



**PARTICIPATION DE MADAGASCAR A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Madagascar

Rapport national

03/05/2012

Rapport final du processus de préparation de la participation de Madagascar à Rio + 20 soutenu par le PNUD

Table des matières

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES	III
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	VII
RESUME EXECUTIF	IX
INTRODUCTION	11
A. CONTEXTE	12
B. LES PROGRES ACCOMPLIS ET ENGAGEMENTS POLITIQUES DEPUIS LE SOMMET DE RIO	13
B.1 La mise en œuvre de l'Agenda 21	13
B.2 Le profil de développement durable de quelques secteurs/domaines d'activités 44	44
C. L'ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE	71
C.1 Une définition de l'économie verte	71
C.2 Les acquis en matière d'économie verte.....	72
C.3 Quelques autres secteurs clés pour l'économie verte	74
D. LE CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOYENS D'EXECUTION DE L'AGENDA 21	81
D.1 Les ressources et mécanismes financiers pour le développement durable.	81
D.2 Le renforcement de capacité, le transfert de techniques écologiquement rationnelles, l'éducation et le système d'information	82
D.3 Le mécanisme institutionnel en place	84
D.4 Analyse des structures institutionnelles en faveur du développement durable 89	89
D.5 Un interlocuteur unique pour faciliter et coordonner les efforts	93
D.6 Conclusion.....	94
E. LES DEFIS EMERGENTS.....	95
F. CONCLUSIONS : ATTENTES ET RECOMMANDATIONS.....	97
ANNEXES	99
ANNEXE 1 GRILLE DE LECTURE POUR LE PROFIL D'UN SECTEUR.....	100
ANNEXE 2 LES GROUPES DE TRAVAIL SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (GTDR)	103
ANNEXE 3 LES DEFIS IDENTIFIES DURANT L'ATELIER MULTIPARTITE.....	105
ANNEXE 4 LES INSTITUTIONS POUR LA GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES.....	107
ANNEXE 5 LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.....	108
ANNEXE 6 L'ATELIER MULTIPARTITE	109
ANNEXE 7 CONTRIBUTION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	113
ANNEXE 8 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	130
ANNEXE 9 LISTE DES PARTICIPANTS AUX FOCUS GROUP	132

ANNEXE 10 DECLARATION DU RESEAU NATIONAL DES COMMUNAUTES GESTIONNAIRE DES RESSOURCES NATURELLES A MADAGASCAR	133
ANNEXE 11 BIBLIOGRAPHIE	135

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

AAH	Appropriation Alignement et Harmonisation
ADER	Agence pour le Développement de l'Electricité Rurale
ADES	Association pour le Développement de l'Energie Solaire
ADRA	Adventist Development and Relief Agency
AEDES	Agence Européenne pour le Développement et la Santé
AFD	Agence Française de Développement
AGERAS	Appui à la Gestion Régionale et à l'Approche Spatiale
AGOA	African Growth Opportunity Act
AIFM	Association des Ingénieurs Forestiers Malgaches
AJE	Association des Journalistes pour l'Environnement
ANAE	Association Nationale d'Actions Environnementales
ANCESM	Association Nationale en Faveur du Commerce Equitable et Solidaire de Madagascar
ANDEA	Autorité Nationale De l'Eau et de l'Assainissement
ANRE	Agence Nationale de Réalisation de l'E-gouvernance
AP	Aire Protégée
APD	Aide Publique au Développement
ARPEGE	Programme Régional à la Promotion d'une Education pour la Gestion de l'Environnement
ARSIE	Association des Réseaux et Système d'Information Environnemental
ASEG	Analyse Socio-Economique Selon le Genre
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BCPR	Bureau de Prévention de Crise et de Relèvement
BPOR	Budget Programme par Objectif Régional
BTP	Bâtiments & Travaux Publics
BV	Bassin Versant
BVPI	Bassins Versants et Périmètres Irrigues
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAADP-	Comprehensive Africa Agriculture Development Program
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
CAZ	Corridor Ankeniheny Zahamena
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention pour la Diversité Biologique
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Termes
CI	Conservation International
CILDH	Convention Internationale sur la Lutte contre les Déversements des Hydrocarbures en mer
CIOV	Comité Interministériels d'Orientat ion et de Validation
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLC	Convention internationale de 1992 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par la pollution d'hydrocarbures par les navires
CLD	Comité Local de Développement
CMS	Centre de Multiplication de Semences
CNERE	Conseil National pour le Suivi de la Mise en œuvre de l'Education Relative à l'Environnement
CNOSC	Coalition Nationale des Organisations de la Société Civile
CNOSC	Coordination Nationale des Organisations de la Société Civile
CNRIT	Centre National de Recherche Industrielle et Technologique
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COBA	Communauté de Base
COFAV	Corridor Forestier Fandriana Vondrozo
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
CORDAL	Comité d'Orientat ion de la Région du Lac Alaotra
COSAP	Comité de Soutien aux Aires Protégées

CPM	Coalition Paysanne de Madagascar
CRD	Comité Régional de Développement
CREAM	Centre de Recherche, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique de Madagascar
CRENA	Centre de Renutrition Ambulatoire
CRIC	Comité de Réflexions des Intervenants en cas de Catastrophes
CSA	Centre de Service Agricole
CSPM	Centre de Surveillance de la Pêche de Madagascar
CSTM	Conférence des Syndicats des Travailleurs de Madagascar
CTHA	Centre Technique Horticole d'Antananarivo
CTHT	Centre Technique Horticole de Toamasina
DCC	Direction du Changement Climatique
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DRV	Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DWCT	Durrell Wildlife Conservation Trust
EDBM	Economic Development Board of Madagascar
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSMD	Enquête Démographique et de Santé de Madagascar
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ENAM	Ecole Nationale de l'Administration de Madagascar
EPP	Equipe Permanente de Pilotage
ESFIM	Empowering Smallholder Farmers Access in Market
EVPT	Entreprise de Voyage et de Prestation Touristique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAPBM	Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar
FC92	Fonds International d'Indemnisation
FERHA	Fonds d'Entretien des Réseaux Hydro-Agricoles
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International pour le Développement agricole
FIFAMANOR	Fiompiana Fambolena Malagasy Norveziana
FIFATA	Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha
FIFIMPAVA	Union des associations des pêcheurs locaux dans la région d'Antsirabe
FIPA	Fédération Internationale des Producteurs Agricoles
FISEMA	Confédération générale des syndicats des travailleurs de Madagascar
FISEMA	Fikambanan'ny Sendika Malagasy
FISEMARE	Confédération des Syndicats révolutionnaires de Madagascar
FKT	Fokontany
FMM	Coalition des syndicats de fonctionnaires et autres agents de l'Etat
FNRE	Fonds National pour les Ressources en Eau
FOFIFA	Centre de recherche appliquée pour le développement rural
FORAGE	Fonds Régional d'Appui à la Gestion de l'Environnement
FORECA	FORêts engagées pour la REduction des émissions de CARbone
GAPCM	Groupement des Armateurs, Pêcheurs de Crevettes de Madagascar
GBF	Groupe des Bailleurs de Fonds
GCF	Global Conservation Fund
GEF	Global Environmental Fund
GES	Gaz à Effet de Serre
GIDS	Gestion Intégrée des Déchets Solides
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GiZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération internationale allemande)
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières et Marines
GNEFM	Groupement National des Exploitants Forestiers de Madagascar
GRC	Gestion des Risques et Catastrophes
GTCC	Groupe Thématique sur le Changement Climatique
GTDR	Groupe de Travail de Développement Rural
HIMO	Haute Intensité de Main D'œuvre
IDE	Investissement Direct Etranger
INSTAT	Institut National de la Statistique

IPPTE	Initiative pour les Pays Pauvres et Très Endettés
JICA	Japan International Cooperation Agency
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy Compagnie Nationale de l'Eau et de l'Electricité
KFW	Agence de Coopération au Développement de la République d'Allemagne
KMF-CNOE	Komity Mpanara-Maso ny Fifidianana Comité National des Observations des Elections
LOLF	Loi Organique de la Loi de Finance
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAP	Madagascar Action Plan
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
MEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINENVEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MNP	Madagascar National Parks
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCHA	Bureau de Coordination des affaires Humanitaires
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OLEP	Organe de Lutte contre les Evènements de Pollution marine par les hydrocarbures
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMH	Office Malgache des Hydrocarbures
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPN	Organe de Pilotage National du SNISE
ORPC	Convention internationale de 1990 sur la réparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (ORPC)
OSC	Organisation de la Société Civile
OVM	Organisme Vivant Modifié
PADARNE	Projet d'Aménagement Des Abords de la Rocade Nord Est
PADR	Plan d'Action pour le Développement Rural
PAN	Plan d'Action National
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation au Changement climatique
PANAGED	Plan d'Action National Genre et développement
PANSA	Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire
PCDI	Projet de Conservation et de Développement Intégré
PDQPP	Projet de désenclavement et d'Aménagement des quartiers populaires prioritaires
PE	Programme Environnemental
PERE	Politique Nationale d'Education Relative à l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNAE	Plan Nation d'Action Environnemental
PNAEPA	Programme National de l'Eau Potable et de l'Assainissement
PNB	Produit National Brut
PNDES	Politique Nationale de Population pour le Développement Economique et Social
PNDR	Programme National de Développement Rural
PNF	Programme National Foncier
PNLCC	Politique Nationale de Lutte Contre le Changement Climatique
PNOSC	Plateforme Nationale des Organisations de la Société Civile
PNP	Programme National de Population
PNPF	Politique Nationale de la Promotion de la Femme
PNSA	Plan National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
POP	Polluants Organiques Persistants
PPP	Partenariat Public Privé
PROGECO	Programme régional de Gestion durable des zones Côtières
PSA	Programme Sectoriel Agricole
PSDR	Projet de Soutien au Développement Rural
PSE	Paiement de Services Environnementaux

PSE	Programme Sectoriel Elevage
PUDé	Plan d'Urbanisme à l'échelle du quartier
PUDi	Plan d'Urbanisme à l'échelle de la Commune
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REEM	Rapport sur l'Etat de l'Environnement
REEP	Regional Environmental Education Program
RPGAA	Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
R-PP	Readiness Preparation Proposal
SADC	Southern African Development Community
SAF FJKM	Sampan'Asa Fampandrosoana FJKM
SAICM	Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques
SAP	Système d'Alerte Précoce
SAPM	Système des Aires Protégées de Madagascar
SARTM	Syndicat Révolutionnaire
SCV	Semis Direct Sous Couverture Végétale Permanente
SEEA	Système de Comptabilité Environnemental Economique des Nations Unies
SEKRIMA	Confédération Chrétienne des syndicats malgaches
SEPAH	Secteur Eau Assainissement et Hygiène
SEREMA	Syndicat Exécutant le Redressement économique de Madagascar
SIF	Sabin's Sustainable Immunization Financing (Financement Durable de la Vaccination)
SIGFP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIM	Syndicat des Industries de Madagascar
SIRSA	Système d'Information Rural et Sécurité Alimentaire
SMB	Secrétariat Multi Bailleurs
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNGDB	Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité
SNGF	Silo National des Graines Forestières
SNGRC	Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
SNISE	Système National Intégré de Suivi Evaluation
SOA	Syndicats des Organisations Agricoles
SOREA	Société de Régulation du Service Public de 'Eau et Assainissement
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SRI	Système de Riziculture Intensif
SRMM	Sendika Reharehan'ny Mpiasa Mivondrona
STD	Service Technique Déconcentré
STPCA	Secrétariat Technique Permanent pour la Coordination des Aides
TAFA	ONG Tany sy Fampandrosoana
TBE	Tableau de Bord Environnemental
TDR	Termes de Référence
TM	Tolon'ny Mpiasa (Lutte des Travailleurs)
TT	Tranoben'ny Tantsaha
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNFCC	United Nations Fund for Climate Change
USAID	Agence Américaine de Coopération Internationale
USAM	Union des Syndicats Autonomes de Madagascar
VP	Vice Primature
WASH	Water Sanitation and Hygiene for All
WAVES	Wealth Accounting and The Valuation of Ecosystem Service
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZIA	Zone d'Investissement Agricole

Liste des illustrations

Cartes

Carte 1 Répartition de quelques projets d'adaptation au changement climatique	27
Carte 2 Carte des OP faitières.....	40
Carte 3 Evolution de la superficie des aires protégées de 2003 à 2011.....	60

Figures

Figure 1 Evolution du taux de croissance	18
Figure 2 Evolution des points de feux.....	28
Figure 3 Evolution de la superficie incendiée.....	28
Figure 4 Evolution de la superficie reboisée	29
Figure 5 Proportion de femmes et d'hommes alphabétisés	37
Figure 6 Profil de développement durable du secteur eau.....	54
Figure 7 Profil de développement durable du secteur agricole	59
Figure 8 Evolution des financements accordés par la FAPBM de 2007 à 2011 et activités financées en 2011	65
Figure 9 Profil de développement durable de la préservation de la biodiversité.....	70
Figure 10 Recettes au titre du tourisme.....	74
Figure 11 Les mécanismes contribuant à la Stratégie de Développement Durable	85

Tableaux

Tableau 1 Les facteurs de réussite ou de risque pour REDD+ à Madagascar	29
Tableau 2 Les Principes de développement durable	44
Tableau 3 Taux de desserte en eau potable de 2005 à 2010	51
Tableau 4 Perte de diversité dans les collections ex situ	60
<i>Tableau 5 Evolution du secteur tourisme entre 2002 et 2007</i>	<i>61</i>
Tableau 6 Valeur (en ariary) et part relative des types de production de biens et services par rapport au chiffre d'affaires total du secteur forestier et au PIB national	62
Tableau 7 Montant des recettes et des redevances obtenues des exportations des produits faunistiques et floristiques de 2001 à 2006 (en Ariary).	62
Tableau 8 Evolution des exportations des principaux produits agricoles de 2001 en 2007 en tonne	63
Tableau 9 Le capital mobilisé par la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité à Madagascar en 2011.....	64
Tableau 10 Evolution de la superficie des écosystèmes à l'intérieur des AP par année de création (en ha).....	66
Tableau 11 Nombre d'emplois dans le secteur du tourisme.....	75
Tableau 12 Taux d'occupation des hôtels.....	75
Tableau 13 Les actions en faveur de l'économie verte dans le domaine de l'énergie	76
Tableau 14 Estimations du volume global de l'aide à Madagascar.....	81
Tableau 15 Coordination	85

Tableau 16 Mécanisme institutionnel.....86

RESUME EXECUTIF

Dans la perspective de la participation de Madagascar à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD), dénommée également « Rio+20 », à Rio de Janeiro en juin 2012, le Gouvernement de Madagascar, notamment à travers le Ministère de l'Environnement et des Forêts, a bénéficié de l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DESA) pour évaluer les progrès, les écarts restants, les expériences et les opportunités par rapport aux deux thèmes de la CNUDD, à savoir : (i) « l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté » et (ii) « le cadre institutionnel du développement durable ». Le présent rapport est le rapport de synthèse qui rend compte des résultats d'un exercice de préparation au niveau national qui a consisté premièrement à élaborer un rapport de situation et ensuite à organiser un atelier national de consultation multipartite.

Les évaluations des progrès accomplis et des engagements politiques pris par Madagascar en matière de développement durable ont été réalisées, d'une part, par une évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21¹ à l'échelle nationale au cours des 20 dernières années et, d'autre part, par l'élaboration participative du profil « développement durable » de trois secteurs ou domaines d'activités pour lesquels l'engagement politique a été considéré comme important suite aux consultations et interviews menés, à savoir : ressources en eau et assainissement, agriculture et biodiversité. Globalement, les politiques sectorielles élaborées par Madagascar au cours des vingt dernières années témoignent de l'intégration des aspects de développement durable mentionnés dans l'Agenda 21. Des progrès remarquables sont évidents dans les réalisations, notamment par rapport à différents chapitres de la Section 2 de l'Agenda 21 traitant de la conservation et de la gestion des ressources. Toutefois, de manière globale, il apparaît que des efforts sont encore à déployer quant à la mise à l'échelle des initiatives positives, à la mise en application effective des politiques dans les pratiques et à la concrétisation des impacts des progrès sur l'éradication de la pauvreté. Les profils « développement durable » des trois domaines d'activités étudiés cités ci-dessus ont révélé que, d'un part, la dimension sociale reste faiblement considérée dans les politiques publiques sectorielles ainsi que dans leurs mises en œuvre, sauf pour le domaine d'activité « Biodiversité », et que, d'autre part, les efforts d'intégration des dimensions économique et environnementale doivent être poursuivis.

A l'issue des consultations d'acteurs régionaux et de l'atelier national de consultation multipartite, une définition de l'économie verte pour Madagascar a été proposée par les parties prenantes : « Une économie verte est une économie responsable qui entraîne le bien être humain et l'équité sociale en satisfaisant les besoins fondamentaux de toutes les générations, en faisant valoir la culture locale, le savoir faire local, la dignité humaine, en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources, et en respectant les orientations du plan et schéma de développement global et local ». Il est également ressorti de ces consultations que Madagascar a déjà des acquis dans le domaine de l'économie verte et que des secteurs comme le tourisme, l'énergie et la pêche sont bien avancés dans ce sens.

¹ L'Agenda 21 est un plan d'action mondial de mise en œuvre du développement durable pour le 21^{ème} siècle, établi lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992 à Rio de Janeiro.

Des acquis existent également en matière de cadre institutionnel pour le développement durable à Madagascar, pour ne citer, à titre d'exemple, que l'existence de mécanismes financiers particuliers en faveur de l'Agenda 21, l'intégration de l'éducation environnementale dans les politiques d'éducation, l'existence de différents systèmes d'informations, l'existence de structures de concertation et/ou de coordination à différents niveaux territoriaux. Les efforts identifiés à déployer par Madagascar pour le cadre institutionnel du développement durable sont essentiellement relatifs au leadership et à la coordination des actions et à l'équilibre des initiatives de renforcement de capacités par rapport aux trois piliers du développement durable.

Au terme de cet exercice de préparation de la participation de Madagascar à la CNUDD, les principaux défis, auxquels le pays aura à relever pour les prochaines décennies, et rassemblant les recommandations des différentes parties prenantes, sont les suivants :

- 1) Avoir une vision commune et partagée du développement durable et de l'économie verte, qui sera la « Stratégie de Madagascar pour le développement durable » ;
- 2) Assurer une stabilité politique suivie d'une volonté nationale et d'une volonté politique traduites à travers des allocations budgétaires en faveur des dimensions du développement durable ;
- 3) Passer d'une vision commune à un changement de comportement vers une « mentalité verte », et développer un capital social en faveur du développement durable ;
- 4) Développer un dispositif institutionnel favorable au passage à l'économie verte, et donc vers le développement durable ;
- 5) Elaborer une politique des investissements publics pour un développement durable.

Des actions prioritaires concrètes ont été identifiées par les parties prenantes, figurant en conclusion de ce rapport, en guise de premiers pas pour affronter ces défis.

Certes, de par ses richesses particulières, naturelles, minérales, humaines et culturelles, Madagascar est avancé, à bien des égards, en matière de développement durable, mais sa situation socio-économico-politique actuelle témoigne de l'ampleur de la tâche à accomplir pour qu'un « développement durable » soit réel pour l'ensemble de sa population et les générations futures. La prochaine Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable sera, pour Madagascar, une nouvelle opportunité pour renouveler, concrètement, son engagement pour un avenir « durable ».

INTRODUCTION

Le concept de développement durable a été, pour la première fois, défini en 1987 dans le cadre du rapport rédigé par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement de l'Organisation des Nations Unies, comme un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il repose sur trois piliers que sont la durabilité écologique, le développement économique et la justice sociale. Le Sommet de Rio de Janeiro de 1992, dans cette perspective du développement durable, a abouti à la signature de la Déclaration de Rio et à l'adoption de l'Agenda 21, un plan d'action mondial de mise en œuvre du développement durable. La prochaine Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) qui va se tenir à Rio de Janeiro en juin 2012 vise à (1) évaluer les **progrès**, (2) relever les **défis** émergents et (3) susciter un **engagement** politique renouvelé en faveur du développement durable. Les thématiques prioritaires sont : **l'économie verte** et **le cadre institutionnel du développement durable**.

Dans la perspective de la participation de Madagascar à cette Conférence, le Gouvernement de Madagascar, notamment à travers le Ministère de l'Environnement et des Forêts, a bénéficié de l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DESA) pour évaluer les progrès, les écarts restants, les expériences et les opportunités par rapport aux deux thèmes cités ci-dessus de la CNUDD avec l'appui de trois consultants. Cet exercice de préparation au niveau national, qui vise également à renforcer les capacités du pays afin qu'il puisse davantage s'impliquer dans le processus Rio+20, d'une part, et à s'assurer que la mise en œuvre des résultats de la Conférence fasse l'objet d'efforts soutenus, d'autre part, s'est déroulé en trois étapes :

1. l'élaboration d'un rapport de situation : Ce rapport de situation a été établi à la suite de travaux documentaires et d'entretiens auprès de parties prenantes clés (Gouvernement, partenaires techniques et financiers, Secteur Privé, société civile). En dehors des institutions ayant leur siège au niveau de la Capitale, des focus groups avec des acteurs régionaux ont également été organisés.
2. la tenue d'un atelier national de consultation multipartite (dont le résumé du rapport est présenté en annexe) : cet atelier national a été l'occasion d'une part de restituer et valider le rapport de situation et d'autre part de recueillir les orientations et recommandations des différentes parties prenantes par rapport aux deux thèmes de la CNUDD.
3. l'élaboration d'un rapport de synthèse : à la suite de l'atelier national, le présent rapport national a été rédigé et synthétise les résultats du rapport de situation ainsi que les résultats de l'atelier.

Le présent rapport est le rapport de synthèse qui rend compte des résultats de cet exercice et se compose de cinq sections :

- A. Le contexte de Madagascar ;
- B. Les progrès accomplis et les engagements politiques en faveur du développement durable ;
- C. L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ;
- D. Le cadre institutionnel pour le développement durable ;
- E. Les défis émergents ;
- F. Les conclusions : attentes et recommandations.

A. CONTEXTE

L'île de Madagascar, située dans l'Océan Indien à 400 km au Sud de l'Afrique (Mozambique) et séparée de celle-ci par le canal de Mozambique, s'étend sur une superficie de 590 000 km² et comptait 20,7 millions d'habitants en 2011. Le pays dispose d'un potentiel remarquable, en particulier en termes de ressources naturelles : biodiversité exceptionnelle avec un taux d'endémisme de 80%, d'importantes ressources minières (ilménite, nickel, cobalt, terre rare, fer, or, uranium, hydrocarbures, etc.), 5000 km de côtes favorables à la pêche, contexte agro-climatique et ressources foncières propices à la diversification de l'agriculture. Une étude de la Banque Mondiale, estimait la richesse de Madagascar, en 2005, hors ressources minières, à environ 65 milliards USD, soit 3 489 USD par habitant².

Et pourtant, la majorité de la population a très peu profité de ce potentiel. Même si le taux de croissance économique moyen était de 2,1% entre 1990 et 2000 et dépassait les 5% entre 2002 et 2008, plus de trois personnes sur quatre vivaient en dessous du seuil de pauvreté entre 2010. La reprise de la croissance après la crise politique de 2002, avec un taux de croissance du PIB par habitant de 3,4% entre 2003 et 2008 était relativement encourageant mais avec la nouvelle crise politique qui a éclaté en 2009, ayant entraîné la suspension des aides extérieures notamment sur les investissements en infrastructures et à la baisse de la demande mondiale suite à crise économique globale, le PIB à prix constant a chuté de 7,1% en 2008 à -4,1% en 2009 et a légèrement augmenté à 0,5% en 2010³. Ainsi, Madagascar a perdu deux places de 2010 à 2011 et se trouve aujourd'hui à la 151^{ème} place avec un IDH de 0,480.

La démographie à Madagascar est un facteur déterminant pour le développement. Avec un taux de croissance annuelle de 2,8%, l'effectif de la population est appelé à doubler tous les 25 ans. 55 % de la population malgache sont âgés de moins de 20 ans, et les jeunes entre 10 et 24 ans représentent environ 32% de la population totale ; 47% sont des femmes. Trois personnes sur quatre (77%)⁴, vivent en milieu rural. L'espérance de vie à la naissance est de 55,5 ans⁵. Il convient alors d'accorder un rôle clé aux femmes et aux jeunes dans le développement durable et de tenir compte de la dynamique rurale – urbaine.

Les enjeux énergétiques ne sont pas moindres. Les secteurs du développement durable comme le transport, les industries dépendent de l'énergie. Seulement 7% de la population rurale bénéficient d'un accès à l'électricité. Le potentiel hydraulique de Madagascar est de l'ordre de 7800 MW⁶. Toutefois, seulement environ 3% sont exploitées. La capacité de production, aussi bien d'origine hydraulique que thermique reste actuellement insuffisante entraînant dans la plupart des villes et localités, des délestages générant des préjudices significatifs pour les activités économiques et sociales. Le bois de chauffe et le charbon de bois constituent les principales sources d'énergie de cuisson, dont l'approvisionnement est assuré par les forêts⁷.

² The World Bank, 2010, The Changing Wealth of Nations

³ INSTAT

⁴ EDS IV 2008-2009

⁵ Plan d'Action du Programme Pays 2008-2011 UNFPA Madagascar

⁶ Madagascar face aux défis du changement climatique. Capitalisation de nos expériences. 2011.

⁷ Les études (2006) menées estiment la consommation à 8,6 millions de m³/an pour le charbon de bois et 9 millions de m³/an pour le bois de feu (17,6 millions de m³ en tout – 2006).

B. LES PROGRES ACCOMPLIS ET ENGAGEMENTS POLITIQUES DEPUIS LE SOMMET DE RIO

Cette section analyse l'engagement politique, le bilan des progrès accomplis par Madagascar en faveur du développement durable selon le plan de l'Agenda 21 ainsi que les facteurs de succès et les contraintes rencontrées. De façon générale, l'engagement s'est manifesté par :

- la mise en œuvre de l'agenda 21 ;
- la ratification de la majorité des accords multilatéraux sur l'environnement qui ont débouché sur l'élaboration de politiques et stratégies nationales correspondantes ;
- l'intégration des dimensions du développement durable au sein des politiques sectorielles et leur programme de mise en œuvre ;
- l'allocation croissante du budget alloué aux secteurs prioritaires ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'aide publique au développement.

B.1 LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

Le présent chapitre évalue les progrès réalisés par Madagascar au regard du contenu de l'Agenda 21, au cours des vingt dernières années, ainsi que les écarts et les leçons à tirer. Conformément au contenu de l'Agenda 21, ce chapitre aborde successivement (1) les dimensions sociales et économiques, (2) la conservation et gestion des ressources aux fins de développement, et (3) le renforcement des rôles des principaux groupes.

B.1.1 Dimensions sociales et économiques

La Section 1 de l'Agenda 21, portant sur les deux dimensions : social et économique, est composée de 8 chapitres, dont le premier est un chapitre de préambule et les 7 suivants traitent des aspects ci-dessous :

- 1) Coopération internationale visant à accélérer le développement durable dans les pays en développement et politiques nationales connexes ;
- 2) Lutte contre la pauvreté
- 3) Modification des modes de consommation
- 4) Dynamique démographique et durabilité
- 5) Protection et promotion de la santé
- 6) Promotion d'un modèle viable d'établissements humains
- 7) Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement

Madagascar s'intègre dans le système commercial multilatéral et les coopérations commerciales régionales

La stratégie de croissance économique de Madagascar est basée sur une ouverture vers l'extérieur, compte-tenu de la faiblesse de la demande intérieure. Le pays est un membre originel de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), depuis la création de cette dernière. Son adhésion à l'OMC le 17 novembre 1995 fait suite à la signature de l'Acte final du Cycle d'Uruguay, après la signature de l'Accord de Marrakech le 15 avril 1994⁸.

⁸ OMC, 2001, Examen des politiques commerciales - Madagascar

Cette adhésion est à la base des efforts de Madagascar d'intégrer les processus internationaux pour « promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable », selon les termes de l'Agenda 21. Le régime de commerce extérieur a été largement libéralisé au cours des vingt dernières années, et le droit de douanes est devenu le principal instrument de la politique commerciale. Des efforts ont été également déployés pour créer un environnement favorable à l'investissement privé, à la fois pour les investissements provenant de l'extérieur qu'à l'intérieur du pays. Vers 2001, les investisseurs étrangers pouvaient détenir 100% du capital des entreprises malgaches, sauf dans l'immobilier et dans les secteurs encore contrôlés par l'Etat. Depuis 2003, l'acquisition des terrains privés par les investisseurs étrangers est autorisée, sous réserve d'un apport en devises. Un régime spécifique encourage les grands investissements miniers. De nouveaux cadres pour la promotion et la protection des investissements, et pour les Zones Franches Industrielles ont été élaborés. L'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) a été créé en 2005 pour instruire techniquement les dossiers des Investissements Directs Etrangers⁹.

En ce qui concerne la coopération régionale, Madagascar est membre de la Commission de l'Océan Indien (COI) à sa création en 1984, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) depuis 2000, et de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC) depuis 2005. Ainsi, en plus de son adhésion à l'OMC, Madagascar est également engagé dans la coopération commerciale régionale et participe, bien qu'encore de manière très marginale, à la zone de libre-échange économique du COMESA.

Par ailleurs, Madagascar s'est engagé avec ses principaux partenaires commerciaux dans le cadre de différents accords, tels que (i) les Accords de partenariat économique avec l'Union Européenne, dans le cadre desquels la participation de Madagascar est remarquée sur le sujet de la pêche et de l'agriculture ; (ii) l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) avec les Etats-Unis pour les produits textiles, depuis 2000 ; (iii) au sein de la zone de libre échange de la COI, entre l'île Maurice et Madagascar depuis 2000¹⁰.

Des progrès dans la diversification des produits et des marchés d'exportation, pour une réduction de la vulnérabilité face aux chocs externes

Des progrès ont été également réalisés par Madagascar dans la diversification de ses produits d'exportation. En vingt ans, le poids des « exportations traditionnelles » dans le total des exportations est passé de 50% en 1988 à 8% en 2008¹¹. Les produits agricoles (crevettes, vanille, girofle, café, etc.) et les produits des zones franches textiles se partagent toutefois la majeure partie des exportations en valeur. Il est attendu à partir de 2011, une nouvelle tendance dans la répartition de la valeur totale des produits d'exportation, générée par une part croissante des exportations des industries extractives, pour ne citer que les exportations d'ilménite de Rio Tinto – QIT Madagascar Minerals de Fort-Dauphin depuis 2010, les premières exportations attendues de minéraux de Nickel et de Cobalt d'Ambatovy, et les exportations de fer de Soalala dans un avenir plus lointain. L'augmentation de la part de devises apportée par le tourisme est également escomptée. Cette diversification au niveau des produits exportés, bien que peu appuyée par une diversification des marchés d'exportation, contribuerait, dans une certaine mesure, à réduire la vulnérabilité de Madagascar face aux chocs externes de l'environnement économique mondial.

⁹ OMC, 2008, Examen des politiques commerciales - Madagascar

¹⁰ Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013 – République de Madagascar – Communauté Européenne

¹¹ ANDRIAMIHAJA (N.A.), 2010, La promotion des exportations : un défi et une opportunité *in* The World Bank, 2010, Madagascar : vers un agenda de relance économique

Commerce et développement durable se soutiennent mutuellement : « Success stories »

Les exportations de produits textiles vers les Etats-Unis, issues des zones franches textiles, représentent une partie non négligeable des exportations malgaches au cours des dix dernières années. Madagascar a été désigné éligible à l'AGOA en octobre 2000. Cette éligibilité traduit que le pays a établi ou est en progrès continuels dans l'établissement des critères suivants : économie de marché, Etat de droit, démocratie pluraliste, élimination des barrières commerciales vis-à-vis des Etats-Unis et sur les investissements américains, protection de la propriété intellectuelle, lutte contre la corruption, lutte contre la pauvreté, amélioration des accès de la population aux services de santé et d'éducation, protection des droits de l'homme et du droit du travail, élimination du travail des enfants¹². Ainsi, cette éligibilité de Madagascar à l'AGOA, qui devait être valide jusqu'en 2012, reflète un progrès du pays vers le développement durable, dans la mesure où les critères d'éligibilité de l'AGOA rejoignent la progression d'un pays vers le confortement des piliers économique et social du développement durable.

Par ailleurs, les autres produits d'exportation « phares » de Madagascar sont ceux qui ont fait l'objet d'avancées remarquables dans le domaine du développement durable. L'industrie crevettière est par exemple l'une des plus avancées dans le secteur secondaire de l'économie en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Le Groupe UNIMA et ses réalisations dans le développement durable à Madagascar sont indéniablement devenus un « success story ». Parmi les produits de base exportés, la vanille a également bénéficié d'une multitude d'initiatives, cherchant à commercialiser une vanille malgache « biologique et équitable ». Le tourisme, dont la principale composante à Madagascar est l'écotourisme, a depuis longtemps véhiculé le « tourisme durable » parmi les opérateurs. Les avancées en développement durable du secteur pêche et du secteur tourisme sont détaillées aux paragraphes C.1.6. et C.1.4. dans le chapitre sur l'économie verte. La plupart des grandes industries extractives qui assureront bientôt une part importante des exportations sont également avancées en matière de développement durable.

Madagascar a également enregistré des acquis au cours des dernières années dans le domaine du commerce équitable, autres fruits des dialogues entre les acteurs du commerce, du développement et de l'environnement. Un paragraphe du chapitre B.1.3. traite spécifiquement de la situation du commerce équitable à Madagascar.

Des acquis trop fragiles ... des efforts restants à déployer ...

Les efforts de diversification des produits et des marchés d'exportation restent toutefois insuffisants au regard de la croissance économique de 2003 à 2008. En 2008, le textile, les crevettes et la vanille constituaient encore 44% du total des exportations en valeur et les exportations des zones franches comptaient pour 56% du total des exportations. Madagascar a évolué encore principalement sur ses marchés traditionnels (2/3 des exportations de 2008 étaient destinées vers l'Union Européenne et les Etats-Unis), a perdu pied sur le marché de proximité (COMESA), et n'a pas su efficacement profiter des marchés émergents comme l'Asie. Madagascar a pourtant un énorme potentiel d'exportation. En 2006, les flux d'échanges bilatéraux générés par les produits exportés représentaient seulement 3% du potentiel d'échange bilatéral de Madagascar.

Depuis la crise politique de 2009, en matière de gouvernance, commerce et développement durable à Madagascar, on retiendra essentiellement la suspension des tarifs préférentiels de l'AGOA, la suspension de Madagascar de la SADC, et la crise sur l'exploitation illicite et le commerce des bois précieux. Une perte des acquis en matière de coopération internationale suite à une alternance politique non démocratique, combinée avec une mauvaise gouvernance, a conduit à des impacts irréversibles sur le développement durable.

¹² http://www.agoa.gov/eligibility/country_eligibility.html

Une aide publique au développement (APD) conséquente, mais insuffisante

La structure de la gestion des finances publiques de Madagascar est marquée, structurellement, depuis des vingtaines d'années, par une forte dépendance des budgets de l'Etat, particulièrement pour les budgets d'investissements, aux financements externes¹³. A titre d'illustration, en 2008, les financements externes ont représenté 62% des dépenses en capital (investissements). Ainsi, au cours de la période des vingt dernières années, l'aide publique au développement a financé en moyenne au moins la moitié du budget de l'Etat malgache, occupant ainsi une part considérable du financement du développement.

La Déclaration de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide témoigne globalement de la faible retombée de l'aide sur le développement. Par ailleurs, les contributions de la majeure partie des pays développés pour le financement du développement dans les pays en voie de développement atteignent rarement le niveau de 0,7% du PIB promis vers le début des années 70 et renouvelé comme promesse à maintes reprises, comme au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro en 1992 ou à la Conférence de Monterrey en 2002.

Ainsi, malgré l'importance de la part de l'aide publique au développement dans le budget de l'Etat malgache, cette aide reste insuffisante par rapport aux engagements pris par les pays développés.

Pour le cas particulier de Madagascar, malgré la Déclaration de Doha sur le financement du développement suite à la crise économique en 2008 et le Programme d'action pour les Pays les Moins Avancés, les aides publiques au développement ont été fortement réduites depuis la crise de 2009, sauf pour les secteurs sociaux (éducation, santé et protection sociale).

Au cours des cinq dernières années, Madagascar a privilégié l'efficacité des aides extérieures pour faire face à sa dépendance et à la diminution des Aides Publiques au Développement

Depuis 2005, le volume de l'aide reçu par Madagascar n'a cessé de diminuer. Après avoir atteint un sommet entre 800 à 900 millions USD en 2005¹⁴ celui-ci est ramené à 698 millions USD en 2008 pour atteindre le niveau de décaissement entre 300 à 400 millions en 2009¹⁵. Madagascar a signé la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005 et a défini et mis en œuvre un plan d'action dite plan d'action « AAH Appropriation Alignement et Harmonisation » destiné à améliorer l'efficacité de l'aide à Madagascar. A travers ce plan d'action, piloté par la Primature à travers le Secrétariat Technique Permanent pour la Coordination de l'Aide créé en juillet 2008, a été mis en place un mécanisme de gestion des informations relatives à l'aide comme outil principal de coordination.

L'environnement est à la sixième place en termes de décaissements effectifs des APD en 2009

L'aide extérieure accorde la priorité à la santé, au développement rural et aux infrastructures en 2009 qui occupent respectivement 26,7%, 22,0% et 18,4%¹⁶ des décaissements par rapport à l'ensemble des secteurs. L'environnement se trouve à la sixième position avec 4,5% des décaissements effectifs. Il importe cependant de souligner que le mécanisme de gestion des informations sur les APD en place tient compte de la

¹³ SELIGMAN (R.) & MORISSET (J.), 2010, Comment consolider les fondements de la gestion des deniers publics in The World Bank, Juin 2010, Madagascar : vers un agenda de relance économique.

¹⁴ Rapport sur la coopération au développement 2009-2010, Ministère de l'économie et de l'industrie, Primature

¹⁵ Année marquée également par la crise politique

¹⁶ Rapport sur la coopération au développement 2009-2010, Ministère de l'économie et de l'industrie, Primature

définition de l'OCDE sur ce qu'on entend par APD¹⁷. Les informations sur les financements de l'environnement gérés par les ONG internationales ne sont pas comptabilisées dans le système.

Les « Visions de développement pour Madagascar », ainsi que les textes, documents de stratégie, politiques nationales de leurs mises en œuvre, intégraient très tôt le développement durable

Un retour dans l'Histoire de Madagascar révèle que les aspects de conservation des ressources naturelles ont été très tôt considérés dans les visions de développement. En effet, vers la fin du XIX^{ème} siècle, au cours de la monarchie Merina, « le Code des 305 articles » promulgué par la Reine Ranaivalona II le 29 mars 1881 instaurait déjà des mesures d'interdiction¹⁸. L'administration coloniale, de 1896 à 1960, a créé, entre autres, le domaine privé de l'Etat sur les forêts naturelles, en instaurant les réserves naturelles, les parcs nationaux et les réserves spéciales. Vers la fin de la Première République Malgache, en 1970, Madagascar a accueilli à Antananarivo, du 7 au 11 octobre 1970, une conférence internationale sur l'utilisation rationnelle et la conservation de la nature. En 1971, un rapport national a été élaboré et a abouti à des axes d'intervention pour la protection de la nature.¹⁹

La Constitution de la Deuxième République, instaurée en 1975, ainsi que la Charte de la Révolution Socialiste, contenaient des articles qui plaçaient l'homme et les ressources naturelles au centre des préoccupations de la Révolution. Le premier véritable engagement politique de Madagascar en faveur du développement durable a été la promulgation du décret n°84-445 du 14 décembre 1984 portant simultanément adoption de la Stratégie malgache pour la conservation et le développement durable et création d'une Commission nationale de conservation pour le développement. Cette stratégie malgache pour la conservation et le développement durable, connue sous le sigle SNC (Stratégie Nationale pour la Conservation), est la genèse de la Charte de l'Environnement malgache qui a été transformée en loi le 21 décembre 1990. Ladite Charte étant la base de la Politique Nationale de l'Environnement, du Plan d'action environnementale de Madagascar, d'une durée de 15 ans, composée de 3 programmes environnementaux, et qui se trouve actuellement en phase terminale du Programme Environnemental III.

Les débuts de la Troisième République malgache, en 1993, ont donc été marqués par la mise en œuvre effective du Plan d'Action Environnementale, notamment par son Programme Environnemental I. En 1996, suite à un changement de Président de la République, une vision de Madagascar en tant que République humaniste & écologique a été insufflée par les dirigeants de l'époque, qui visait un développement durable et harmonieux de l'île. En 2004, une nouvelle vision de Madagascar pour 2020, dénommée « Vision Madagascar Naturellement », a été élaborée suite à des études prospectives menées au niveau de la Présidence de la République. Cette vision place l'homme au centre de toutes les délibérations et marque l'importance primordiale du développement rural, ainsi que la place des ressources naturelles dans son développement.

Madagascar a donc une longue expérience d'intégration des aspects de développement durable dans ses politiques nationales. Les Constitutions qui se sont succédé ont toutes, dans une certaine mesure, reconnu l'importance de l'homme et de son environnement, dans le développement du pays.

17 Selon les critères définissant une APD fournie par les ONG Internationales suivants les standards internationaux tels qu'énoncés par l'OCDE dans : <http://www.oecd.org/dataoecd/21/21/34086975.pdf> ou http://siteresources.worldbank.org/INTRUSSIANFEDERATION/Resources/Is_it_ODA_En.pdf

18 Charte de l'Environnement malgache

19 Bruno RAMAMONJISOA, 2001, Analyse de l'évolution des stratégies de conservation de la biodiversité à Madagascar

Les successions de programmes économiques et de lutte contre la pauvreté n'ont pas réussi à faire reculer la pauvreté

De 1992, année de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro, à 2007, Madagascar a développé des plans nationaux de développement intégrant un objectif de lutte contre la pauvreté. Les documents suivants ont été produits pour servir d'orientation au développement du pays :

1994 : Plan national d'action pour le redressement social

1995-1996 : Plan national pour le développement social

1997 : Document Cadre de Politique Economique (DCPE)

2001 : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1)

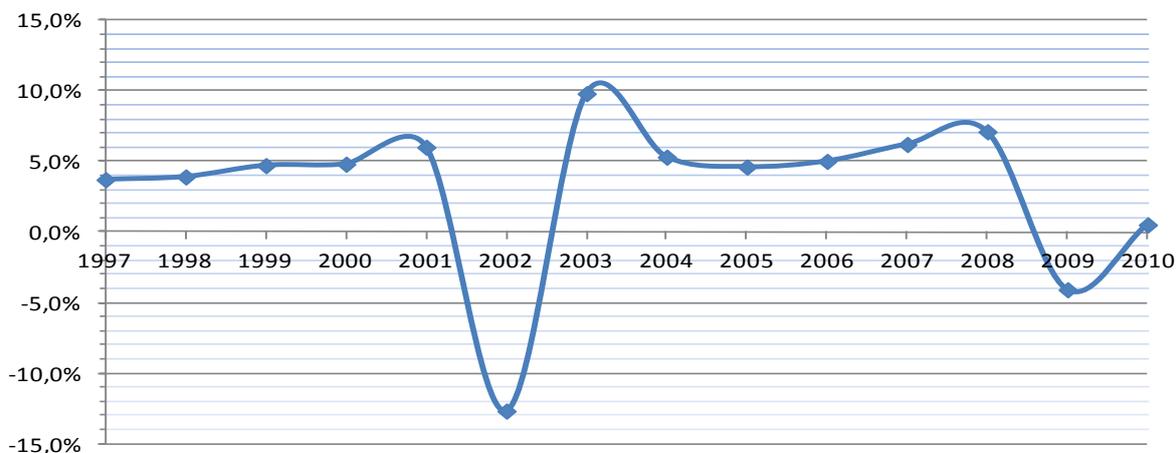
2005 : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2)

2007 : Madagascar Action Plan (MAP)

Au sujet des résultats de ces politiques économiques, le DSRP 1 a permis à Madagascar d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres et très endettés (IPTE) en 2004.

Le taux de croissance économique moyen de Madagascar entre 1990 et 2000 était de 2,1%. Le graphe ci-dessous présente l'évolution du taux de croissance du PIB en valeur nominale de 2000 à 2010 :

Figure 1 Evolution du taux de croissance



Source : INSTAT, 2011

Les chutes des taux de croissance correspondent aux années de crises politiques que Madagascar a connues, en 2002 et de 2009 à ce jour, illustrant l'impact de ces crises sur la croissance.

Toutefois, même au cours des années 2004 et 2008 durant lesquelles la croissance économique de Madagascar a été supérieure à 4%, les indicateurs de la pauvreté n'ont pas été améliorés, témoignant d'un faible impact de cette croissance sur les niveaux de vie de la population. A titre d'illustration, selon différentes sources, le taux de la population malgache vivant en-dessous du seuil de pauvreté est resté entre 65 et 70% au cours de la première décennie des années 2000, atteignant 76% en 2010. Les inégalités entre les riches et les pauvres n'ont également pas été réduites.

Une Politique nationale de population et des programmes pour les plus pauvres est mise en œuvre mais reste insuffisante

Madagascar a adopté en 1990 une loi portant que la Politique nationale de population pour le développement économique et sociale (PNPDES). En 1997, la PNPDES a été traduite en actions concrètes à travers le Programme National de Population (PNP) qui a tenu compte des Programmes d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement au Caire en 1994 et de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995. Le Programme National de Population est composé de 61 actions réparties dans 6 secteurs (Alimentation/Nutrition, Santé, Education/Culture et loisirs, Migration/Environnement/Habitat, Emploi/Industrie, Cadre institutionnel et Planification). Ce Programme National de Population, qui date de 1997, reste, à ce jour, le document le plus visible en matière de mise en œuvre de la politique nationale de population. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre effective de ce programme constituent des défis à relever par Madagascar.

Au niveau de l'appui aux pauvres et vulnérables, les programmes mis en œuvre relèvent surtout de l'instauration de services de soutien solidaire pour les communautés et groupes vulnérables et d'alternatives de sources de revenu, comme : les mutuelles de santé, le fonds d'équité, la carte verte pour les transport et l'accès aux soins à l'endroit des personnes âgées, le crédit pour les groupes de femmes leaders, les centres de prise en charge nutritionnelle des enfants malnutris (CRENA, PNNC, *hotelin-jazakely*,...), les travaux communautaires utilisant l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre). Des initiatives conjoncturelles ont été engagées par l'Etat à différentes périodes, dans un esprit de « filet de sécurité » pour les populations les plus vulnérables en milieu urbain, en offrant des repas à prix réduits (Tsaky pop), ou récemment des produits de première nécessité à prix réduits (Tsena mora). Le système de protection sociale reste toutefois limitée et quasiment inexistant en milieu rural.

Existence d'une politique nationale de protection sociale : exemple d'intégration des dimensions du développement durable et d'efforts de transversalité, pour les populations les plus vulnérables²⁰

Madagascar a développé en 2007 une politique nationale de protection sociale, suite à un ensemble de processus participatifs soutenus par des responsables sectoriels, des partenaires techniques et financiers et divers intervenants sociaux. Le but de la politique nationale de protection sociale est de « promouvoir le bien-être et l'épanouissement de chaque individu par la promotion de la qualité de vie de la population en renforçant ses capacités à gérer les risques et en atténuant l'impact des chocs ». Cette politique comporte quatre dimensions fondamentales : sociale, économique, environnementale et humaine. La politique s'appuie sur les relais de proximité au niveau régional et local parmi ses principes directeurs. Le rôle des Régions dans la mise en œuvre de la politique est particulièrement souligné. La politique se décline en 6 axes stratégiques prioritaires, à savoir :

- le développement d'outils et stratégies de ciblage pour une meilleure allocation des dépenses ;
- des efforts complémentaires pour renforcer le capital humain des groupes vulnérables ;
- la prévention, l'atténuation et la réponse face aux catastrophes naturelles ;
- l'augmentation des revenus des groupes vulnérables ;
- les efforts particuliers pour intégrer les plus vulnérables dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté ;

²⁰ Ministère de la Santé, du Planning familial et de la Protection sociale, 2007, Politique nationale de protection sociale

- la promotion de mécanismes de gestion des risques à base communautaire privés et formels.

Chaque axe stratégique comporte des grandes lignes d'intervention qui sont à un niveau directement opérationnel.

Dans son esprit, cette politique nationale de protection sociale malgache vise à donner un cadre pour permettre aux populations les plus vulnérables d'accéder dans la réalité aux prémisses d'un développement durable. Elle figure parmi les documents de politique ayant le plus intégré les dimensions du développement durable, et revêt un caractère transversal exemplaire.

Des changements insuffisants sur les modes de consommation d'énergie, bien que des initiatives encourageantes existent

Madagascar a développé une Stratégie Nationale du Mécanisme de Développement Propre (MDP), qui embrasse les thématiques autour des modes de production et de consommation encore insoutenables. Cette stratégie touche une bonne partie des aspects institutionnels du Développement durable à Madagascar parmi ses axes stratégiques, dont : (i) l'amélioration de la gouvernance du développement durable, (ii) le renforcement des capacités nationales pour faire bénéficier au pays les opportunités offertes par le MDP, (iii) le renforcement des synergies institutionnelles, (iv) l'amélioration de la base de données sur l'environnement et (v) la mise en place d'un environnement favorable pour attirer les investisseurs et promouvoir les MDP. Cinq (5) activités et secteurs prioritaires ont été identifiés par cette stratégie, à savoir : les énergies renouvelables, la foresterie, les déchets, les combustibles biologiques (biocarburants) et l'efficacité énergétique²¹. En mars 2011, une trentaine de projets MDP ont été recensés à Madagascar. Les progrès réalisés par Madagascar dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des biocarburants sont développés au paragraphe C.1.5. sur l'énergie, et ceux dans le domaine de la foresterie dans le paragraphe B.1.6.

Un four solaire ADES sauve 22 tonnes de bois

L'ADES est une initiative qui vulgarise l'usage de fours solaires afin de limiter la consommation de charbon de bois des foyers, aussi bien urbains que ruraux. L'utilisation d'un réchaud ADES, pendant une année, permet de sauver 22 à 28 tonnes de bois (...).

(...) Le four solaire, la parabole, le séchoir solaire de l'ADES, sont des outils efficaces pour lutter contre le fléau de la déforestation et contre l'émission de gaz carbonique. Le Protocole de Kyoto faisant état de possibilité de crédit pour tout organisme qui participe à la réduction de l'émission de carbone, (...) pourquoi Toliary et l'ADES ne bénéficieraient-elles pas de cette opportunité ?

En tout cas, le prix actuel du four solaire subventionné qui est de Ar. 25 000, est encore cher par rapport au pouvoir d'achat des ménages ruraux où ADES intervient (Toliary II, Ejeda, Androy et Morondava). La présidence de la République de Madagascar a promis d'aider ADES à produire 5 000 fours par an. (...) L'adoption d'un réchaud solaire (de 0,45 m²) de 1617 kwh à 2034 kwh pendant une année équivaut à consommer 2180 à 2750 kg de charbon de bois au cours de l'année. Ce qui revient à dire qu'en utilisant un réchaud solaire, un foyer peut sauver près de 22 à 28 tonnes de bois par an, tout en sachant que le rendement de carbonisation est de 10%.

Source : Madagascar Tribune – 30 juin 2008

Malgré de nombreuses initiatives en faveur des modifications des modes de consommation au niveau des ménages, par exemple les foyers améliorés, les fours solaires (cf. encadré ci-dessous), etc., ces modes de consommations sont restés pratiquement inchangés au cours des deux décennies depuis 1992. Pour la majorité des ménages, la source d'énergie domestique reste le bois de chauffe et dans une moindre mesure le charbon de bois.

²¹ Stratégie nationale du Mécanisme de Développement Propre à Madagascar

L'absence de mise à l'échelle généralisée des expériences positives pilotes et ponctuelles serait due à l'insuffisance d'incitations positives, d'alternatives et de mesures d'accompagnement en faveur des changements de comportement.

Les avancées en termes de réduction et de gestion de déchets restent très ponctuelles bien que les résultats de ces expériences soient encourageants.

Une faible intégration des tendances et facteurs démographiques dans les politiques nationales au regard du taux de croissance démographique

Madagascar comptait 20,7 millions d'habitants en 2011. L'information-sensibilisation du public sur les dynamiques démographiques a bénéficié d'une démarche continue, conduite séparément pas différents secteurs ou dans le cadre de programmes multisectoriels. Les impacts sur les tendances démographiques en milieu urbain se font progressivement sentir. Néanmoins, le taux de croissance démographique de Madagascar, de 2,8% en 2008, figure parmi les plus élevés en Afrique subsaharienne. Les initiatives d'intégration des tendances et facteurs démographiques dans les politiques nationales de développement restent peu significatives au regard de ce fort taux de croissance démographique.

Des progrès significatifs en protection et promotion de la santé, mais insuffisants pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les investissements dans la construction/réhabilitation de formations sanitaires (centres de santé de base et centre hospitaliers), réalisés depuis la fin des années 90, ont été renforcés après 2003 jusqu'à la fin de la décennie 2000. Par ailleurs, le secteur de la santé a pu développer un Système national d'information sanitaire performant à l'échelle nationale. Ce système, couplé à un Système d'information géographique, permet le suivi de : (i) l'information pour les programmes prioritaires, (ii) la surveillance épidémiologique, (iii) l'information pour l'administration et la gestion financière, et (iv) l'information pour la gestion. En plus des variables sanitaires, touchant directement le capital humain du pays, ce système d'information intègre des variables environnementales telles que l'approvisionnement en eau, la situation des latrines et le traitement des déchets dans les formations sanitaires.

Les résultats des investissements dans le secteur de la Santé sont visibles sur le terrain et prouvés dans les faits. A titre d'illustration, en matière de lutte contre le paludisme, 12 districts ont réussi à entrer dans la phase de pré-élimination avec un taux de positivité des lames et/ou des tests de diagnostic rapide inférieur à 5%. Une politique et un plan de développement de la lutte contre le paludisme ont été élaborés par le Ministère de la Santé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Une classification de l'intensité du paludisme dans les districts, selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé, a été réalisée et un cadre de coordination de l'ensemble des partenaires suivi de dispositifs de mise en œuvre et de gestion du projet existe.

Madagascar a également adhéré à la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement, témoignant de l'implication du pays dans ce domaine. Ce programme a pour objectif d'intensifier la préservation de l'environnement afin de protéger la santé humaine. C'est un programme coordonné conjointement par l'OMS et le PNUE et le financement de mise en œuvre des activités dans le cadre de ce programme est encore à rechercher. A Madagascar, des activités ont été déjà entreprises :

- élaboration du document d'Analyse Situationnelle et Estimation des Besoins en Santé et Environnement en 2010 ;
- finalisation de la Politique Nationale de Santé et Environnement en 2011.
- élaboration du Plan d'Actions Conjoint en Santé et Environnement qui est en cours de finalisation actuellement.

Une Politique nationale de la nutrition a également été développée en 2004, suivie d'un Plan national d'action pour la nutrition comportant 14 stratégies. Une évaluation de ce plan d'action a été réalisée en 2009 et a révélé une lente progression des valeurs des indicateurs par rapport aux OMD d'ici 2015, sauf pour la réduction de la mortalité infanto-juvénile. Ce rapport d'évaluation mentionne également que le Plan national d'action pour la nutrition n'a pas toujours été utilisé comme cadre d'actions par les intervenants dans le secteur. Ce rapport confirme donc que les progrès existent mais restent insuffisants, et que le décalage entre la politique sous-sectorielle et la mise en œuvre reste important.

De 1990 à 2010, le pourcentage de la population malgache ayant accès à un approvisionnement en eau potable est passé de 29% à 46% ; le pourcentage de la population ayant accès à un service d'assainissement de base est passé de 9% à 15%. Toutefois, Madagascar figure toujours parmi les pays qui n'atteindront probablement pas en 2015 l'Objectif 7c des Objectifs du Millénaire pour le Développement qui consiste à réduire de moitié, par rapport à la situation de 1990, le pourcentage de la population qui n'ont pas accès à ces services, alors que cet Objectif 7c est déjà atteint en 2012 se basant sur les chiffres pour la planète. Le profil de développement durable du secteur eau et assainissement est développé dans le paragraphe B.2.1.

De bonnes avancées dans les politiques nationales pour la promotion de modèle viable d'établissements humains

Madagascar a développé une Politique nationale de l'aménagement du territoire ainsi qu'une Politique nationale de l'habitat en 2006. Leur mise en œuvre s'est traduite par la finalisation du Schéma national d'aménagement du territoire et des schéma régional d'aménagement de territoire, des Plans d'urbanisme à l'échelle de la Commune (PUDi) et à l'échelle de quartiers (PUDé). Le cadre institutionnel et juridique pour l'aménagement du territoire a également été élaboré.

Les politiques d'aménagement du territoire présentent une intégration marquée des tendances et facteurs démographiques, notamment de l'exode rural. La prise de conscience sur l'importance des villes à Madagascar progresse, mais les actions concrètes pour s'y préparer et pour faire face aux problématiques urgentes actuelles restent insuffisantes.

Une réforme de la politique foncière a été conduite à partir de 2005 et traduite dans la mise en œuvre à travers le Programme National Foncier. Un Observatoire du Foncier a également été créé pour assumer le rôle d'organisme d'orientation, de suivi et de production d'information. Les résultats du Programme National Foncier et des contributions des autres projets/programmes ont permis de rendre opérationnels 440 guichets fonciers et de sécuriser 58 243 ha depuis 2005.

Malgré ces avancées sur le plan des politiques sectorielles et sur les cadres institutionnels, les réalités dans les villes de Madagascar démontrent un déphasage entre les besoins réels de la population urbaine et les réalisations des communes urbaines, notamment en matière de logements, de transport, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et d'accès à l'énergie.

Intégration du processus de décisions sur l'environnement et le développement : les autres mesures prises pour renforcer l'appui politique en faveur du développement durable

1. Au niveau du Ministère en charge du plan

Le ministère est en charge (i) du suivi de la mise en œuvre des réformes économiques et des performances des programmes du Gouvernement relatifs aux secteurs productif, social et administratif.(ii) de la conception des outils et instruments de planification

et de proposition d'éléments d'aide à la décision en matière de politique et stratégies de développement, de l'encadrement et l'appui d'élaboration des Politiques Sectorielles et régionales, de l'appui à la planification régionale.(iii) de la coopération économique et de la coordination des aides extérieures (iv) des études et modélisations économiques dont le suivi macro-économique.

Pour assurer ces fonctions le ministère en charge du plan les organismes comme l'INSTAT et le CREAM lui sont rattachés.

Le focus group pour assurer la fonction de consultation des différentes parties prenantes au niveau du SNISE est à mettre au service du développement durable

Le Focus est une méthode d'enquête qualitative rapide basée sur la dynamique de groupe. Elle sert avant tout à donner la possibilité pour une partie prenante de partager son point de vue, sa compréhension, ses idées sur un sujet donné. Elle permet d'évaluer des besoins, des attentes, des satisfactions ou de mieux comprendre des opinions, des motivations ou des comportements. Elle sert aussi à tester ou à faire émerger de nouvelles idées, à identifier les principales problématiques à approfondir.

Le focus group du SNISE est la meilleure porte d'entrée pour introduire les éléments qui composent le développement durable, et en particulier l'économie verte. Pour être efficace dans ce sens, il convient de s'assurer que les intérêts des différentes parties prenantes sont pris compte d'une manière équilibrée, que les actions de rectifications et/ou de réformes proposées par le focus group soient effectivement appliquées et que les bonnes informations arrivent au niveau du groupe.

Les outils et instruments de planification, de coordination et de suivi sont à valoriser au service du développement durable

Madagascar ne dispose pas encore d'outils ou d'instruments pour l'accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme orienté vers le développement durable. Au niveau sectoriel des outils existent et qui n'attendent qu'à être consolidé et amélioré. Un outil est proposé par le groupe de consultants en charge de la préparation de ce rapport au paragraphe B.2. Le ministère est le mieux placé pour assurer le leadership dans le développement de cet outil, à travers le mécanisme institutionnel proposé dans le paragraphe D.3, en collaboration avec les autres départements ministériels en charge de l'environnement et du social.

1.2 Au niveau du Ministère en Charge des finances

La réforme de la gestion publique renferme les stratégies destinées à mettre à la disposition du pouvoir public un outil pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement. Cette réforme a commencé avec l'adoption de la loi organique sur les lois de finances (LOLF). Cette loi organique a donné une meilleure flexibilité au budget de l'Etat notamment avec l'adoption du budget programme.

Les réformes ont pour objectif d'assainir les finances publiques d'une part et de créer des meilleures conditions de développement des investissements privés et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers, d'autre part. Citons entre autre parmi les objectifs du programme de la gestion des finances publiques :

- La maximisation des revenus des impôts et taxes et l'utilisation efficace et rationnelle des ressources de l'Etat
- L'adaptation du budget au développement régional
- La réforme du système bancaire et financier, la mobilisation de l'épargne et le renforcement des institutions de microfinance

- La prestation de services publics efficaces et de qualité y compris les services décentralisés

Ensuite, les actions prioritaires de la réforme des finances publiques sont transcrites dans le plan d'action prioritaire des finances publiques :

- Maîtrise de la gestion macro économique et le déficit budgétaire
- L'amélioration des allocations des ressources intersectorielles
- Le rétablissement des méthodes de mise en œuvre des budgets programme
- La modernisation du système de suivi de la performance et de gestion des indicateurs
- L'amélioration de l'exécution budgétaire
- Le renforcement de contrôle d'exécution

La programmation pluriannuelle du budget à travers le CDMT devrait permettre d'aligner le budget aux stratégies sectorielles. Les actions prioritaires sont prises en compte dans les projets de budget de l'année qui court et les prévisions dans le CDMT. Au niveau de certains secteurs un Budget Programme par Objectif Régional est mis en place. Ainsi pour le secteur « eau », à ce jour 5 régions actuellement de leur BPOR.

« Développement durable ready »

Le dispositif institutionnel actuel au niveau de la gestion des finances publiques est favorable à l'intégration des actions en faveur du développement durable notamment à travers le budget programme mais également le cadrage macro-économique. Il revient au secteur d'initier le processus à travers un programme sectoriel orienté vers le développement durable traduit au niveau du budget. Citons entre autre, le document de performance, annexé à la loi de finance qui définit les conditions générales de la situation économique et financières et permet d'évaluer certaines actions de développement, donc également des actions de développement durable, du Gouvernement au niveau des finances publiques. Les outils de la loi de finance sont « prêts » pour être exploités en faveur du développement durable.

1.3 Au niveau du Ministère en charge de l'Environnement

L'effort d'intégration de l'environnement dans les autres secteurs est l'une des actions les plus avancées entreprises par le pays en faveur du développement durable.

L'application du décret MECIE, débouchant sur l'octroi du Permis Environnemental ou de l'autorisation environnementale et renforçant la considération de la dimension environnementale, a favorisé les investissements respectueux de l'environnement. De 1997 à septembre 2011, sur les 556 dossiers déposés auprès de l'Office National pour l'Environnement, 81% ont obtenu un permis environnemental. L'augmentation progressive du nombre de permis environnementaux délivrés illustre également les efforts visant cette intégration.

Par ailleurs, la création d'une Cellule Environnementale au sein de tous les Ministères, est censée garantir la considération de l'environnement dans les politiques, programmes et projets de développement du secteur concerné. Cependant, il a été constaté que l'efficacité des Cellules Environnementales dépend, dans une large mesure, de la place que leur accordent les Ministères concernés. En effet, leur consultation dans l'élaboration des politiques sectorielles n'est pas totalement acquise.

Par rapport au système éducatif, l'intégration de la dimension environnementale est effective à travers l'introduction du module environnement dans les programmes scolaires

du niveau secondaire mais aussi dans le programme de formation des grandes écoles telles que l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) et l'Ecole Nationale Supérieure de la Police (ENSP).

Au niveau des collectivités décentralisées, un outil d'intégration de la dimension environnementale a été élaboré, s'agissant du **guide vert**, pour aider les responsables au niveau des collectivités tels que les Maires, à gérer localement l'environnement. La Direction de l'Intégration de la Dimension Environnementale DIDE a mis en place des Centres de Documentation Spécialisé en Environnement virtuelle et physique afin de faciliter cette intégration de la dimension environnementale à tous les niveaux.

Enfin, divers outils d'IEC ont été conçus et vulgarisés pour implémenter le réflexe environnemental dans tout type de cible ; il s'agit des kits éducatifs pour les enseignants, les kits éco théologiques pour les responsables religieux, les ordonnances vertes pour les médecins, les calendriers verts pour les bureaucrates et les magazines d'information pour les décideurs politiques.

Le ministère en charge de l'environnement a été mandaté par le PNUE en mai 2008 à mettre en œuvre la deuxième phase du projet « Réseau Africain des Informations Environnementales » en appui aux efforts déployés par le ministère à mettre en place un système d'informations environnementales fiables à la hauteur des enjeux et défis auxquels le ministère devrait faire face notamment en termes d'intégration de la dimension environnementale.

1.4 La prévention et gestion des risques

La politique nationale de gestion des risques et des catastrophes a mis en place un Système National de GRC composé d'un ensemble de structures (voir en annexe). Elle a défini un certain nombre de principes : (i) Principe d'intégralité (multi sectoriel), (ii) Approche systémique (pluri institutionnel), (iii) Décentralisation et (iv) Participation. Elle a fixé les priorités en matière de gestion.

Pour sa mise en œuvre, la Stratégie Nationale de Gestion des risques et catastrophes comprend six axes :

- La mise en œuvre de mécanismes institutionnels pour la GRC
- Le renforcement des capacités à long terme pour la gestion des risques et des catastrophes à tous les niveaux
- Le développement d'un système d'information exhaustif
- Le développement de mécanismes financiers
- La réduction globale des risques et de la vulnérabilité
- La coopération régionale et internationale

Les actions prioritaires du secteur sont :

- La mise en œuvre des mécanismes institutionnels et le renforcement de capacité
- La préparation et réponse aux urgences
- Les systèmes d'information et alertes rapides
- La gestion locale du risque
- L'opérationnalisation de mécanismes financiers
- L'intégration systématique de la réduction des risques dans le processus de développement.

L'intégration des risques dans les programmes sectoriels permet de mieux affronter les catastrophes naturelles et leurs conséquences. Madagascar fait partie des 30 pays les plus vulnérables au changement climatique et tient la 3^{ème} place dans le monde et la première en Afrique quant aux événements extrêmes dont les effets des intempéries vont d'avantage s'intensifier. La mise en place d'un fonds spécial de contingence dans leur planification permet de faire face efficacement à ces intempéries et de répondre au plus urgent sans toucher le fonds d'investissement. Seuls quelques organismes et ministères possèdent ce fonds dont le ministère en charge de la santé publique, l'Autorité routière, le BNGRC et l'Office des travaux d'urgence.

1.5 La gouvernance

En matière de gouvernance Madagascar a mis en place

- un programme de lutte contre la corruption (Annexe 5)
- un programme de décentralisation, de déconcentration et d'aménagement du territoire.

Ces programmes intègrent certains principes du développement durable

1.6 Conclusion

Dans le domaine économique et social, des réformes prometteuses ont été adoptées mais les efforts ont souffert de la crise politique. Dans le domaine de l'environnement, des progrès significatifs sont observés à travers l'extension des aires protégées mais les ressources et la volonté manquent pour honorer les engagements pris.

Des progrès sont également acquis par rapport à la transition vers une économie verte. Ces progrès sont énumérés dans le paragraphe C relatif à l'économie verte.

En conclusion, le bilan des progrès accomplis traduit la volonté du pays à agir en faveur du développement durable même si les résultats sont encore insuffisants. Les politiques et stratégies ont été élaborées mais leur mise en œuvre et leur mise en cohérence méritent d'être renforcées davantage tout en capitalisant sur les acquis et les avancées.

B.1.2 Conservation et gestion des ressources

Madagascar se mobilise face au changement climatique

Madagascar a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) en 1998 suivi de celle du protocole de Kyoto en 2003. Parmi les avancées notables du pays figurent (a) l'élaboration du Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique (PANA) en 2006 qui a identifié 15 projets prioritaires²² dans 12 régions cibles sur les 22 régions de Madagascar ; (b) l'élaboration des deux Communications Nationales (Communication initiale en 2003, 2^e en 2010, 3^e en cours) ; (c) l'élaboration de la Stratégie nationale sur le Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto ; et plus récemment, en 2011, (d) l'élaboration de la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC). Cette PNLCC s'articule autour de 5 axes : (1) le renforcement des actions d'adaptation au changement climatique tenant en compte des besoins réels du pays ; (2) la mise en œuvre des actions d'atténuation au profit du développement du pays ; (3) l'intégration du changement climatique à tous les

²² Ces projets ont été priorisés sur la base de 5 critères : (1) impacts sur les groupes et ressources vulnérables, (2) réduction de la pauvreté, (3) actif/capital de la communauté, (4) coût/efficacité et (5) synergie avec les autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement.

niveaux ; (4) le développement d'instruments de financement pérenne ; et (5) la promotion de la recherche, le développement et transfert de technologies et la gestion adaptative.

Sur le plan institutionnel, il faut particulièrement mentionner la création récente (en 2010), de la Direction du Changement Climatique (DCC) au sein du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF). Le Bureau Permanent de l'Autorité Nationale Désignée du MDP du Protocole de Kyoto est également rattaché au sein de la DCC. La mobilisation des partenaires par rapport à ce thème est particulièrement forte avec l'émergence du Groupe Thématique sur le Changement Climatique (GTCC) qui est « une émanation technique du cercle de concertation des partenaires techniques et financiers du Ministère de l'Environnement et Forêts, une plateforme d'échange, de veille, de réflexion et une force de propositions ». Parmi les réalisations du GTCC figurent par exemple la capitalisation des expériences de Madagascar face aux défis du changement climatique.

Selon l'Agenda 21, parmi les domaines d'activités concernés par cette protection de l'atmosphère figurent (a) l'amélioration de la base scientifique nécessaire à la prise de décision, (b) la promotion d'un développement durable à travers la mise en valeur de l'énergie (rendement énergétique et consommation d'énergie), les transports, le développement industriel, la mise en valeur des ressources terrestres et marines et utilisation du sol, (c) la prévention de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et (d) la pollution atmosphérique transfrontière.

Dans le cadre de la Deuxième Communication Nationale, l'inventaire national des gaz à effet de serre (GES) a été réalisé et donne des résultats sur l'évolution d'émissions des gaz à effet de serre pour les années 1995 à 2004. Selon la Deuxième Communication Nationale, les émissions actuelles et, dans le court terme, pour le secteur énergie ne constituent pas pour Madagascar une grande menace en terme d'émission de GES. Néanmoins, des actions peuvent être entreprises pour chaque sous secteur en tant que prévention, à savoir (i) la promotion de l'exploitation des biocarburants, (ii) le recyclage des lubrifiants usés, (iii) le développement des centrales hydroélectriques, (iv) la promotion des autres sources d'énergie renouvelables et (v) la promotion de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs (lampes basse consommation, couplage industrie et reboisement, changement de comportement dans le CSI,...) (MEF, Deuxième Communication Nationale, 2010). Les initiatives qui ont été entreprises sont abordées dans la section relative à l'Énergie.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation dans les 6 provinces ont été menées durant l'année 2011 (avec un thème spécifique par province) ayant drainé une centaine de participants et des milliers de visiteurs. Différents projets sont intervenus et/ou interviennent dans diverses régions de l'île et concernent plusieurs secteurs (agriculture, élevage, pêche...). Ainsi, dans le domaine de l'atténuation, un (1) projet, visant l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, est enregistré auprès de l'UNFCCC, 4 projets sont en cours d'enregistrement, 1 projet concerne le marché volontaire et 25 autres

Carte 1 Répartition de quelques projets d'adaptation au changement climatique



Source : WWF, 2011

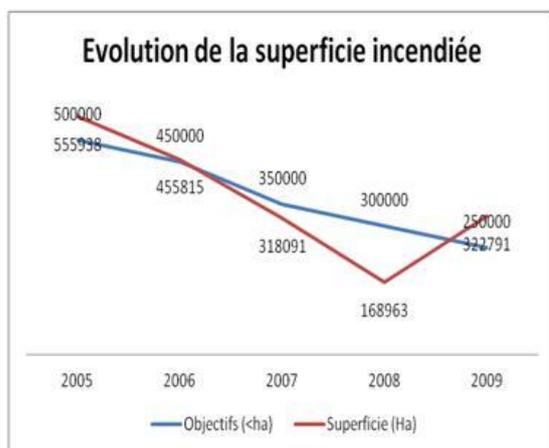
projets sont en cours. Quant à l'adaptation, un (1) projet de gestion de la zone côtière est financé par le Fonds pour les Pays les Moins Avancés depuis février 2012, et un autre projet de renforcement de la résilience de la riziculture est financé par le Fonds d'adaptation. Ces différents projets ont certes le mérite d'intervenir dans des secteurs prioritaires mais l'échelle spatiale et temporelle de certains d'entre eux étant relativement limitée, leurs impacts ne sont pas à la hauteur de l'envergure du problème.

La séquestration de Carbone: une opportunité à saisir dans le cadre de la lutte contre le déboisement

La lutte contre le déboisement, le boisement et le reboisement contribuent également à la protection de l'atmosphère et de la biodiversité. Selon l'arrêté interministériel 18 633 du 17 octobre 2008, la gestion des ressources forestières est entreprise à travers (i) la protection à travers le Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM) ; (ii) la gestion communautaire ; (iii) la gestion durable à travers les zones KoloAla ; et (iv) la restauration des forêts dégradées et la reforestation.

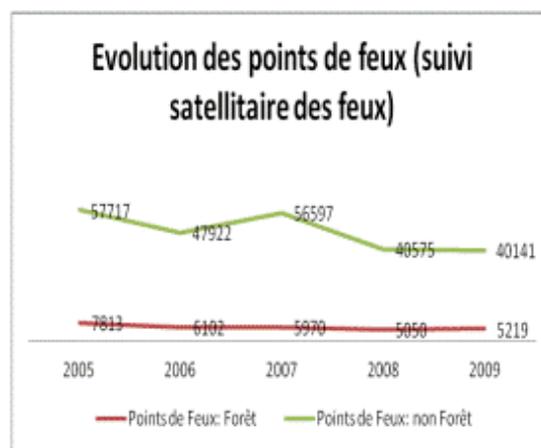
Madagascar dispose déjà de sa Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité (cf. partie sur la biodiversité) ainsi que de sa Stratégie nationale de reboisement. Les mesures entreprises depuis l'année 2000 sont relativement efficaces puisque le taux global de déforestation à Madagascar qui a été de 0,82% par an entre 1990 - 2000 et est descendu à 0,55% par an entre 2000 – 2005 (MEF, 2009) et les points de feux ont également diminué entre 2005 et 2008. Cependant, la fragilité des efforts reste à craindre dans la mesure où les événements politiques entraînent souvent une recrudescence des feux (les figures en infra montrent que les points de feux sont restés inchangés entre 2008 et 2009 alors que les superficies incendiées ont augmenté, ce qui signifie que la superficie incendiée pour certains points de feux a augmenté).

Figure 3 Evolution de la superficie incendiée



Source : Site web du MEF 2012

Figure 2 Evolution des points de feux



Source : Site web du MEF 2012

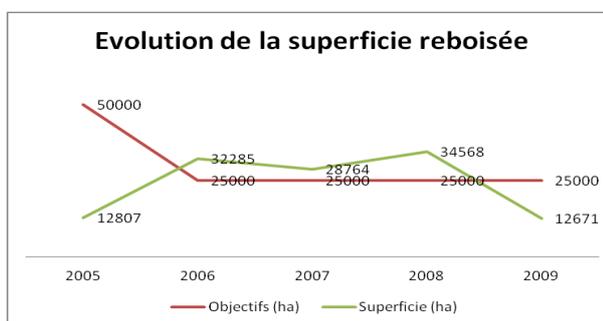
Par rapport au reboisement, les efforts entrepris de 2006 à 2008 ont été relativement proportionnels aux besoins²³ mais ils ont pâti de la crise politique depuis 2009. En effet, une étude de Jariala a identifié des besoins de reboisement de 25 000 ha/an à condition qu'il y ait (i) diminution de l'usage des combustibles ligneux par l'introduction d'autres sources d'énergie et la généralisation des fourneaux économes/améliorés qui peut réduire jusqu'à

²³ Les études (2006) menées estiment la consommation à 8,6 millions de m³/an pour le charbon de bois et 9 millions de m³/an pour le bois de feu (17,6 millions de m³ en tout – 2006).

65% la consommation en Bois Energie , (ii) gestion durable des capitales ligneux existants et (iii) introduction des techniques de carbonisation améliorées qui peut réduire jusqu'à 35% le besoin en bois.

Le pays a également soumis une Proposition de mesures (R-PP) pour sa préparation au mécanisme REDD+²⁴ auprès du Fonds de Partenariat pour le carbone forestier (FCPF). Cette proposition s'articule autour de 6 volets : (i) organisation et consultation, (ii) préparation de la stratégie REDD, (iii) développement d'un scénario de référence au niveau national, (iv) conception d'un système de suivi, (v) calendrier et budget et (vi) conception d'un cadre de suivi-évaluation mais le contexte politique actuel retarde le processus.

Figure 4 Evolution de la superficie reboisée



Source : MEF 2012

Depuis 2001, cinq projets pilotes REDD+ sont mis en œuvre à Madagascar: le Projet Makira, le Projet corridor Fandriana – Vondrozo, le Projet corridor Ankeniheny – Zahamena, le Projet REDD – FORECA et le Programme holistique de conservation des forêts.

Tableau 1 Les facteurs de réussite ou de risque pour REDD+ à Madagascar

Succès	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'aires protégées Approche écorégionale de conservation Transfert de gestion et responsabilisation locale Reboisement individuel 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle politique foncière Politique forestière favorable à la REDD+ Importance des co-bénéfices
Echecs	Obstacles / Barrières
<ul style="list-style-type: none"> Reboisement communautaire Sécurisation foncière relative Gestion des informations Réforme et recentrage de l'administration 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance forestière Superposition avec les mines Précarité des modes d'existence des ménages Faible synergie entre les secteurs Politisation de l'administration

Source: (R-PP, 2010)

Les trois premiers projets visent à la fois des objectifs méthodologiques et des objectifs de vente de crédits de réduction d'émissions. Mis en œuvre au niveau de 16 sites et touchant cinq des 6 grands types forestiers présents à Madagascar, ces projets couvrent une surface forestière totale de 1.762.400 Ha avec des potentiels de crédits carbone (à 30 ans) de l'ordre de 40 à 45 millions T CO2e incluant 28 millions de T CO2e formellement prévus sur les trois sites principaux de Makira, CAZ et COFAV (R-PP, 2011).

24 Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (REDD) est un mécanisme basé sur les résultats en cours de négociation pour faire partie du régime climatique après l'expiration du Protocole de Kyoto en 2012 et l'idée est de reconnaître le rôle des forêts dans la mitigation des changements climatiques et de récompenser les résultats des pays en développement dans la lutte contre la déforestation en exploitant les marchés du carbone et les consentements à payer des pays développés. REDD+ inclut la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone forestier.

Des progrès modestes dans la lutte contre la désertification et la sécheresse

Madagascar a ratifié la Convention sur la lutte contre la Désertification en 1997, soit trois ans après son adoption. Il faut toutefois souligner que le concept de désertification a, entre temps, évolué vers la notion de dégradation des terres, orientant ainsi la lutte contre la désertification vers une gestion durable des terres.

Le Plan d'Action National (PAN), adopté en 2003 et axé sur les priorités suivantes:

- Amélioration des connaissances sur le processus de désertification par le renforcement de la recherche appliquée, de l'éducation et de la formation en vue du renforcement de la capacité nationale à lutter contre la désertification.
- Amélioration de la prévention et de la gestion des catastrophes
- Amélioration du capital productif et du cadre de vie des populations, notamment en milieu rural
- Amélioration de la production agricole ainsi que de la disponibilité et de l'accès aux denrées alimentaires
- Gestion durable des ressources naturelles
- Sécurisation foncière (une des premières garanties de la sécurisation économique et financière du paysan)

montre le souci d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale.

Compte tenu du contexte des différentes régions, des zones ont été priorisées : toute la partie Sud Ouest du pays, le Grand Sud, le Centre Ouest (Menabe et le nord du Menabe) et la pointe Sud du Sud Est (une partie de l'Anosy).

Le PAN reste encore à aligner avec le Plan cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la convention (2008-2018) dont les objectifs stratégiques sont d'améliorer les conditions de vie des populations touchées, d'améliorer l'état des écosystèmes touchés et de générer des avantages généraux liés à la mise en œuvre efficace de la Convention. Cet alignement est prévu pour le deuxième semestre 2012.

Par rapport aux priorités définies dans le PAN, les constats suivants s'imposent :

- La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes (SNGRC) depuis 2003 a débouché sur la mise en place d'un cadre institutionnel articulé autour d'un Système d'Alerte Précoce (SAP), d'une Préparation et Réponse aux désastres et d'une Prévention, gestion des risques et adaptation au changement climatique. Le SAP a mobilisé le partenariat public privé et pour les sécheresses en particulier, le pays utilise le Système d'Information Rurale et de Sécurité Alimentaire (SIRSA)/SAP mis en œuvre par l'Agence Européenne pour le Développement et la Santé (AEDES) puis relayé par le PAM en 2009. Dans le domaine de la Préparation et Réponses aux catastrophes, et avec l'appui du système des Nations Unies (OCHA/BCPR), Madagascar a rédigé son premier plan de contingence national en 2007 et a mis en place un Groupe Multisectoriel (CRIC) sur l'eau et l'assainissement, la nutrition et la sécurité alimentaire, la santé, l'agriculture, l'éducation, la logistique et l'habitat.
- (ii) malgré les efforts entrepris pour améliorer les conditions de vie en milieu rural, la pauvreté touche plus les populations rurales (73,5%) que les populations urbaines (52%). Dans le Grand Sud, l'insécurité alimentaire affecte 30 à 67% de la population et est pratiquement omniprésente. (Banque Mondiale, 2008) ;
- la productivité agricole a peu augmenté²⁵ compte tenu des pratiques agricoles dépassées, de la disponibilité limitée et du coût élevé des intrants améliorés, de la faible utilisation de crédit pour la production, de la déficience des infrastructures de

²⁵ En prenant l'exemple du riz, l'écart entre la moyenne des rendements réalisés par les agriculteurs et les rendements maximum atteignables dans des conditions expérimentales avoisine 75% à Madagascar contre 20% en Indonésie (Banque Mondiale, 2010).

production, du faible capital humain, de l'absence de sécurité foncière et de la dégradation des ressources naturelles (Banque Mondiale, 2010).

- des progrès notables ont été faits dans la gestion des ressources naturelles en particulier dans le domaine de la préservation de la biodiversité (cf. section correspondante)
- depuis 2005, Madagascar a mis en œuvre un Programme National de Réformes Foncières (PNF) qui a débuté avec l'adoption d'une nouvelle politique foncière (Loi Cadre de 2005) et d'une Loi foncière sur la Propriété Privée non titrée. De février 2006 à décembre 2009, 302 guichets fonciers (sur un objectif de 900) ont été mis en place dans 16 des 22 régions de Madagascar. Sur 107 000 demandes de certificats fonciers, environ 49 000 ont été délivrés (Banque Mondiale, 2010). Malgré les guichets fonciers installés à travers le pays, seuls 8% des ménages détiennent un titre de propriété formel pour leur terrain même si 86% de la terre utilisée pour l'agriculture soit classée propriété privée (INSTAT, 2008).

La Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques : un domaine émergent pour le pays

Madagascar a signé le Protocole de Cartagena en septembre 2000 et l'a ratifié en novembre 2003. Ce protocole vise à « contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques sur la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontaliers ». La Politique Nationale de Biosécurité élaborée par le pays vise ainsi l'objectif de faire face de manière rationnelle, objective et sécurisée aux questions d'OGM sur la base d'informations bien maîtrisées, d'un outil juridique contraignant, de capacités techniques et scientifiques appropriées et selon un processus de prise de décision impliquant la participation du public.

Actuellement, Madagascar a un Code de la Santé, loi n° 2011-002 du 15 juillet 2011 qui stipule en son article 48 que « les produits alimentaires d'origine végétale, ayant été mis en culture sous le mode spécifique des Organismes Génétiquement Modifiés appelés OGM, font l'objet d'une déclaration les classant dangereux pour la consommation humaine en raison des risques de modification du génome qu'ils font courir au consommateur. Leur mise en vente au titre de denrée alimentaire est interdite à travers le Territoire National. » Toutefois, aucune législation n'exige des documents détaillant les caractéristiques des produits à l'importation vis-à-vis de l'existence d'OVM, alors que les produits à l'exportation doivent être parfois certifiés non OVM.

Des opportunités pour la Gestion effective de l'Environnement Marin et Côtier dans un perspectif de développement économique durable

Madagascar a ratifié, en 1998, la Convention sur la Protection, la Gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier dans la Région occidentale de l'Océan Indien, et de la partie orientale de l'Afrique ou Convention de Nairobi, soit deux ans après son entrée en vigueur. L'objectif de ladite Convention est de : (i) Conserver la biodiversité marine et côtière de la région, (ii) développer les zones côtières et marines, (iii) renforcer le partenariat secteur public, privé et agences intergouvernementales, et (iv) adopter une approche régionale plutôt que locale.

Cette Convention est rattachée au Ministère de l'Environnement et des Forêts depuis fin 2011. La Convention a deux protocoles de mise en œuvre, signés en 1985 et entrée en vigueur en 1996 :

- Protocole concernant la Protection des Faunes et Flores et leurs Habitats dans la Région Orientale de l'Afrique; et

- Protocole concernant la Coopération pour la Lutte Contre la Pollution Marine en cas d'Urgence dans la Région Orientale de l'Afrique

La Gestion Intégrée des Zones Côtières et Marines de la Convention de Nairobi est un protocole de mise en œuvre de la Convention de Nairobi. Les parties contractantes de la Convention sont actuellement dans la phase de finalisation et de validation du Protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières et Marines (GIZC).

Les documents cadres pour le Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar, incluant la Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar, et le Plan d'Actions National Zones Côtières et Marines, accompagnés des projets de décrets pour leur mise en œuvre, regroupés dans le document intitulé « Livre Blanc de la Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar » ont été élaborés en 2003.

Grâce à l'appui technique et financier du programme PROGECO de la Commission de l'Océan Indien, Madagascar a pu redynamiser le processus de mise en œuvre de la GIZC, La Stratégie Nationale de Développement Durable des Zones Côtières et Marines a été adoptée à l'issue d'un atelier de validation nationale le 03 Mars 2010. La Stratégie Nationale comprend trois composantes stratégiques : la gouvernance des zones côtières, le développement économique des communautés littorales, et la préservation et la conservation des ressources naturelles et des écosystèmes des zones côtières (Source à préciser).

Plusieurs projets de démonstration ont été menés²⁶ mais les leçons apprises méritent d'être capitalisées. Par ailleurs, l'extension de la superficie des aires protégées à Madagascar concerne des aires protégées marines (chiffre à préciser). Néanmoins, des menaces liées aux activités non-contrôlées et/ou non réglementées (pêche, exploitation de bois, activités touristiques ou industrielles) subsistent et sont plus importantes sur les zones côtières, en particulier à proximité des grandes villes et des grandes agglomérations. Par ailleurs, d'autres défis font leur apparition et se manifestent par les conflits entre la pêche crevettière et la prospection et l'exploitation pétrolières offshore, entre le tourisme balnéaire et l'exploitation minière, les effets du changement climatique, qui entraînent notamment le blanchissement des coraux dû à l'augmentation de la température de l'eau, l'élévation du niveau des mers, des répercussions éco toxicologiques (requins, micro algues,...) (MEF, Stratégie Nationale GIZC).

Sur le plan institutionnel, un Comité provisoire GIZC, rattaché à la Primature a été créé en novembre 2007. Puis, en février 2009, l'arrêté 2169/2009 du 12 février 2009, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières est adopté, lui donnant ainsi une existence officielle.

Enfin, Madagascar a récemment participé l'adoption de la Déclaration de Manille lors de la troisième réunion intergouvernementale chargée d'examiner la mise en œuvre du programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres qui s'est tenue aux Philippines le 25 au 27 Janvier 2012. A la suite de cette Déclaration, Madagascar, à travers le Ministère de l'Environnement et des Forêts envisage d'élaborer le Plan d'action National relatif à ladite Déclaration pour la gestion des sources émergentes de pollution qui sont : les eaux usées urbaines et/ou industrielles, les nutriments, les débris et/ou les déchets marins en avril 2012.

²⁶ - La prévention et la résolution des problèmes de dégradation du récif de Foulpointe,
- La Réserve de Biosphère de Mananara-Nord,
- La GELOSE marine de Masoala,
- L'expérience GIZC du site pilote de Toliara,
- L'expérience GIZC du site pilote de Nosy Be,
- Le schéma de Développement Régional d'Anosy,
- Le Plan Directeur de Développement Durable des Zones Côtières du Menabe, et
- Le Commissariat au Développement Intégré du Sud, de la région Sud.

La gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de leurs déchets prend de l'essor

La **SAICM** ou **Approche Stratégique de la gestion Internationale des Produits Chimiques** qui a été initiée en 2002 lors du Sommet mondial de Johannesburg sur le Développement Durable par le PNUE, Division des produits chimiques, est une Stratégie Mondiale qui vise la bonne gestion de ces produits. Cette approche stratégique a été développée en trois ans et adoptée à Dubaï le 06 en février 2006 par tous les pays membres des Nations Unies, dont Madagascar. Son objectif principal est de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie de manière à ce que d'ici 2020, leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement soient réduits au minimum.

La SAICM couvre les produits chimiques concernés par les différentes Conventions internationales dont **Bâle, Pops et Rotterdam** ou les produits qui ne sont pas encore considérés, entre autres, **les métaux lourds (mercure, plomb, cadmium...)**.

Pour la SAICM les réalisations nationales se résument à:

- La création par Arrêté n°039 /2007/ MINENVEF du 03 janvier 2007, du Comité national de mise en œuvre composé par les différents secteurs publics et privés, tels que l'Agriculture, la Santé, l'Industrie, le Commerce, l'Environnement, le Budget et la Douane, le Transport,..., les ONGs et les sociétés civiles ainsi que les points focaux des Conventions œuvrant dans le domaine ;
- L'établissement du Document de Profil ou état de lieu qui reflète la situation du pays sur le plan institutionnel, juridique et infrastructurel en matière de gestion des produits chimiques
- Les travaux d'analyse et d'évaluation de capacités des différents secteurs pour le gestion des produits chimiques;
- La définition des priorités nationales.

Les prochaines étapes qui doivent débiter cette année et être réalisées de concert avec les différentes parties prenantes consisteront à :

- Développer la Politique Nationale de sécurité chimique basée sur la SAICM ;
- Renforcer la structure de Gouvernance et établir le Plan d'action National ;
- Initier au niveau national le SGH ou Système mondial harmonisé d'étiquetage des produits chimiques.

Toutes ces activités de mises en œuvre sont financées par le Quick Start Program Trust Fund de la SAICM.

Pour la **Convention de Stockholm (POPs)** sur les polluants organiques persistants, ratifiée par Madagascar en 2005, les efforts significatifs portent sur différentes études qui ont permis d'aboutir à l'élaboration du plan d'action national de mise en œuvre de la Convention mais à ce jour, aucun mécanisme de financement n'est prévu pour l'application dudit plan.

Pour la **Convention de Rotterdam** sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, ratifiée par Madagascar en 2004, le Plan d'Action National est disponible pour être mis en œuvre.

Dans la gestion des déchets chimiques à Madagascar, la **Convention de Bâle** sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a été ratifiée en 1999. Les réalisations les plus importantes concernent le contrôle administratif des mouvements transfrontières de déchets dangereux, la mise en place d'un bureau national et d'un Comité national pour la mise en œuvre de la Convention et l'élaboration d'un projet national d'unité de contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux.

Les trois Conventions travaillent en synergie et le bureau national de synergie est créé par Arrêté N° 723/2012 du 17 janvier 2012.

Dans le cadre de la gestion des métaux lourds, le **programme du PNUE sur le mercure** a pour objectif de diminuer ou éliminer le rejet du mercure dans l'environnement afin de protéger la santé humaine. Pour Madagascar, des actions volontaires à travers des séances de sensibilisation ont été effectuées. Ainsi, l'inventaire des sources de rejet du mercure dans l'environnement et le Plan d'Actions National pour ce programme ont été réalisés en 2008.

Les FEM, la SAICM QSP Trust Fund, les bailleurs bilatéraux et multilatéraux appuient la mise en œuvre des Conventions internationales et accords ou stratégies liés à la mise en œuvre des actions visant la bonne gestion des produits chimiques. Au niveau national, bien que minime, le Programme d'Investissement Public apporte aussi sa part de contribution.

La gestion des pollutions et son évolution

Madagascar a élaboré, en 2010, une stratégie nationale pour la gestion des pollutions articulée autour de 3 axes stratégiques assortis chacun d'objectifs précis :

- (1) prévention de la pollution :
 - o réduction des sources de pollution
 - o amélioration du système de surveillance
 - o mobilisation des parties prenantes
- (2) atténuation des impacts de la pollution
 - o renforcement des connaissances des milieux et des polluants
 - o organisation des réponses
- (3) gestion cohérente de la pollution
 - o cohérence des politiques, des instruments juridiques et réglementaires
 - o coordination des actions à différents niveaux de gouvernance.

Des initiatives encourageantes dans la réduction des sources de pollution à travers, par exemple, la valorisation des déchets sont observées mais nécessitent une mise à l'échelle conséquente pour espérer avoir des impacts plus significatifs.

Madagascar a également ratifié différentes Conventions relatives aux hydrocarbures, à savoir les Conventions internationales (i) de 1990 sur la préparation, la lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (ORPC), (ii) de 1992 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par la pollution d'hydrocarbures par les navires (CLC) Convention internationale de 1992 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par la pollution d'hydrocarbures par les navires (CLC), (iii) de 1992, portant création d'un fonds international d'indemnisation (FC 92).

Dans la perspective de mise en œuvre de ces Conventions, le pays a mis en place l'Organe de Lutte contre l'Evènement de Pollution marine par les Hydrocarbures (OLEP). Il a également récemment adhéré (janvier 2012) à la Déclaration de Manille relative à la mise en œuvre du programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

Pour la Convention internationale sur la lutte contre les déversements des Hydrocarbures en mers (CILDH), un Plan d'urgence sous-régional en cas d'évènement majeur de pollution dans la zone de l'Océan Indien Occidental a été élaboré.

B.1.3 Renforcement des rôles des principaux groupes

La Section 3 de l'Agenda 21, portant sur le renforcement des rôles des principaux groupes, est composée de 10 chapitres, dont le premier est un chapitre de préambule et les 9 suivants traitent des aspects ci-dessous :

- 1) Action immédiate en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable ;
- 2) Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement

Dans le secteur environnement, des femmes prennent le leadership pour intégrer la dimension genre dans le secteur malgré les limites budgétaires, les réticences et le manque de conviction de certains acteurs et décideurs. Voici quelques dates clés : Femme Environnement

1999 : Emergence d'autres organisations féminines comme DRV : Dinika sy Rindra ho an'ny Vehivavy

2000 : Participation du Ministère de l'Environnement à l'élaboration de la Politique de Promotion de la Femme(PNPF)

2000 : Formations en ASEG pour 5 Ministères chargés du développement (Agriculture, Environnement Forêts, Population, Décentralisation et ONG), organisées par le Ministère de l'Environnement l'ONE et la FAO dans le cadre du Programme de Coopération Technique pour une durée d'un an : 163 formateurs, 500 responsables régionaux, 150 décideurs

2003 : Le Gouvernement Japonais a pris le relèvement du projet PCT entrée PEIII confié à la FAO Etude-préparatoire-Programme Environnemental III- Approche genre ; Protocole validé par la Banque Mondiale

2003 : Participation de Ministère de l'Environnement et des Forêts à l'élaboration du Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED)

2004 : Réalisation des ateliers et des restitutions relatifs à l'élaboration du guide Document cadre GENRE et Environnement : existence de ce document cependant la mise en œuvre a été interrompue à cause de la conjoncture politique à Madagascar

2006 : Adoption par le PNUE « l'Approche Genre et Environnement »

2007 : Participation à l'élaboration du MAP « engagement sur la promotion du Genre n° 8 , Défi 5 : promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ».

Depuis le mois de Mars 2011 : Sensibilisation sur le concept genre et changement climatique (Antananarivo, Toamasina, Mahajanga, Antsiranana) interrompue le mois de Novembre 2011

durable ;

3) Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés ;

4) Renforcement du rôle des organisations non gouvernementales : partenaires pour un développement durable ;

5) Initiatives des collectivités locales à l'appui d'action 21 ;

6) Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats ;

7) Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie ;

8) Communauté scientifique et technique ;

9) Renforcement du rôle des agriculteurs.

Il y a encore un long chemin à parcourir pour relever le défi des 30/50 (c'est-à-dire 30% des décideurs sont des femmes en 2012 et 50% en 2015) du Protocole de la SADC sur le genre et le développement, auquel Madagascar a adhéré.

Malgré les efforts soutenus entrepris depuis la quatrième Conférence des femmes de Beijing en 1995 - déclaration politique en 2000, (Politique nationale de promotion de la femme PNPF), Plan d'action national genre et développement (PANAGED) pour la période 2004-2008, une Direction de la promotion de la femme

au sein du Ministère de la Population et des affaires sociales - le taux de participation de la femme à la gestion du pays est encore relativement faible. En 2008, on a observé 10 femmes sénatrices sur les 90 siégeant au Sénat, 8 femmes sur 127 députés à l'Assemblée Nationale, 3 sur 9 membres de la Haute Cour Constitutionnelle, 3 femmes ministres sur les 19 membres du Gouvernement, 3 femmes sur les 22 chefs de région, 62 femmes maires sur les 1568. Elles sont quatre femmes sur les 32 ministres, soit 13%, dans le gouvernement de transition. L'alternative qui se présente aux femmes actuellement est de se structurer pour défendre leur droit et poursuivre leurs efforts dans ce sens. L'association des femmes maires

en est une illustration pour apporter la contribution des femmes dans la gestion des affaires du pays.

Les femmes sont généralement écartées du processus de prise de décision sur la gestion et l'accès aux ressources naturelles (eau, terre, etc.)

Avec la paupérisation de la population, les paysans ont tendance à privilégier les activités à revenu immédiat au détriment d'une stratégie de gestion durable des ressources naturelles. L'implication insuffisante des femmes dans les prises de décisions limite les impacts des efforts pour mettre en place une gestion durable de ces ressources. Les ONG et projets d'adduction en eau potable reconnaissent que les comités de points d'eau gérés par une femme sont plus dynamiques²⁷. Dans certaines régions les femmes et les filles consacrent 75% de leur temps à chercher l'eau. A Amboasary sud une fille marche presque 30 minutes par jours pour aller chercher l'eau dans le Mandrare.

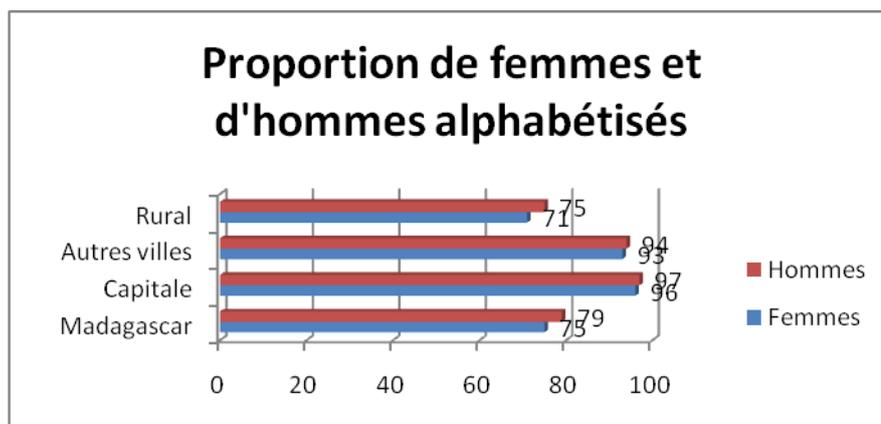
Si l'on considère que la propriété foncière est considérée comme « le droit à jouir d'une chose » et l'accès à la terre comme « la capacité à jouir d'une chose » les femmes propriétaires les plus démunies n'ont pas de terre et, si elles ont des terres, elles n'ont pas les moyens d'immatriculer leurs terres car les coûts sont relativement élevés. L'accès à la terre est généralement régi par le système coutumier dans la vie communautaire axé sur les terres ancestrales et qui n'accorde pas aux femmes une place privilégiée. Notons cependant que l'approche adoptée par le gouvernement depuis la nouvelle politique foncière donne la possibilité à tous, y compris les femmes de faire immatriculer leurs terres à travers une approche collective plus abordable.

Les Jeunes font l'objet d'attention des décideurs politiques mais l'envergure des projets et actions reste relativement limitée.

Des initiatives en faveur des jeunes existent et sont nombreux. Ces initiatives visent à promouvoir le dialogue entre eux et les autorités à tous les niveaux, et créer des mécanismes leur permettant d'accéder à l'information et d'exprimer leur point de vue sur les décisions que prend le gouvernement, c'est le cas du projet gouvernance par le mobile dont les résultats attendus sont (i) de recueillir et de traiter les avis des jeunes pour assurer un plaidoyer en faveur d'un service publique de qualité et (ii) de diffuser les avis des jeunes et de prendre en compte leurs préoccupations dans les politiques de développement. Sans être exhaustif, Il y a également le programme santé de la reproduction des adolescents, qui a retenu l'approche par les pairs qui consiste à responsabiliser les jeunes afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la communauté ou l'approche lifeskills qui forment les jeunes à acquérir des compétences dans la vie, la formation « Youth Leadership Training Program (YLTP) au niveau de la Friedrich Ebert Stiftung » qui est à sa 8^{ème} promotion.

²⁷ <http://www.mediaterre.org/genre/actu.20080902135317.html>

Figure 5 Proportion de femmes et d'hommes alphabétisés



Source: EDSMD IV 2008-2009

Les effectifs des jeunes qui bénéficient d'un enseignement approprié ou d'une formation scolaire ou professionnelle équivalente, augmentent mais l'adéquation entre l'emploi et la formation reste à améliorer.

Le niveau d'instruction des jeunes et femmes s'améliore par rapport aux adultes et aux hommes. Selon l'EDS (2004-2008) à 15-19 ans, la majorité des jeunes femmes ont un certain niveau d'instruction (87%) alors que cette proportion est de 78 % parmi celles de 45-49 ans. Chez les hommes, ces proportions passent de 80 % à 45-49 ans à 88 % à 15-19 ans.

Durant la rencontre nationale sur l'emploi des jeunes organisé le 22 mars dernier, les différents intervenants durant cette journée ont reconnu l'inadéquation entre formation et emploi. Par ailleurs, en janvier 2012, plus de la moitié des demandeurs d'emplois sont entre 25 et 35 ans avec un taux de 52,2% dans la région d'Analamanga, qui inclut la Capitale²⁸. Le nombre de demandeur est en augmentation de 28,7% par rapport à décembre 2012 et de 21,1% par rapport à Janvier 2011. Le nombre de jeunes sans emploi augmente. Cette situation est aggravée par la crise internationale et nationale. Durant la rencontre nationale, citée plus haut, selon l'Organisation Internationale du Travail à Madagascar (OIT), 336 000 sur les 1 250 000 emplois formels ont été perdus à Madagascar en 2009 et les 2/3 des personnes qui ont perdu leurs emplois sont tous des jeunes travailleurs.

Le rôle du commerce au développement durable est à améliorer. Le commerce équitable n'est qu'à ses débuts malgré les efforts et le dynamisme des acteurs depuis des années.

La balance commerciale reste déficitaire même si ces dernières années elle a tendance à diminuer. Ce déficit est passé de 20,2% en 2008 -16,6% par rapport au PIB en 2012 en prévision²⁹. C'est le secteur minier qui tire surtout sur les exportations. Les exportations traditionnelles comme le textile, les produits agricoles ont accusé une forte baisse surtout après la non éligibilité de Madagascar à l'AGOA.

La filière « bio », le commerce équitable, sont les deux principales filières orientées vers le développement durable. Quelques structures émergent dans la promotion de ces filières : l'ONG italienne Reggio Terzio Mondo RTM, l'ANCESM, ou Association Nationale en faveur du Commerce Equitable et Solidaire de Madagascar dont l'objectif est la promotion et

²⁸ Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation

²⁹ <http://www.africanecomicoutlook.org/fr>

développement du Commerce Equitable à Madagascar; favorisant ainsi une interaction entre membres et facilitant leur relation à d'autre structure du Commerce Equitable. En collaboration avec des structures nationales et locales, RTM a déjà formé 1 000 paysans sur l'agriculture biologique.

ANCESM regroupe actuellement 60 membres répartis dans 10 régions sur les 22 qui existent. Depuis sa création en 2007 ce nombre n'a pas cessé d'augmenter. ANCESM a développé son propre label qui est le CES ou Commerce Equitable Solidaire mais son utilisation par les membres demeure faible. Les membres de l'ANCESM sont divers. Il y a des sociétés basées à l'extérieur comme Planet Equitable basée en France, mais également des coopératives locales comme la coopérative Manampy de Manjakatampo dans la région de Vakinankaratra. La mise en relation d'affaire entre les producteurs et les commerçant du commerce équitable fait partie des mesures entreprises pour promouvoir cette filière, tout en respectant les principes d'équité. L'artisanat, les produits agricoles dont la qualité est renommée mondialement comme la vanille, les épices sont les produits phares de ce commerce.

55,6% des OSC ont un comité / conseil de direction

61% des OSC sont affiliées à un réseau ou fédération

61,3% des OSC ont en moyenne eu des réunions ou des échanges d'informations avec d'autres organisations travaillant dans le même domaine qu'elles

18,7% des OSC ont des ressources humaines stables (dépendant peu du bénévolat)

51,4% des OSC ont un accès régulier aux ressources technologiques comme les ordinateurs, l'internet, le téléphone, le fax.

9,7% des OSC ont connu une évolution favorable de leurs revenus relativement aux dépenses, comparativement à l'exercice précédent.

Source. Détermination de l'indice de la société civile. Note politique. Novembre 2011

La société civile est active dans les débats sur le développement durable mais elle est à la recherche d'une crédibilité et d'une représentativité.

La société civile est appelée à jouer un rôle centrale dans la mise en place d'une bonne gouvernance. Leur intégrité dépend largement de leur capacité d'interpellation et leur crédibilité. Le concept de société civile n'a cessé d'évoluer à Madagascar. Plusieurs plateformes, réseaux, collectifs ou consortium de la société civile coexistent actuellement pour jouer un rôle de partenaire responsable dans la mise en œuvre des plans de développement. A titre d'exemple, la Coalition des OSC ou CNOSC créée en en juin 2005 par 309 participants représentant 220 organisations. La Plateforme nationale des OSC de Madagascar PNOSC n'a cessé d'augmenter le nombre de ses membres selon son site web. Si en 2003, elle regroupe 60 membres, ce nombre a atteint 2000 membres en 2007.

Chacun de ces plateformes et réseau est à la recherche de la représentativité ainsi que de la légitimité pour parler au nom de la Société civile. Aucune réglementation n'oblige l'Etat à consulter la société civile et aucun mécanisme n'est prévu pour assurer la représentativité des OSC. Cependant la tendance actuelle est à leur faveur si on considère le rôle qu'on accorde actuellement à la société civile dans la résolution de la crise politique de 2009. En effet avec la crise est apparue la Coordination Nationale des Organisations de la Société Civile (CNOSC également) qui est l'organe de partenariat de l'Alliance des OSC, la Coalition de OSC et le Comité national d'observation des élections (KMF/KNOE). En octobre 2010, un projet a été lancé pour déterminer l'Indice de la Société Civile ISC qui comprend cinq dimensions: engagement citoyen, niveau d'organisation, pratique des valeurs, perception des impacts, environnement extérieur. Il a comme principaux objectifs de créer une base de connaissances fiables sur la société civile ainsi que de favoriser l'engagement dans des initiatives visant à la renforcer. Une note politique est sortie en novembre 2011 avec un plan d'action pour le renforcement de la société civile.

Notons que le SNISE offre la possibilité à la société civile et au secteur privé de donner son avis sur les avancements des programmes sectoriels à travers le focus group. Le dispositif régional est sous le leadership du Chef de Région. Autrement, la société civile peut

jouer un rôle clé si le SNISE est retenu comme mécanisme de consultation pour le développement durable. (Voir D.3)

Une structuration du monde paysan facile à mobiliser mais volatile et dont la responsabilisation et la prise de conscience sont en marche.

Les organisations paysannes sont parfois perçues comme des regroupements opportunistes pour accéder à un financement. C'est le cas par exemple de plus de 60% des OP travaillant avec le PSDR d'après une étude effectuée en 2007³⁰. A la fin du projet cette structuration reste fragile face à la rivalité et les méfiances des membres qui s'installent petit à petit après le départ du projet.

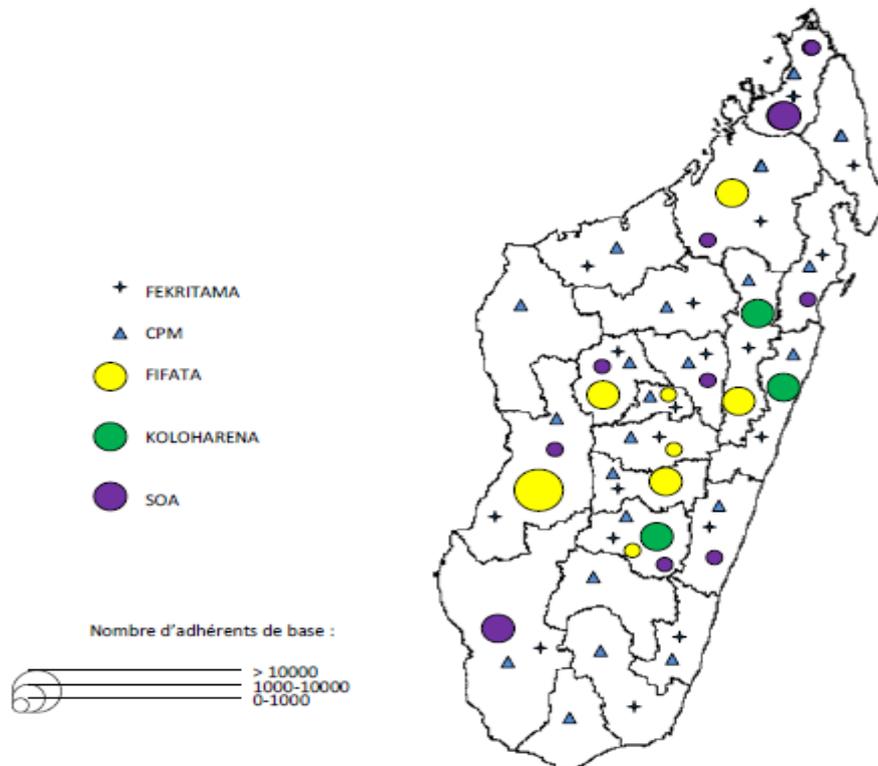
En dépit de cette situation, la mobilisation autour d'une structure communautaire s'inscrit dans les orientations politiques du pays et de ses partenaires techniques et financiers car elle est reconnue en faveur d'un développement plus durable. Dans tous les cas l'« empowerment » contribue toujours à augmenter le capital social, un des éléments qui coordonne les actions de chaque partie prenante. Des structures faitières commencent à émerger pour défendre les intérêts des agriculteurs pour un développement plus durable.

Toutefois la faible harmonisation des approches des bailleurs de fonds par rapport aux organisations paysannes au niveau des méthodologies mais également au niveau d'une même localité, et l'absence de consultation des membres des différentes organisations sont à la base de l'inefficacité des appuis. Par rapport à ce dernier point, la représentativité au sein de l'organisation et / ou l'approche des bailleurs de fonds sont les causes de cette situation

La politique agricole met en avant la modernisation des exploitations agricoles, la promotion de l'agriculture marchande et l'amélioration de la productivité du travail dans le cadre d'une gestion pérenne des ressources naturelles pour améliorer les conditions de vie en milieu rural.

³⁰ Analyse des influences de l'environnement socio-institutionnel et des stratégies des OP sur la réussite socio-économique des sous-projets appuyés par le projet de soutien au développement rural (PSDR). Rapport final. Avril 2007. Agro-management/ CAREAS

Carte 2 Carte des OP faitières



Source Mapping des OP à Madagascar 2008

Emergence des associations dans les autres secteurs que l'agriculture pour signaler les problématiques liées au développement durable

La structuration des agriculteurs est un des outils pour défendre leurs intérêts. Tazara est une des toutes premières associations de pêcheurs qui s'est créé dans les années 90. Elle regroupe à peu près 200 pêcheurs dans la région Atsinanana. Elle a lancé des cris d'alarme sur la situation des ressources et les problématiques liées à la pollution comme les impacts éventuels de l'usine d'Ambatovy. Pour la pêche continentale, des cas de succès sont partagés par l'Union des associations des pêcheurs locaux (FIFIMPAVA) dans la région d'Antsirabe qui a pris la gestion des quatre grands lacs dans la région. Dans le secteur élevage, depuis la levée de l'embargo par l'Union Européenne en juillet 2011 de l'exportation des bœufs sur pieds, les associations d'éleveurs sont incontournables dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans ce secteur.

Des communautés malagasy se sont vues décernées des prix honorifiques mondiaux comme le *Prix de l'Equateur* due à leur gestion efficace des ressources naturelles et dans leur effort vers l'autonomie institutionnelle, organisationnelle et financière pour assumer leurs responsabilités. Il s'agit de l'association A.MI ou Anja MIray, créée en 1999 et dont l'objectif est de protéger les îlots de forêts dans le bas fond d'Analanjà, riches en faune et flore endémiques dans la Région Haute Matsiatra. Anjà est site écotouristique situé à 11 km de la ville d'Ambalavao sur la RN 7. Il accueille plus de 6000 visiteurs par an générant des recettes annuelles de plus de 80 millions Ar à titre de droits d'entrée et de frais de guidage. Les 40% des recettes sont alloués à l'amélioration du site et 21% pour le fonctionnement et 14% pour les projets sociaux et communautaires. Les 15% sont redistribués aux membres

pour l'achat des intrants agricoles, 5% pour les ristournes communales et 5% pour les redevances forestières.

Des représentants de ces communautés, regroupés au sein du « réseau national des communautés gestionnaire des ressources à Madagascar » ont rédigé une communication à l'intention de la délégation malgache qui va participer à Rio+20. Ce réseau rassemble 400 associations regroupées en 20 fédérations. Cette déclaration est en annexe 9 .

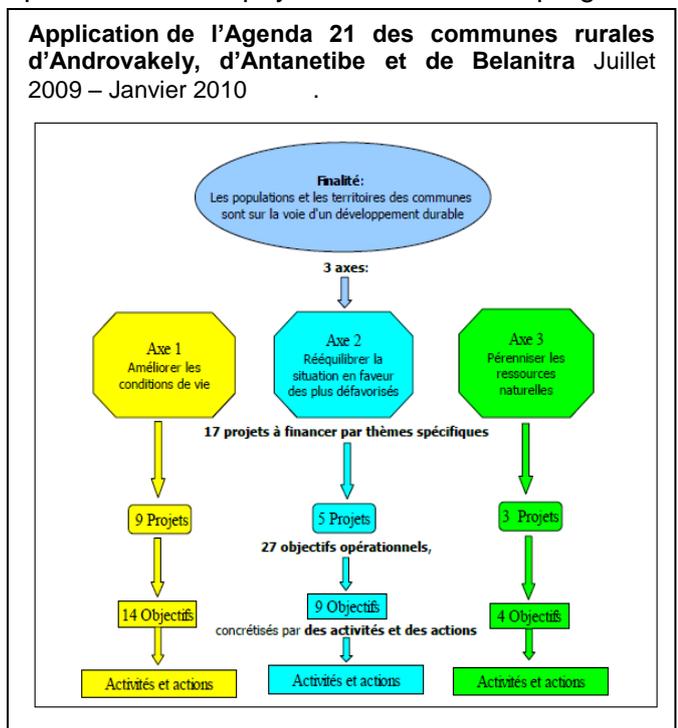
De nombreuses initiatives pour le renforcement de la capacité des agriculteurs

Le FIDA, la Banque mondiale, la coopération Suisse, la fondation Friedrich Ebert, Catholic Relief Service, l'ADRA, la coopération française sont parmi les plus actifs dans l'empowerment des organisations des agriculteurs. Citons entre autre le programme ESFIM (Empowering Smallholder Farmers' access In Market) qui est un programme initié par les paysans membres de la FIPA (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles). Il a pour objectif d'améliorer les conditions politique et institutionnelle au niveau de chaque pays où sont situés les membres de la FIPA afin de renforcer l'accès des petits paysans producteurs au marché. Madagascar fait partie des onze pays bénéficiaires du programme grâce à l'adhésion des quatre grandes organisations de producteurs malgaches au sein de la FIPA, à savoir la Fekritama (Confédération des Agriculteurs Malagasy), la FIFATA (Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha), le Réseau SOA (Syndicat des Organisations Agricoles) et la CPM (Coalition Paysanne de Madagascar).

La « Tranoben'ny Tantsaha » ou « Maison du paysan » est en pleine redynamisation et restructuration car elle a du mal à jouer le rôle de « chambre d'agriculture »

La « Tranoben'ny Tantsaha » TT ou « Maison du Paysan » a été créé en 2002 sous l'initiative du Président de la République. Elle est censée représentée les intérêts des producteurs ruraux. Depuis sa création cette institution a suscité des hésitations et même des inquiétudes notamment au niveau des partenaires techniques et financiers. Initialement, le choix des 150 représentants de groupement, association et unions paysannes a été effectué d'une manière hâtive, sans laisser suffisamment le temps à la base de réagir. En 2003, elle est appelée à jouer le rôle de chambre d'agriculture, laquelle chambre s'est alors détachée de la Chambre du Commerce, de l'Industrie et d'Agriculture.

Suivant la ligne de conduite imprimée par la mise en place des CSA, pour appuyer les services agricoles, la TT est en pleine redynamisation et restructuration après avoir été en veilleuse après la suspension des financements. Les objectifs de cette redynamisation sont de se doter de capacités techniques, de revoir la structure institutionnelle et gagner en crédibilité auprès de la population rurale. Des textes le transformant en Etablissement Public à Caractère Professionnel sont en cours d'élaboration avec comme mission principale l'animation et l'appui aux organisations paysannes. Ces perpétuels changements ne sont pas favorables à une meilleure représentation et défense des intérêts des agriculteurs.



Les syndicats et les travailleurs veulent jouer un rôle dans le développement durable même si leur impact reste limité en termes de pouvoir d'influence de la politique publique.

Même si le nombre des syndicats et leur influence sur la politique de développement restent relativement limités, certains de ces syndicats entendent faire valoir leur avis, même si cela reste sous forme de communiqué. On peut citer le communiqué de la Confédération Générale des Syndicats des Travailleurs de Madagascar ou FISEMA intitulé « BRADERIE DES TRAVAILLEURS MALGACHES ET DES RICHESSES NATURELLES condamnant les exploitations illicites des ressources forestières durant la crise politique. L'avenir de Madagascar est en jeu » du 26 janvier 2011³¹, un plaidoyer en faveur des ressources naturelles. FISEMA est membre d'une plateforme regroupant d'autres syndicats, la Conférence des Travailleurs de Madagascar (C.T.M), qui regroupe les Centrales Syndicales de travailleurs les plus représentatives ci-après : FI.SE.MA. – SE.KRI.MA – FI.SE.MA.RE – T.M. – SE.RE.MA. – F.M.M. – U.S.A.M. – SARTM –S.R.M.M. – CSTM.

Le secteur privé n'est pas à la traîne dans ce mouvement vers un développement plus durable, avec une production moins polluantes et une gestion rationnelle des ressources naturelles, mais appelle à un soutien plus conséquent de l'Etat.

Individuellement ou à travers leurs groupements professionnels, le secteur privé a également initié des actions pour un développement plus durable, même si on n'est pas en mesure d'apprécier l'intensité des efforts dans ce sens. Ces initiatives ne se limitent pas aux entreprises qui utilisent les ressources naturelles comme intrants source d'énergie. Les autres secteurs comme les finances, le commerce, etc. sont également intéressés. Depuis 2008, le GAPM a initié un processus de certification de la pêche crevettière. Le GEM, à travers la commission développement durable, a entamé une démarche pour rédiger leur livre blanc présentant leur engagement en faveur du développement durable mais également leurs attentes vis-à-vis du gouvernement par rapport à cette dynamique. La BOA, s'est engagé à ne pas financer les projets nuisibles à l'environnement à travers un protocole signé avec l'ONE en 2007. La BOA, et certaines banques présentes à Madagascar, a également adhéré aux principes d'Equateur qui sont une aides méthodologiques essentielle à la prise en compte et à la prévention des impacts sociaux et environnementaux au sein du processus du projet.

Renforcement du rôle des populations autochtone : La population des Mikea décrite comme une population autochtone fait l'objet d'attention particulière depuis 1998.

La population des Mikea vivant dans et autour de la forêt de Mikea dans le sud ouest du pays a les caractéristiques d'une population dite autochtone selon la définition adoptée par la Banque Mondiale et doit faire l'objet d'un cadre de développement tenant compte de leur particularité. Des mesures de sauvegarde et de compensation doivent être mises en place dans la mesure où les activités de conservation et protection limitent d'une façon ou d'une autre leur accès aux ressources forestières. La forêt de Mikea est un site de très haute priorité de conservation à Madagascar. Moins de 3% de ce type de forêt sèche sont « sous protection » sous forme d'aires protégées. La forêt est l'habitat pour les seules populations de deux oiseaux endémiques et menacés. La culture de maïs sur brûlis est la principale menace de disparition de la forêt mais depuis quelques années l'exploitation illicite de bois comme le palissandre fait également des ravages dans la forêt.

Mis à part les débats sur ce qu'on entend effectivement par Mikea, il a été démontré que cette population dépend beaucoup de la forêt pour survivre, en plus de leur intérêt

³¹ <http://www.madagasconsortium.org/spip.php?article71>

culturel et culturelle pour le site. La mise en œuvre d'un cadre stratégique pour leur développement était une conditionnalité pour la mise en vigueur du financement de la Banque mondiale pour le programme environnementale III en 2003-2004. Une association appelée FIMAMI (Fikambanana Miaro ny Ala Mikea ou Association pour la Protection de la forêt de Mikea) a été créée en 1998. A ce jour elle reste le principal interlocuteur des différentes parties prenantes.

Les moyens qui permettent à la communauté technique et scientifique de contribuer de façon plus ouverte aux décisions sur le développement sont assez limités.

Le budget pour la recherche mis à la disposition des universités et des centres de recherche est relativement limité. En 2009, par exemple le PIP 2009 du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche MAEP n'a consacré que 0,7 % du PIP du ministère à la recherche (FOFIFA). Ce budget limite nécessaire le personnel affecté à la recherche. Les problématiques au niveau des universités ne sont pas les mêmes mais le dénominateur commun est le manque de ressources financières. Cette situation qui dure depuis des années n'a pas empêché les chercheurs d'apporter leur contribution au développement. Depuis l'ère de l'internet, des rapports de recherches et études diverses sont publiés sur des sites internet, des orientations et stratégies de recherche ont été développées.

Le rattachement institutionnel des organismes de recherches, notamment les organismes de recherches appliquées, n'ont pas toujours facilité l'intégration entre les produits de la recherche et la mise en œuvre des politiques de développements. Le Centre de Recherche Appliquée pour le Développement Rural ou FOFIFA a été rattaché soit au ministère en charge de l'agriculture, soit au ministère en charge de l'éducation ou du ministère en charge de la recherche scientifique.

B.2 LE PROFIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE QUELQUES SECTEURS/DOMAINES D'ACTIVITES

Les consultations et interviews des différentes parties prenantes ont fait ressortir trois secteurs d'activités pour lequel l'engagement politique a été fort : (i) La gestion des ressources en eau et assainissement, (ii) la gestion de l'agriculture et (iii) la gestion de la biodiversité. Une grille d'évaluation, inspirée de la grille développée par le Réseau Scientifique et Technique³² a servi pour essayer d'évaluer objectivement la durabilité de ces trois secteurs et domaines d'activités. Cette grille comprend :

- les différents principes de durabilité de la politique publique d'un secteur pour les trois piliers du développement durable ;

- les critères, sous forme de questions, qui permettent de vérifier si oui ou non la politique du secteur retient ces principes comme fil conducteur de son orientation.

Tableau 2 Les Principes de développement durable

Piliers du développement durable	Principes
1. GOUVERNANCE	1.1. Direction orientation
	1.2. Légitimité et voix
	1.3. Mécanisme institutionnel
	1.4. Evaluation, Suivi et bilan Performance
	1.5. Redevabilité / Responsabilité
2. DIMENSION SOCIALE	2.1. Liens sociaux
	2.2. Solidarité
	2.3. Identité culturelle / Subsidiarité / Légitimité
	2.4. Impact social
3. INTERFACE EQUITABLE	3.1. Accessibilité
	3.2. Equité entre les générations, Justice / impartialité
	3.3. Partage des richesses
	3.4. Compensation des préjudices
4. DIMENSION ECONOMIQUE	4.1. Cohérence économique
	4.2. Dynamique économique
	4.3. Coût global
	4.4. Impact financier
5. INTERFACE VIABLE	5.1. Adaptabilité
	5.2. Précaution-prévention
	5.4. Robustesse des choix
6. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE	6.1. Dynamique naturelle
	6.2. Gestion économe des ressources naturelles
	6.3. Impact sur l'environnement
	6.4. Pratiques environnementales
7. INTERFACE VIVABLE	7.1. Cadre de vie
	7.2. Effet sur la santé et la sécurité. Principe de précaution
	7.3. Acceptation de la population
	7.4. Mode de vie

³² Fruit de la collaboration entre le Centre d'études techniques de l'équipement et le CERTU (France)

A travers une notation de chaque pilier qui va de -3 à +3, on arrive à une représentation graphique sous forme de radar qui illustre assez bien la balance entre les trois piliers. La forme de représentation du niveau de gouvernance atteint n'est pas incluse dans ce diagramme.

Cet outil est destiné à être amélioré et à être approprié par les différents acteurs du secteur concerné. Son amélioration peut s'effectuer de plusieurs manières :

- Amélioration des principes et critères de développement durable, en particuliers les questions qui servent à vérifier les critères
- Détermination d'indicateur objectivement vérifiable pour chaque critère pour diminuer la part de subjectivité dans les notations.
- Elaboration de manuel de procédure qui précise comment les questions doivent être répondues, qui donne des précisions sur les questions et sur l'approche en général.

L'évaluation demande du temps de la part des acteurs. Le temps alloué pour la rédaction de ce rapport n'a pas permis d'aller en profondeur sur l'outil lui-même. Mais il a permis d'avoir une évaluation globale sur le profil du secteur.

B.2.1 La gestion des ressources en eau et assainissement

B.2.1.1 Politique publique et mise en œuvre : A mettre en cohérence pour tenir compte de l'ensemble des secteurs

A. Eau et assainissement

La politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement et la politique et stratégie nationale de l'assainissement donnent les grandes orientations stratégiques du secteur. Les déclarations de politiques sont les suivantes :

- L'eau est une ressource vitale qui doit être accessible par tous ;
- La gestion de l'eau est réglementée et contrôlé par l'Etat ;
- L'Etat se désengage des activités d'exploitation et se concentre le suivi et la mise en œuvre de sa politique. Mais ce désengagement n'est pas encore effectif mais elle est en bonne voie malgré les insuffisances matériels et institutionnelles (19 régions sur 22 possèdent des directions régionales et interrégionales de l'Eau depuis la création du ministère en 2008) ;
- Le secteur de l'eau est libéralisé ;
- L'accès à l'eau est payant à prix coutant tout en tenant compte de la volonté et capacité des bénéficiaires.

Parmi les outils de mise en œuvre de cette politique, le cadre légale et réglementaire est caractérisé surtout par le code de l'eau et ses décrets d'application, le manuel de procédures ou directives pour la mise en œuvre des programmes dans le secteur eau et assainissement, la base de données sur le secteur qui est un outil informatisé de planification de décision et de suivi évaluation, le programme sectoriel et le budget programme avec ses déclinaisons par région.

Le code de l'eau fixe les grands principes devant guider la mise en œuvre de cette politique :

- L'eau fait partie du patrimoine commun ;
- L'eau doit être gérée selon la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux ou GIRE ;
- Le service public en eau et assainissement est organisé avec les communes maîtres d'ouvrage ;

- L'accès à l'eau est payant pour pouvoir assurer un service universel et durable ;
- L'eau destinée à la consommation humaine doit être potable.

Le code de l'eau a également mis en place l'Autorité Nationale de l'Eau et Assainissement ANDEA ainsi que les agences de bassins et l'organisme régulateur qu'est la Société de Régulation du Service public de l'Eau et Assainissement SOREA. L'ANDEA a pour mission d'assurer la GIRE et le développement rationnel du secteur de l'eau et de l'assainissement. La SOREA, selon les textes, assure la régulation du secteur pour la garantie de la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Entre autres, c'est elle qui définit la méthodologie pour l'établissement des tarifs. La SOREA n'est pas opérationnelle à ce jour.

Les programmes sectoriels contiennent deux parties :

i. Le secteur eau potable et latrines

Les actions prioritaires sont :

- L'opérationnalisation du cadre institutionnel pour assurer la coordination de la mise en œuvre de la politique : mise à jour du programme national de l'eau potable et de l'assainissement PNAEPA, renforcement des cadres du ministère en charge de l'eau, l'opérationnalisation de la SOREA, la décentralisation technique et financière
- Le renforcement de capacité du secteur public et privé par la promotion du Partenariat Public Privé (PPP), la création d'institution de formation, formation de cadre.

ii. L'assainissement

Les actions prioritaires sont :

- L'amélioration de la clarté du cadre institutionnel et opérationnel
- La définition d'un programme spécifique
- La construction des infrastructures d'assainissement de base
- La mise en œuvre de la vision WASH qui vise trois objectifs (i) assurer un changement de comportements vis-à-vis de l'hygiène, (ii) stimuler la conscience au niveau national sur l'importance de l'hygiène et de l'assainissement, et (iii) préconiser l'intégration de l'hygiène et de l'assainissement.

Une nouvelle note d'orientation stratégique du secteur Eau Assainissement et Hygiène a été élaboré par le Ministère de l'Eau en janvier 2012 à l'issue de la dernière revue sectorielle, une vision globale du SEPAH (secteur eau assainissement et hygiène) a été conclue à travers les interventions de tous les acteurs concernés permettant l'élaboration d'un cadrage logique à travers les éléments de réflexion primordiaux au secteur.

La note d'orientation stratégique expose la vision du Ministère comprenant les objectifs et les finalités du secteur en adoptant la politique et la stratégie adéquates, en améliorant les outils déjà disponibles et aussi en assurant la coordination de toutes les activités intervenues par tous ses acteurs, tout en considérant particulièrement les impacts du changement climatique et le cas de la couche vulnérable de la population.

L'objectif est d'asseoir le leadership du Ministère, d'assurer la coordination du secteur, de mettre à disposition les ressources financières suffisantes pour ses activités, et de mettre en œuvre les approches, principes et concepts appropriés pour la pérennisation du Service Public de l'Eau Potable, Assainissement et Hygiène.

B. Eau agricole

L'approche retenue par Madagascar dans l'irrigation intègre la gestion des bassins versant : approche Bassin Versant Périmètre Irrigués BVPI. Une lettre de politique de

développement des bassins versant et périmètres irrigués est sortie en 2006. Trois axes stratégiques sont développés dans la lettre de politique :

- Intensification rapide et durable de la production
- Amélioration de la rémunération du travail des producteurs et Diversification des revenus des populations rurales
- Pérennisation des infrastructures et valorisation des ressources naturelles

Le Programme National BVPI est le cadre national pour mettre en cohérence l'ensemble des interventions des partenaires techniques et financiers dans ce secteur. La mise en œuvre est actuellement dans sa phase de consolidation de l'ensemble des interventions dont la date de démarrage n'est pas la même. 51% des projets relatifs aux infrastructures dans le secteur agricole sont liés à cette approche BVPI³³. Viennent ensuite les projets relatifs à la vulgarisation avec 39% des projets.

C. Eau pour l'industrie

Il n'y a pas une politique de l'eau industrielle proprement dite. Le code de l'eau donne toutefois des orientations sur la mise en valeur de l'eau industrielle qui précise

- dans son article 32 les activités auxquelles s'appliquent le code de l'eau et l'obligation pour toute implantation industrielle d'être soumise à des études préalables d'impact de ses rejets sur l'environnement, conformément à la loi n° 90-003 du 21 décembre 1990.

- dans son article 33, l'obligation pour une installation classée de prendre toutes dispositions nécessaires, au moment de la conception et au cours de l'exploitation de l'installation pour *limiter la consommation* en eau d'une part et pour *préserver l'environnement* d'autre part, au niveau des différentes étapes de production.

B.2.1.2 Durabilité

A. Dimension économique

Le code de l'eau reconnaît qu'inégalement réparti le droit fondamental d'accès à l'eau pose des problèmes économiques. Le rôle économique de l'eau n'apparaît pas toujours dans programmes de développement.

Dans son exposé de motif les modalités de répartition de l'accès constituent un des motifs de la mise en place du code de l'eau. Ces modalités de répartition doivent tenir compte du rôle économique de l'eau. Avec l'adoption du code de l'eau par le Gouvernement, l'eau n'est plus considérée comme un bien gratuit. Le recouvrement des coûts est une part essentielle de la politique de l'eau. Ces aspects économiques se retrouvent aussi bien dans la partie accès que dans l'assainissement (Article 20). Le code accorde la priorité à l'eau potable en cas de conflits dans la répartition et l'accès à l'eau. Les aspects économiques peuvent justifier également les modalités de gestion de l'eau : au niveau des maitrises d'ouvrage (Art 43), police des eaux (Art 61), analyses et études (Art 76).

De la notion de gratuité de l'eau au paiement de redevance, la transparence et l'équité sont de mise. Des progrès sont à réaliser dans les domaines de la communication et de l'éducation dans ce sens.

L'eau est un patrimoine commun national. Cette notion de patrimoine commun nous conduit vers la notion d'héritage commun de la collectivité, de la société et de la nation même et qui est transmis aux générations suivantes. Apparaît alors, la notion de bien public qui, n'étant à personne, sont la propriété de tous. Et c'est ici que cette notion de gratuité de l'eau trouve sa légitimité, en plus du caractère indissociable à la vie humaine. Mais l'Etat intervient alors pour protéger ce patrimoine pour l'intérêt de tous. L'eau relève alors du

³³ Cartographie des stratégies de réduction de la pauvreté, des stratégies sectorielles et des politiques relatives au riz. Avril 2010. Alain Pierre Randrianjohary. Harifidy Alin Ramilison.CARD.

domaine public et le principe de non gratuité de l'eau est inscrit dans le code de l'eau afin d'assurer sa mise en valeur, sa protection et sa gestion. Il est tout de suite évident que la répartition de cette redevance et la transparence sont des éléments clé pour l'efficacité du dispositif institutionnel en place.

La disponibilité de l'eau dans certaines régions devrait être un critère de définition d'un pôle de développement. Elle facilite l'instauration d'un climat « favorable » au développement industriel et donc à la croissance.

Bien qu'aucune étude sérieuse sur la création d'emploi dans le secteur eau n'ait été menée à ce jour, il semble évident à la lumière de quelques exemples que le secteur est créateur d'emploi. L'exploitation du minerai d'Ambatovy n'a été possible sans la disponibilité de l'eau de Mangoro. Or, Ambatovy a créé 15.000 emplois directs durant la phase de construction et prévoit de maintenir 6.000 emplois pendant la phase d'exploitation. Les emplois générés par les usines agro-industrielles telles que la STAR depuis sa création n'ont cessé d'augmenter. La disponibilité de l'eau est un facteur déterminant pour le choix de la zone d'établissement des usines. Rio Tinto à Taolagnaro, a dû investir dans l'adduction d'eau : rénovation du système de distribution, augmentation de la capacité du lac de rétention Lanirano et construction de nouveaux équipements communautaire (bornes fontaines, bassins lavoirs, etc.). Avec l'énergie, l'eau est déterminante pour le développement industriel.

Vendre de l'eau est-il si mauvais que l'on a tendance à dire ? Est-ce que c'est durable ? Quels sont les coûts et avantages ?

Un débat politique et public devrait être initié sur les analyses de coûts et avantages pour la vente de l'eau à Madagascar. Le cas de la rivière de Mananara dans le sud est, de deux cascades à Maroantsetra : les cascades d'Androka et Ambiazana sont cités dans les médias. Le bilan hydrique de Madagascar fait un bilan global de 2,7%³⁴ de ressources en eaux renouvelables exploitées. Donc, apparemment, c'est un problème de culture, de fierté nationale par analogie à la problématique d'accaparement des terres agricoles, mais également de disponibilité de l'eau. L'eau occupe une place privilégiée dans les traditions et cultes malgaches.

A l'instar des autres ressources naturelles la transparence dans l'octroi des contrats d'exploitation est requise. Par ailleurs, vendre de l'eau n'est pas mauvais tant que le besoin national est satisfait, qu'il n'y ait pas d'impact sur l'écosystème, que les aspects culturels soient pris en considération et que les retombées économiques sur les communautés locales soient palpables. Un débat public est alors nécessaire.

Le dispositif institutionnel pour la durabilité financière est à opérationnaliser pour progresser vers la durabilité économique.

Il faudra relancer et poursuivre les débats sur la mise en place d'un basket fund appelé Fonds d'entretien des réseaux hydro agricoles (FERHA). Jusqu'à maintenant seul l'Etat contribue au FERHA à travers le budget national. Les discussions se heurtent à la détermination d'une procédure commune pour les décaissements et les passations de marché d'une part et sur le statut du FERHA (conséquence de la réforme en cours mais également sur les ressources du FERHA) d'autre part. L'étude de 2008³⁵ propose notamment l'établissement d'une taxe foncière sur les terrains au profit du FERHA.

Il en est de même pour le Fonds National pour les Ressources en Eau FNRE qui doit être opérationnel pour la conservation et la protection de la qualité de l'eau. La première étape est de sensibiliser les usagers et toutes les parties prenantes sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de Paiement des Services Environnementaux PSE dont ferait

³⁴ Interview de J. H. RAKOTONDRAINIBE, Coordonnateur national Diorano Wash.

³⁵ Révision institutionnelle pour la mise en œuvre du FERHA. Louis Rajaonera Juillet 2008. MAEP

partie le FNRE. Il s'agit ensuite de mettre en cohérence le niveau des redevances et le taux de recouvrement actuel ainsi que la capacité des usagers à payer.

Dans les deux cas, un débat public associant les usagers de l'eau est crucial pour la réussite et l'efficacité du dispositif.

Quelle politique tarifaire pour l'eau de la JIRAMA pour être économiquement durable et viable ?

Les ménages en milieu rural, mais également les industriels s'approvisionnent en eau chez la JIRAMA. Le coût de production et de distribution de l'eau de la JIRAMA n'est pas le même pour toutes les régions. Pour Antananarivo, la JIRAMA s'approvisionne à partir du lac de Mandrozeza, nécessitant pompage et traitement et Antsiranana s'approvisionne dans les Montagnes d'Ambre. L'eau de Mandrozeza revient alors plus chère mais pour des soucis d'équité, la JIRAMA aligne ses prix. Par ailleurs, pour des problèmes de gestion et de gouvernance l'Etat est toujours appelé à injecter de l'argent pour son redressement. En termes économiques, la JIRAMA ajuste ses prix en fonction des impératives de gestion mais il doit toujours tenir compte de la viabilité de ces mesures sur ses abonnés. La JIRAMA intervient dans 65 des 232 communes urbaines de Madagascar. Parmi ces 66 centres opérationnels, 61 sont mixtes eau et électricité, tandis que 5 assurent seulement la gestion de l'activité de production et de distribution d'eau potable.

B. Dimension environnementale

La GIRE pour une gestion économe des ressources en eaux

La GIRE est une des principales missions de l'ANDEA. L'ANDEA prévoit la mise en place de six agences de bassin pour mettre en œuvre la GIRE au niveau local, en tenant compte des grands bassins, des réseaux hydroagricoles, de la pluviométrie et du contexte socio-économique des régions.

L'ANDEA, créée par le Code de l'eau en 1999, a été mise en place en 2003. La délimitation des Agences de bassin suivant le climat et le réseau hydrographique est élaborée. Mais les agences de bassin ne sont pas encore opérationnelles. Durant les six premières années après la création de l'ANDEA, les efforts se sont focalisés sur la finalisation des textes légaux, réglementaires relatifs au rôle et attribution de l'ANDEA

Nécessité d'une mise en cohérence au niveau des schémas d'aménagement du territoire

L'unité socio-économique et politique pour gérer, planifier et ménager les ressources en eau est le bassin versant. La surface de celui-ci peut facilement dépasser la superficie de la commune. Une mise en cohérence de l'aménagement du territoire au niveau national et régional par rapport à la gestion intégrée des ressources en eau est alors plus que nécessaire. Cette mise en cohérence vis-à-vis de la GIRE concerne également les programmes sectoriels, avec une clarification des rôles des différentes parties prenantes. Les bénéfices hydrologiques des actions au niveau du bassin versant se retrouvent toujours en aval, au niveau des périmètres d'irrigation par exemple.

Les schémas directeurs nationaux de l'eau et de l'assainissement doivent être en cohérence avec le schéma national d'aménagement du territoire. Il en est de même pour les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des ressources en eau élaborés au niveau des agences de bassins et les schémas régionaux d'aménagement du territoire des régions concernées.

Adoption d'une approche bassin versant pour la préservation environnementale et la protection des périmètres irrigués : les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les périmètres irrigués

La lettre de politique « bassins versants périmètres irrigués » intègre les problématiques des bassins versants dans la gestion des périmètres irrigués. Une étude de la Banque mondiale sur les impacts des investissements publics dans les périmètres irrigués durant 20 ans (de 1985 à 2004) montre que les impacts sont mitigés par deux facteurs : les dégâts cycloniques annuels et l'opérationnalité des Associations des Usagers de l'Eau AUE à gérer les périmètres. L'étude a évalué à 20% le montant des investissements initiaux détournés pour réparer les dégâts cycloniques. Les dégâts sur les périmètres irrigués sont évalués à 20 milliards d'Ar tous les 4 ans en 2005. Les impacts sur les périmètres irrigués ont amené les partenaires techniques et financiers et le ministère en charge de l'agriculture à adopter l'approche bassin versant périmètres irrigués pour mieux faire face à la problématique des inondations et érosion à chaque cyclone. Les effets du changement climatiques sont également perceptibles au niveau de ces périmètres irrigués avec la diminution du niveau et l'envasement du lac Alaotra mais ces 25 dernières années, le nombre moyen annuel ainsi que l'intensité des cyclones qui touchent Madagascar ont augmenté (50 cyclones de catégorie 4-5 entre 1990 et 2004 contre 23 entre 1975 et 1989)³⁶.

Le principe de précaution est d'actualité pour nos rivières et fleuves : Intensifions la mobilisation de toutes les parties prenantes car la valorisation et l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau restent encore à intégrer à travers les différents programmes nationaux de développement.

Les usines de transformations consommateurs d'eau déversent également des déchets liquides dans les rivières. Le projet « Voarisoa » est un des rares projets financé par les partenaires techniques et financiers à se pencher sur cette problématique vers 1996. Les informations sur le suivi et contrôle de ces déversements ainsi que la quantité d'eau consommée ne sont pas toujours accessibles au grand public. Rappelons que la Maîtrise d'Ouvrage des infrastructures d'assainissement revient aux communes. Mais l'Etat a un rôle à jouer rien qu'au niveau du suivi et du contrôle des déversements. Ainsi, par exemple, à travers une démarche de labellisation du « tourisme

Paiement des services écologiques :

L'exploitation des sources d'eau ne doit plus être gratuite

En partenariat avec WWF, l'Association des Populations des Montagnes du Monde (APMM) s'implique dans la mise en place du nouveau système de Paiement des Services Environnementaux (PSE), dans la région de la Haute Matsiatra et à Andapa. Seuls 3% des ressources en eau dans le monde sont potables, de ce fait l'exploitation des sources d'eau par tout opérateur ne doit plus être gratuite.

L'objectif de cette nouvelle donne vise à assurer un développement durable via la gestion rationnelle des ressources naturelles dont l'eau en particulier. Et le nouveau système de paiement consiste en une transaction volontaire entre les bénéficiaires dont la JIRAMA et au moins un fournisseur des services environnementaux comme les communautés riveraines des sources d'eau.

Les besoins en eau de la ville sont estimés à 2 500m³/jour pour 30 600 habitants. Toutefois, la déforestation et la culture sur brûlis accélèrent le tarissement des sources d'eau en amont des bassins versants. D'où des problèmes au niveau de la pression et le débit de l'eau des bornes fontaines surtout durant la saison sèche.

Selon la Plate-forme regroupant toutes les parties prenantes dans le secteur eau, même la JIRAMA, devrait participer à ce nouveau système de paiement, d'ailleurs le code de l'eau l'impose. Les populations riveraines, n'étant plus autorisées à pratiquer les cultures de contre-saison et utiliser les sources, bénéficieront d'une aide avec un budget prévu de 209 millions d'Ar pour 5 ans, toujours en partenariat avec la plateforme

Source : Midi Madagasikara

Date de publication : 31/05/2010

³⁶ Rapport national d'investissement. Madagascar. Conférence de haut niveau sur: L'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique: les défis du changement climatique, Syrte, Jamahiriya Arabe Libyenne, 15-17 décembre 2008

durable », la région du Vakinankaratra a intégré un indicateur de traitements des déchets liquides dans son référentiel.

Par principe de précaution³⁷ le pays se doit de gérer les risques potentiels sur nos rivières et prendre des dispositions d'une manière préventive afin d'éviter ou de réduire les effets des déversements dans les rivières et fleuves. Parmi ces risques figure le progrès d'un fléau à Madagascar l'érosion du sol. Les actions intégrées sont toujours les plus recommandées aussi bien pour la protection des sols que pour les déversements liquides et solides dans les rivières, même si dans la plupart des cas elles sont sporadiques : exemples :reboisement plus de 91ha par la JIRAMA depuis année 2000 pour une dépense plus de 140 Millions Ariary pour la protection des zones de captage, participation à la GIRE pour l'eau, entretien des réservoirs et BV pour l'électricité, etc.

C. Dimension sociale

Un progrès sur le plan social : Le code de l'eau retient le principe de subsidiarité dans la gestion des ressources en eau. Des mesures de renforcement de capacité doivent suivre

Le code de l'eau donne la responsabilité et l'autorité de gestion aux institutions qui sont les plus près des ressources, à savoir, les communes rurales et urbaines. Ces derniers sont les maîtres d'ouvrages des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques, situés sur leur territoire respectif (Art 41), sous réserve d'un certain nombre de critères de capacité définis par décret. Les communautés locales, notamment au niveau rural, ont l'opportunité d'influencer les décisions prises par leur conseil communal.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est en nette augmentation de 2005 à 2010. Mais la disparité entre le milieu rural et le milieu urbain reste flagrante.

Cette disparité se traduit surtout par des risques considérables de maladies diarrhéiques. Une étude au sein du Ministère de la Santé en 2000 a révélé que 25% des enfants amenés à l'hôpital de district le sont pour cause diarrhéique. 24% de ces enfants en meurent. Le tableau suivant reprend le taux de desserte en eau potable en 2010 selon le site web du ministère de l'eau.

Tableau 3 Taux de desserte en eau potable de 2005 à 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
National	37,45	37,87	37,13	38,96	42,10	42,63
Rural	30,09	31,55	34,96	34,11	38,15	38,95
Urbain	63,49	60,24	57,32	56,14	56,17	55,68

Source : Ministère de l'Eau, 2011

Madagascar adhère à l'initiative Diorano-Wash Madagascar pour que les impacts de l'accès à l'eau potable soient positifs vis-à-vis des maladies liées à l'eau.

L'initiative Diorano-Wash est lancée officiellement en septembre 2002 avec comme composante l'eau, l'hygiène et l'assainissement avec pour objectif d'avoir un impact significatif sur les maladies liées à l'eau. Pilotée à travers une plate-forme réunissant tous les acteurs du secteur, celle-ci est devenue incontournable pour la coordination jusqu'au point où le ministère a dû clarifier et reconfirmer sa place de tête de file dans la coordination sectorielle, cette fonction étant une fonction régaliennne de l'Etat.

³⁷ Formulé pour la première fois en 1992 dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio

Quel montant en redevance doit revenir à l'Agriculture qui est le premier consommateur en Eau ?

A la lecture du code de l'eau actuel, les problématiques de l'irrigation ne sont pas suffisamment ou pas du tout prises en compte³⁸. D'après la FAO³⁹, 95.6% des prélèvements en eau en 2000 relèvent de l'agriculture soit 14.313 Km³ par an. Les nouvelles orientations de la politique en matière d'irrigation qui intègre la problématique des bassins versants, les récents développements des concepts sur le paiement des services environnementaux et surtout les critères d'équité en matière de redevance sont autant d'éléments qui justifient la revue du code de l'eau. En effet, les principaux fleuves et rivières drainent près de 335 405 km² de bassins versants, soit 57 pour cent de la superficie totale du pays et constituent un facteur déterminant pour le développement agricole.

Le montant des redevances est fixé suivant le secteur : 16 Ar par m³ pour ceux qui



Situé en périphérie de la principale ville de la zone, Ambatondrazaka, le périmètre de culture n° 15 (PC 15) a été créé dans les années 1950, il est alimenté par le barrage de la Beava et il offre 2800 ha de rizières irriguées à très bonne maîtrise de l'eau. Il a été intégré à la Somalac de 1961 à 1991. Depuis cette date, l'entretien lourd est assuré par l'AFD alors que la gestion de l'eau et l'entretien courant est assuré par la FAUR, fédération des 16 Associations des usagers de l'eau (AUE). Ce périmètre est très bien géré localement et il constitue un exemple intéressant de bonne gestion par les populations locales. Les collines à l'arrière plan constituent la zone nord-est du lac où se développent les techniques de l'agriculture de conservation (AC) sur *tanety*

Texte et cliché Eric Penot, Rakotoarimanana Andriatsitohaina.
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahScient6.htm>

opèrent dans le primaire, 81 Ar dans le secondaire et 8 Ar dans le tertiaire. Une centrale hydroélectrique peut consommer jusqu'à 100 millions de litres par an et avec ce taux le tarif pourrait être révisé jusqu'à 100%. En outre l'eau est intégralement reversée dans la rivière. Le calcul des consommations au niveau des parcelles agricoles demeure problématique⁴⁰. Cette redevance s'ajoute aux redevances pour l'entretien des périmètres irrigués.

Le code de l'eau doit clarifier les modalités de gestion des conflits pour l'eau agricole

Dans sa section III sur les contestations et les conflits d'usages, le code de l'eau ne mentionne pas les particularités des cas de conflits au niveau de l'agriculture, le rôle éventuel des usagers de l'eau. Les textes d'applications y remédient surement mais la place de l'agriculture en termes de consommation mérite des dispositifs spécifiques en cas de conflits. La police des eaux, les associations des usagers de l'eau ont surement un rôle à jouer dans la gestion des conflits mais également dans la collecte des redevances aussi bien pour les infrastructures que pour l'eau. On peut citer le cas du bassin sédimentaire de Morondava où les principales sources d'eau sont actuellement bien connues et exploitées pour l'alimentation en eau, l'irrigation et le développement industriel (avec SUCOMA qui

exploite les eaux des nappes phréatiques). Les conflits d'usages de l'eau à Morondava sont fréquents et montrent la limite des dispositions réglementaires et juridiques actuelles

³⁸ Nombre de mots dans le code de l'eau : Potable : 49, Environnement 18, Economique 7, Irrigation 6, Social 3, Agriculture 2, Gouvernance 0

³⁹ <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries/madagascar/indexfra.stm>

⁴⁰ Une étude effectuée dans ce sens n'a pas donné satisfaction.

D. Gouvernance

La mise en place d'un ministère de l'eau a largement contribué à améliorer la visibilité du secteur.

Le ministère a été créé en juillet 2008. La gestion de l'eau et assainissement a été auparavant érigée en simple Direction générale rattachée au ministère en charge des mines et/ ou de l'énergie. Avant, le ministère en charge de l'environnement et/ou forêts avait également les eaux en charge mais sans aucune précision en termes de mission. La mise en place d'un interlocuteur unique a facilité la mobilisation des partenaires techniques et financiers ainsi que les partenaires sociaux. Cette visibilité implique également la modernisation de la gestion des ressources nécessitant l'existence d'une base de données fiable, mise à jour et complète.

L'adoption du principe de subsidiarité dans la gestion des ressources en eau pour la consommation humaine et l'agriculture favorise l'implication des usagers.

Le transfert de la gestion de certaines infrastructures d'irrigation aux usagers de l'eau a effectivement contribué à la participation des communautés locales et en particuliers des Associations des Usagers de l'eau à la mise en œuvre de la politique dans le secteur. Dans la commune urbaine d'Antananarivo on enregistre un millier de bornes fontaines à peu près. En plus des redevances fixées par la commune, le fokontany perçoit également différentes formes de ristournes sur ces bornes fontaines. En tout cas cette proximité implique les usagers et les consommateurs. Il en est de même pour l'eau agricole.

Le déploiement du dispositif institutionnel prévu par le code ne progresse pas au rythme voulu.

L'inégalité des modes d'utilisation de l'eau, du niveau de consommation dans les différents secteurs ainsi que le niveau de revenus générés appelle à la prudence pour la fixation des redevances sur l'eau. Par ailleurs, le déploiement du dispositif institutionnel n'étant pas encore achevé, les destinations et l'utilisation de ces ressources ne sont pas toujours comprises et acceptées par les usagers. L'ANDEA a montré une période de flottement et les agences de bassin, institutions les plus proches des utilisateurs ne sont pas opérationnelles. Les activités du Fonds National pour les Ressources en Eau notamment pour la conservation et la protection de la qualité en eau ne sont pas visibles alors que les prélèvements commencent. Parmi ce déploiement, la régionalisation des activités du ministère et la mise en place de la SOREA qui retarde l'habilitation des Communes sont également urgentes.

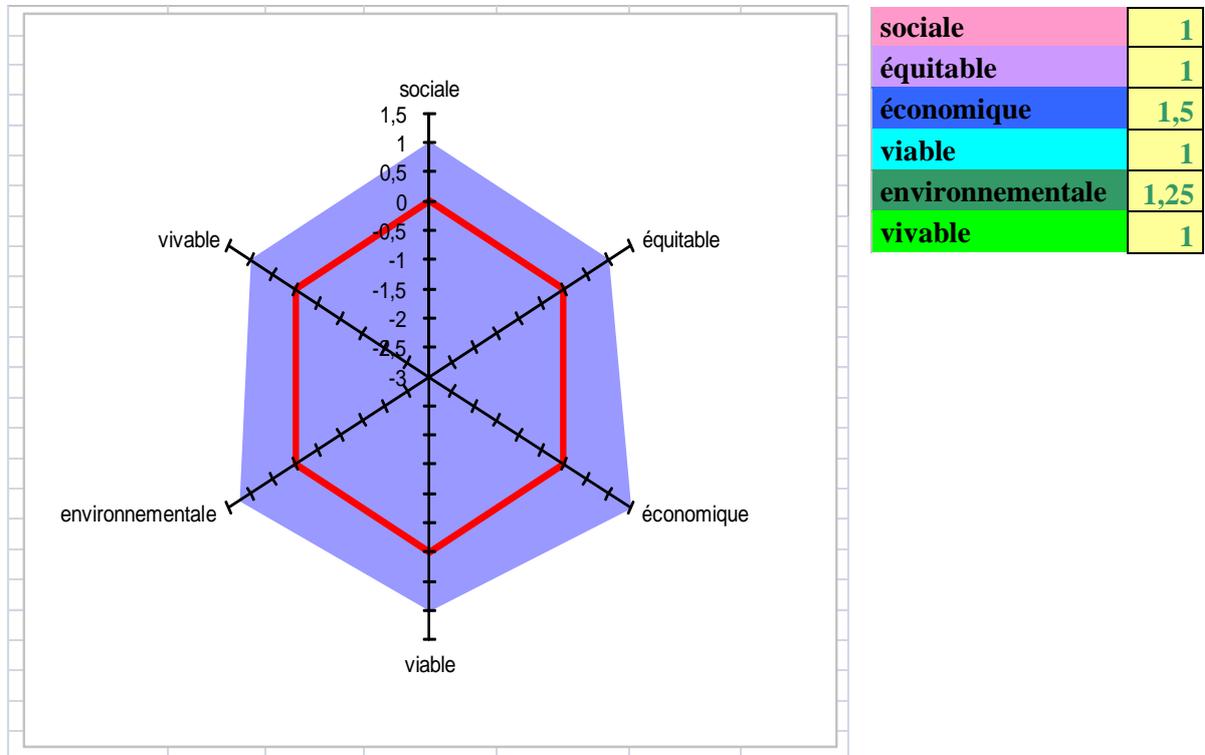
Une nouvelle note stratégique du Secteur Eau Assainissement et Hygiène SEAH est sortie en janvier 2012 pour asseoir le leadership du ministère de l'eau dans la coordination de ces secteurs. Cette note expose la vision du ministère, les objectifs et les finalités du secteur ainsi que les approches, principes et concepts appropriés pour la pérennisation du Service Public de l'Eau Potable, Assainissement et Hygiène.

B.2.1.3 Conclusion

Le dispositif institutionnel en place démontre une volonté réelle des différentes parties prenantes dans le secteur de l'eau à avancer vers un développement durable. Des avancées sont palpables au niveau de préoccupations environnementales. La durabilité économique est limitée par la capacité des usagers à payer avec des impacts sur le progrès social dans le secteur. Une meilleure gouvernance aurait un effet certain sur la participation des usagers à résoudre ensemble des problématiques du secteur. L'amélioration de la gestion des ressources en eau s'appuie sur une meilleure coordination avec les autres secteurs.

Il a été unanimement admis lors du 6^{ème} FORUM mondial de l'eau à Marseille que les collectivités doivent prendre en main la gestion de l'eau et de l'assainissement dans leur territoire. Une distribution des rôles selon les capacités et un renforcement de capacité doivent figurer parmi les priorités.

Figure 6 Profil de développement durable du secteur eau



B.2.2 La gestion de l'agriculture

B.2.2.1 Politique publique et mise en œuvre : Une politique agricole évolutive, dans le sens de l'intégration du développement durable

De 1992 à ce jour, la politique agricole malgache a été marquée par une succession de plans d'action et de programmes nationaux, visant à définir un cadre d'orientation des activités de gestion du secteur agricole.

En 1999, le Gouvernement malgache a lancé un processus pour l'élaboration d'un cadre de conception, de définition et d'orientation des stratégies et des programmes de développement rural à Madagascar : le Plan d'action pour le développement rural (PADR). Le document du PADR lui-même a été publié en 2001 et a servi de cadre d'orientation du développement rural.

Les plans d'action et programmes qui se sont succédé après le PADR sont respectivement :

- le programme national de développement rural (PNDR), sorti en 2005 ;
- le plan d'action pour la Révolution Verte Durable, mis en œuvre à partir de 2007 ;
- le programme sectoriel agricole (PSA), dont une version est sortie en 2008, partiellement achevée, car la poursuite de son élaboration a été arrêtée suite à la crise politique de début 2009.

Depuis 2011, Madagascar s'est engagé dans les processus des tables rondes nationales du CAADP (Comprehensive Africa Agriculture Development Program), traduit en

français par Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), dont un des objectifs est d'aligner le PSA sur les priorités régionales du COMESA et sur les quatre piliers du PSA, à savoir : (i) la gestion des terres et des eaux ; (ii) l'accès aux marchés ; (iii) l'approvisionnement alimentaire et (iv) la recherche agricole.

Parallèlement à ces grands plans d'action national et à ces programmes, des lettres ou documents de politiques ont également été développés pour plusieurs sous-secteurs : Déclaration de politique pour le développement du sous-secteur irrigué (1994), politique agricole et alimentaire (2000), lettre de politique de développement rural (2001), lettre de politique foncière (2005), lettre de politique de développement des bassins versants et des périmètres irrigués (2006), lettre de politique sécurité alimentaire (2006). De même, des stratégies nationales sous-sectorielles ont également été élaborées : développement de l'utilisation de l'engrais (2006), semences (2008), services aux agriculteurs (2009), adaptation de la filière sucre (2010), développement rizicole (2010).

Les documents, lettres de politiques, stratégies nationales, ont été essentiellement mis en œuvre à travers des programmes ou projets de développement généralement cofinancés par des partenaires financiers.

L'élaboration du PADR en 1999 a été marquée par une forte intégration de toutes les parties prenantes du secteur agricole, à l'issue d'un important processus de consultation. Les plans d'actions et programmes ultérieurs ont bénéficié de cet apport du PADR et ont également été élaboré avec cet esprit de participation.

Les politiques publiques agricoles qui se sont succédé, traduites dans les textes par les plans d'actions nationaux et les programmes nationaux, ont été en phase avec la progression des concepts de développement durable à Madagascar, et en particulier avec l'évolution de la politique environnementale. A titre d'illustration, le PADR a fait l'objet en 1999-2000 d'une évaluation environnementale.

B.2.2.2 Durabilité du secteur agricole

A. Dimension économique

Importante contribution de l'Agriculture à l'économie malgache et l'agriculture s'aligne avec les grandes orientations d'aménagement du territoire

L'agriculture, excluant la pêche et l'élevage, contribue à hauteur d'environ 15% du PIB courant de Madagascar. Seul le sous-secteur « services rendus aux entreprises et aux ménages » du secteur tertiaire arrive à atteindre cet ordre de grandeur dans la structure du PIB courant. Ceci reflète le poids de l'agriculture dans l'économie malgache. Le taux de population active employée par l'agriculture au sens large, incluant la pêche et l'élevage, est autour de 70%, mais il est admis que la majeure part de cette population active revient au secteur agricole. L'agriculture reste toujours le secteur qui concentre le plus d'emplois à Madagascar, et contribue à en générer, notamment par l'émergence de filières porteuses. Ces dernières contribuent également à la création de nouvelles entreprises.

Les politiques sectorielles qui se sont succédé ont été globalement en phase avec les politiques d'aménagement du territoire, témoignant d'une cohérence économique. Le Ministère de l'agriculture sert par exemple actuellement de ministère pilote en matière de décentralisation et de déconcentration. Le Ministère a participé dans l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) et la mise en œuvre de la politique agricole inclut un objectif d'alignement à ces orientations générales. La dernière politique sectorielle diffusée au public, à savoir le Plan d'action pour la révolution verte durable, annonçait les Zones d'investissements agricoles (ZIA) qui devaient être développées par les Chefs de Région, traduisant le lien fort souhaité entre planification territoriale et politique agricole. Cet alignement avec les grandes orientations d'aménagement du territoire, bien qu'évident dans la politique sectorielle, reste invisible dans la mise en œuvre selon les acteurs consultés au cours de l'atelier national de consultation multipartite.

Une politique sectorielle évolutive mais une adaptabilité à améliorer par une véritable « vision de l'agriculture malgache »

Comme évoqué précédemment, au cours des vingt dix dernières années, la politique sectorielle agricole a été très évolutive. Certes, chaque nouvelle politique tire profit des acquis de la précédente, mais il n'en reste pas moins que la dénomination de la politique change et que de nouvelles orientations apparaissent. En termes de durabilité économique, ces changements témoignent d'une faible adaptabilité, notamment le caractère « modulable » de la politique sectorielle sur le long terme. Une véritable « vision » de l'agriculture malgache reste difficile à percevoir.

Des progrès vers l'économie de marché mais des ressources financières non garanties sur le long terme

Une sensibilisation suivie d'actions concrètes ont été menées au cours de la décennie 2000 pour que chaque filière agricole réponde à une logique de marché bien identifiée. L'agro-industrie a profité de ces actions. Toutefois, les petits exploitants agricoles restent dans la majeure partie dans l'agriculture de subsistance. L'absence d'une vision partagée de l'agriculture malgache, du moins à ce jour, ne permet pas de garantir les ressources financières qui supporteront les plans d'action de la politique sectorielle, même si une budgétisation et des analyses coûts-avantages sont systématiquement réalisées dans la conception.

B. Dimension environnementale

Intégration de la dimension environnementale : un Service Environnement au sein du Ministère de l'agriculture

Initialement une simple Cellule environnementale, l'entité en charge de la dimension environnementale au sein du Ministère de l'agriculture est actuellement le Service de l'Environnement rattaché au Secrétariat Général. Elle œuvre principalement dans la mise en œuvre du décret MECIE, en collaboration avec l'Office National pour l'Environnement, sur les projets d'investissements agricoles ou sur tout projet d'investissement touchant le secteur agricole.

Au-delà des progrès dans l'agro-écologie, quelles connaissances de la dynamique naturelle des terres pour l'agriculture avons-nous ?

Le concept de durabilité environnementale repose en premier lieu sur une connaissance de la dynamique naturelle des ressources naturelles. Pour l'agriculture malgache, les principales ressources sont les ressources phytogénétiques, l'eau, et le sol, plus précisément la terre arable. Un diagnostic patrimonial et un diagnostic fonctionnel de ces ressources doivent être disponibles pour pouvoir atteindre l'objectif de « gestion durable ». Les situations pour les ressources phytogénétiques et pour l'eau sont discutées dans les sous-chapitres sur les profils développement durable du secteur « eau » et du domaine d'activités « biodiversité » de ce rapport, mais dans le paragraphe suivant, nous posons les questions sur la dynamique naturelle des terres arables.

Certes, un des progrès de l'agriculture malgache est le développement de l'agro-écologie, qui, dans une moindre mesure, ne recherche pas systématiquement la « bonne terre ». Toutefois, quelle est notre connaissance actuelle des terres arables à Madagascar ? Les cartes pédologiques de Madagascar datent des années 50, bien que des cartes récentes existent sur certaines zones. De ces cartes pédologiques, connaissons-nous la localisation des sols aptes à l'agriculture ? et sur ces derniers, connaissons-nous la part qui a été perdue à cause de l'érosion hydrique ? Hormis les zonages fonciers existants, est-il facile d'accéder à des données sur la vocation des terres à Madagascar ? aux aptitudes culturales dans une zone donnée ? L'absence de réponses évidentes à ces questions témoigne du manque de connaissances de la dynamique naturelle des terres à Madagascar, et justifie les débats depuis 2008 à ce jour, sur l'accapement des terres.

Economie d'espace, économie d'énergies, énergies renouvelables, sécurité et santé du travail, etc. : des réflexes encore à intégrer dans la dimension environnementale

« Economie d'espaces » : Vocabulaire peu commun dans le domaine de l'agriculture à Madagascar. La tendance n'est-elle pas plutôt dans l'extension des terres cultivables et la valorisation agricole des grands espaces ? Nous occultons trop souvent les tendances démographiques de ce pays et l'absence de connaissance de la dynamique des terres évoquée ci-dessus, sans parler du concept d'équité des générations.

« Economie d'énergie » : un parcours du Plan d'action, au niveau national, pour la Révolution verte et durable de 2007 révèle que la seule mention d'économie d'énergie concerne la mesure préconisée sur « la mise au point de techniques de fertilisation moins coûteuses et économes en énergie fossile », dont le maître d'ouvrage désigné a été le FOFIFA. Il s'agit certes d'un progrès, mais qu'en est-il de l'économie d'énergie dans les stations de pompage d'eau agricole ? au niveau des équipements mécanisés ? tout au long d'une filière ? dans le sous-secteur agro-industriel ?

Une comparaison rapide entre l'intégration des aspects « santé & sécurité au travail » dans le sous-secteur pétrolier et dans l'agriculture paysanne malgache renseigne sur les efforts à déployer dans ce domaine, alors que cette agriculture paysanne emploie certainement près de la moitié de la population active malgache.

C. Dimension sociale

Une politique sectorielle contribuant au maintien et au développement des liens sociaux

Le partenariat avec des communautés, des associations, des organisations de la société civile, et spécifiquement des organisations paysannes est une caractéristique essentielle des différentes politiques sectorielles. Les organisations paysannes sont membres des comités de pilotages des programmes, et des comités de gestion des projets. Les progrès dans l'information, communication et appropriation des activités de développement agricole sont nombreux. Il en résulte un renforcement des liens sociaux et une mixité sociale plus développée. Cet aspect, touchant également le concept de gouvernance, est certainement un des « success story » de l'agriculture malgache.

Des progrès dans la considération des groupes vulnérables

Le Plan d'action nationale pour la sécurité alimentaire (PANSA) de 2006 est un des documents d'orientation mettant l'accent sur les groupes vulnérables. En 2007, un autre document d'orientation portant sur les « Solutions durables pour la sécurité alimentaire de la zone en difficulté alimentaire du Grand Sud » a été développé. Ces documents placent l'agriculture comme acteur majeur de l'aspect défensif de la sécurité alimentaire, qui consiste à acquérir une certaine capacité de résistance aux chocs (climatiques, économiques) par des moyens de réaction rapide post catastrophe (stocks de sécurité alimentaires et de semences).

Certains groupes vulnérables restent toutefois apparemment occultés, voire oubliés, comme les personnes à mobilité réduite.

Méconnaissance de l'intégration de la dimension sociale

Sans remettre en cause les progrès ci-dessus, les entretiens individuels ainsi que les travaux de groupe réalisés au cours de l'atelier national de consultation multipartite ont révélé que l'intégration de la dimension sociale dans le secteur agricole est étrangère aux acteurs. Que ces derniers se demandent pourquoi des questions sur la dimension sociale doivent se poser dans le secteur agricole témoigne de la méconnaissance de cette

dimension du développement durable et de l'absence quasi-généralisée d'un réflexe de son intégration, tant dans la conception des politiques que dans leur mise en œuvre.

Équité entre les générations ?

Très souvent, un chef d'exploitation agricole à Madagascar évoque les comparaisons entre les systèmes de production de son père, du sien et de ses enfants : une profonde inquiétude sur l'avenir de la prochaine génération conclut ses propos. Notre agriculture actuelle laisse-t-elle des capitaux identiques aux nôtres pour les générations futures ? Quel endettement laissons-nous à nos enfants en contractant les aides publiques au développement dans le secteur agricole ?

D. Gouvernance

Une politique sectorielle intégrant un partenariat entre l'Etat, les instances internationales, les autres secteurs de l'économie et le peuple, et progressant dans la participation de tous les citoyens concernés

Le Ministère de l'agriculture est certainement un des ministères ayant développé le plus grand nombre de partenariat aussi bien au niveau international qu'au niveau national. Les rôles de plus en plus importants joués par les Organisations paysannes méritent d'être soulignés : une responsabilisation de ces organisations vis-à-vis de l'Etat, avec une « redevabilité » réciproque des « parties », est une démarche en évolution. Par exemple, des contrats-plans ont été élaborés et signés entre le Ministère de l'agriculture et les Fédérations des associations des usagers de l'eau au niveau des Grands périmètres irrigués, dans lesquels des indicateurs de performance déterminent la poursuite du partenariat.

Plusieurs plateformes de concertation entre acteurs de filières et l'Etat ont également été mises en place au cours des dernières années. Toutefois, dans la mise en œuvre des politiques et stratégies, le sentiment des acteurs traduit encore une insuffisance de l'implication des usagers ainsi qu'une faible prise en compte du savoir-faire et des connaissances locales.

Bonne intégration des processus de suivi, évaluation, bilan et amélioration continue

Ces processus sont devenus systématiques au niveau du Ministère de l'agriculture, avec comme point de progrès essentiel, l'implication des organisations paysannes. Aussi, sont-elles à la fois impliquées dans la conception des politiques, mais également dans la chaîne de la mise en œuvre.

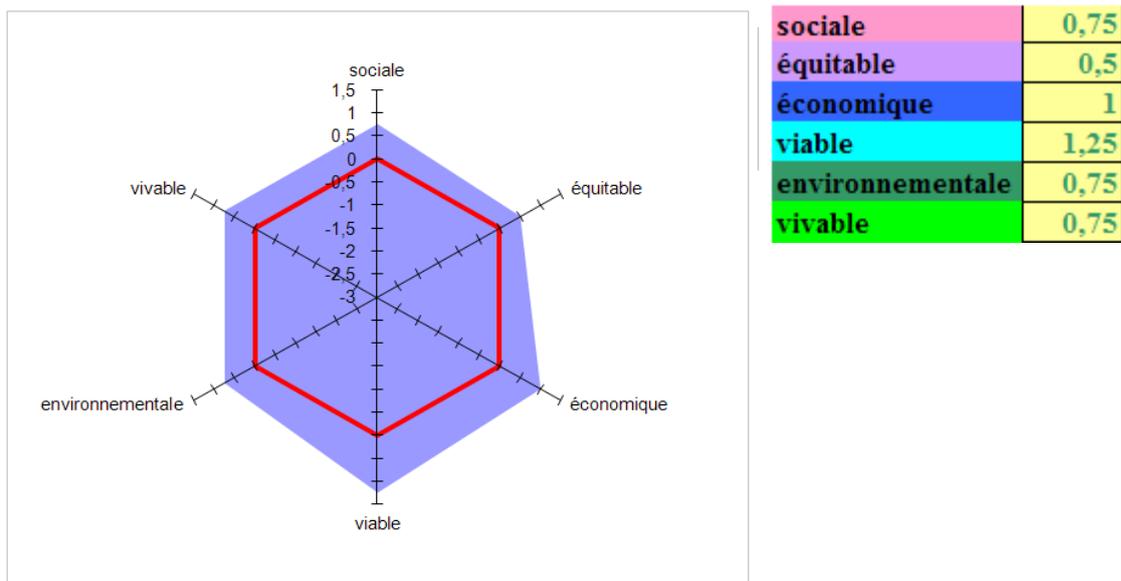
B.2.2.3 Conclusion

De l'analyse précédente, le profil développement durable du secteur agricole malgache se matérialise par le diagramme en infra.

La méconnaissance de la dimension sociale se traduit par une quasi-absence de considération de l'interface équitable (équité entre les générations et partage de richesses), essentiellement dans la mise en œuvre de la politique.

Malgré les progrès dans les activités du Service Environnement du Ministère de l'agriculture, ainsi que ceux de l'agro-écologie, il apparaît que la dimension environnementale n'est que partiellement intégrée dans la politique sectorielle et sa mise en œuvre. Il manque notamment des initiatives globales de meilleure connaissance de la dynamique naturelle des ressources de l'agriculture, ainsi que la faible intégration des thématiques d'économie des ressources.

Figure 7 Profil de développement durable du secteur agricole



B.2.3 La gestion de la biodiversité :

B.2.3.1 Politique publique et mise en œuvre : Des avancées notables dans la préservation de la diversité biologique

Madagascar est renommé pour sa richesse en biodiversité, avec des niveaux élevés de concentration et d'endémisme. Les écosystèmes malgaches, tous types confondus, servent d'habitat pour environ 12 000 espèces de plantes, 370 espèces de reptiles, 244 espèces d'amphibiens, 283 espèces d'oiseaux, 154 espèces de poissons et 99 espèces et sous-espèces de lémuriers (MEF, 4^e Rapport National CDB 2009).

Conscient de cette richesse, l'engagement politique national vis-à-vis de ce secteur a été particulièrement important depuis l'adoption de la Charte environnementale en 1990. Par ailleurs, l'environnement a de plus en plus été pris en considération dans les documents stratégiques nationaux successifs (DSRP, VISION MADAGASCAR NATURELLEMENT, MAP). Madagascar a ainsi mis en œuvre le Programme National d'Actions environnementales étalé sur 15 ans (PE I, PE II et PE III) et le pays se trouve actuellement à la fin du PE III dont les objectifs principaux sont les suivants : (i) des modes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables et de conservation de la biodiversité sont adoptés et appropriés par les populations des zones d'intervention ; (ii) la pérennisation au niveau national de la gestion des ressources naturelles et environnementales est assurée.

Madagascar a également ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en 1993, et a ensuite élaboré la Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité (SNGBD), en 1996, articulée autour de trois axes stratégiques d'orientation, à savoir (1) la conservation de la biodiversité, (2) la valorisation de la biodiversité et (3) la réduction des pressions mais de façon globale, les consultations auprès des groupes de conservation ont évoqué la nécessité de procéder à une mise à jour de cette stratégie.

Pour chacun des axes stratégiques, des objectifs ont été établis :

- Par rapport à la conservation de la biodiversité, les objectifs sont : (i) la conservation des écosystèmes ; (ii) la conservation des ressources génétiques d'origine sauvage et ; (iii) la conservation des ressources génétiques de l'agrobiodiversité.

Grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, les réalisations sont significatives dans la conservation des écosystèmes, en particulier dans l'extension de la superficie des aires protégées. En effet, à la suite de la Déclaration de Durban en 2002, la superficie des aires protégées à Madagascar est passée de 1,7 millions à environ 6 millions d'hectares, soit environ 8 % de la superficie totale du pays (MEF, 2009). Par ailleurs, une possibilité d'ouverture à d'autres catégories de gestion d'aire protégée (en particulier les catégories V et VI) et types de gouvernance est ouverte avec la refonte du Code des Aires Protégées en 2008 (qui a été adopté par les deux chambres) ; cette situation supposant offrir plus de possibilités d'adapter la conservation de la biodiversité au contexte socio-économique et culturel du pays. Enfin, la création d'une Direction du Système des Aires Protégées mérite également d'être mentionnée.

Carte 3 Evolution de la superficie des aires protégées de 2003 à 2011



Source : MEF, 2009

En revanche, dans la conservation des ressources génétiques de l'agrobiodiversité, la situation est plus problématique. D'une part, l'état de l'évolution de cette agrobiodiversité n'est pas connu faute d'inventaire et d'évaluation. D'autre part, pour la conservation ex situ, la diversité dans les collections s'est fortement appauvrie (MEF, 4^e rapport national CDB, 2009).

Tableau 4 Perte de diversité dans les collections ex situ

	1996	2006
Manioc	330	202
Arachide	349	275
Haricot	321	222
Vigna	135	98
Soja	272	abandonnée
Orge	34	abandonnée
Poivrier	195	abandonnée
Canne à sucre	338	abandonnée

Source : DRA-FOFIFA, 2009 in Ministère de l'Agriculture, 2009

Néanmoins, l'adhésion de Madagascar au Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture en mars 2006 ainsi que l'élaboration du deuxième rapport national sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en 2009 donnent plus d'opportunités au pays de mieux conserver ses ressources. La conservation ex situ peut être particulièrement renforcée à travers l'appui aux centres nationaux ou aux ONGs qui sont déjà actifs dans ce domaine (FOFIFA, FIFAMANOR, SNGF, CMS, CTHA, TAFA).

- Par rapport à la valorisation de la biodiversité, les objectifs visés sont : (i) l'amélioration des connaissances sur les valeurs économique, écologique et socioculturelle des ressources de la biodiversité ; (ii) la dynamisation des filières des produits de la biodiversité sous-valorisées et sous-utilisées ; et (iii) le développement de l'écotourisme.

Parmi les progrès importants dans l'amélioration des connaissances figurent le développement du tableau de bord environnemental (selon le 4^e rapport national CDB, 80% des Régions en disposent actuellement) et la gestion des connaissances sur la biodiversité et la biosécurité dans le cadre du Clearing House Mechanism par l'ONE. Les prescriptions environnementales pour les politiques de développement des Régions (plus de la moitié des 22 régions en disposent actuellement) ainsi que la valorisation des espèces faunistiques et floristiques dans le cadre de la CITES ou les reclassifications dans les listes de l'UICN traduisent également les efforts fournis. Néanmoins, des efforts restent à faire compte tenu de l'exceptionnelle biodiversité du pays.

Dans la dynamisation des filières, le cadre juridique a été amélioré avec la loi 2005-018 sur le commerce international des espèces de faune et de flore accompagnés des différents décrets d'application sortis en 2006 ainsi que l'élaboration du manuel de procédures pour la gestion de la faune et de la flore sauvages en 2006.

- Enfin, par rapport à la réduction des pressions, les objectifs fixés sont : (i) l'amélioration du comportement de la population vis-à-vis des ressources de la biodiversité, (ii) l'application des législations et des réglementations en vigueur, (iii) le développement d'alternatives à la destruction des ressources naturelles et ligneuses, et (iv) la réduction des risques biotechnologiques et développement de la Biosécurité.

De façon générale, la réduction du taux de déforestation entre 2000 et 2005 traduit l'amélioration du comportement de la population vis-à-vis des ressources de la biodiversité mais l'augmentation préoccupante des trafics illicites, en particulier durant la crise politique démontre la fragilité des acquis.

B.2.3.2 Durabilité

A. Dimension économique : une biodiversité qui, bien gérée, peut contribuer au développement économique du pays

Une biodiversité source de revenus

La durabilité de la préservation de la biodiversité sous une dimension économique peut être analysée à travers sa contribution à l'économie nationale, régionale et locale d'une part et à la capacité au niveau national de pérenniser la gestion des ressources naturelles et environnementales d'autre part.

Au niveau national, la préservation de la biodiversité génère des revenus pour l'Etat, à travers l'écotourisme. D'ailleurs, le tourisme constitue la troisième source de devises du pays (MEF, 2009). La figure ci-dessous, montrant l'évolution des entrées dans les aires protégées de Madagascar, indique que la contribution de la biodiversité à ce secteur n'est pas négligeable.

Tableau 5 Evolution du secteur tourisme entre 2002 et 2007

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Arrivée aux frontières	61600	139200	228700	277000	311700	344300
Nombre de touristes	36960	83520	137220	166200	187020	206000
Nombre de visites dans les aires protégées	21340	88160	101102	106700	108300	113000
Recettes en devises (millions de DTS)	27.8	54	105.3	124.5	157.7	211
Capacité d'accueil (chambres)	8700	9300	10200	10800	11800	13300
Emplois directs créés	17600	18600	19850	21160	22480	24360

Source : Ministère du Tourisme, 2008 in MEF, 2009

Une biodiversité qui subvient aux besoins de la population et qui approvisionne le marché international

La biodiversité de Madagascar fait vivre une grande majorité de la population avec les produits forestiers ligneux et non ligneux, les produits aquatiques et les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation.

Une étude, datant de 2001, montre pour le seul secteur forestier l'importance des produits fournis, notamment le bois d'œuvre, le bois d'énergie et les produits accessoires. La même étude indique que le secteur forestier aurait généré, près de 95,6 milliards d'ariary (478 142 904 868 fmg comme indiqué dans le tableau en infra), soit 20,51% du PIB de l'année 2000 évalué à 466,2 milliards d'ariary avec une prédominance de la production de bois d'œuvre naturelle et la production de charbon (Ramamonjisoa, 2001).

Tableau 6 Valeur (en ariary) et part relative des types de production de biens et services par rapport au chiffre d'affaires total du secteur forestier et au PIB national

Produit	Valeur Statistiques Officielles	%	% PIB
Bois d'œuvre de plantation	660 000 000	0,69	0,14
Bois naturel	45 505 306 000	47,59	9,76
Bois nobles (rose, ébène, etc.)	9 130 417	0,01	0
Total Bois d'œuvre	46 174 436 417	48,29	9,9
Bois de chauffe	7 759 905 520	8,11	1,66
Charbon de Bois	35 727 206 400	37,36	7,66
Total Bois d'énergie	43 487 111 920	45,48	9,33
Produits accessoires et plantes médicinales	2 669 446	0	0
Plantes et Espèces animales CITES et non CITES	5 606 869 280	5,86	1,2
Animaux	466 438 480	0,49	0,1
Plantes médicinales	1 740 430 800	1,82	0,37
Divers	3 400 000 000	3,56	0,73
Ecotourisme	357 493 910	0,37	0,08
Total	95 628 580 974	100	20,51

Source : Ramamonjisoa, 2001 (reconversion en ariary par les auteurs)

Une étude plus récente conduite sous l'initiative du PNUE montre que ce secteur est de plus en plus florissant. Toutefois, la même étude a constaté que les opérateurs sont les acteurs les plus avantagés dans la chaîne de valeur.

Tableau 7 Montant des recettes et des redevances obtenues des exportations des produits faunistiques et floristiques de 2001 à 2006 (en Ariary).

ANNEE	RECETTES		REDEVANCES	
	FAUNE	FLORE	FAUNE	FLORE
2001	1 062 334,00	240 001 413,20	36 972 008,00	12 034 944,20
2002	1 290 693 493,00	588 660 281,00	48 957 441,80	16 261 089,20
2003	1 507 123 615,80	583 732 103,20	55 757 850,20	6 810 722,00
2004	1 903 232 268,00	401 434 205,02	83 225 988,80	15 258 083,40
2005	1 245 230 887,10	513 559 661,10	47 462 045,90	21 930 611,20
2006	1 716 218 095,60	187 455 200,00	62 923 732,60	8 730 913,00

Source : MEF, 2008

L'apport des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), n'est pas non plus des moindres sur le plan socio-économique puisqu'à titre d'exemple, l'agriculture contribue à 26% du PIB et emploie environ 78% de la population économiquement active. En dehors des besoins de la population, le pays exporte également des produits issus de l'agrobiodiversité.

Tableau 8 Evolution des exportations des principaux produits agricoles de 2001 en 2007 en tonne

Produit	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Riz	370	488	439	364	206	129	1 967
Pomme de terre	13	8	5	40	80	165	53
Oignon	1 673	961	1 330	2 338	2 637	2 686	2 277
Tomates	0,7	0,23	12	22	13	57	82
Café	6 109	8194	7 097	7 870	6 730	11 768	10 611
Poivre	1 133	1286	1 093	1 279	1 256	2 012	1 466
Vanille	1 223	1136	1 146	750	1 913	1 718	3 080
Girofle	17 905	7178	16 102	12 577	6 252	10 466	13 462
Litchi *	17 600	18700	15 300	20 791	21 121	18 235	21 990

Source : MAEP, 2009* CHTT

Vers un partage équitable des bénéfices économiques ?

Au niveau des communautés, des avancées sont constatées par rapport à la considération des aspects socio-économiques dans le domaine de la préservation de la biodiversité et en particulier au niveau des aires protégées. On peut citer, par exemple la redistribution des recettes générées par l'écotourisme (50% des recettes sont données aux communautés locales sous forme de projets communautaires) au niveau des aires protégées gérées par MNP. Toutefois, des critiques ont été émises par certaines collectivités territoriales décentralisées par rapport au partage des bénéfices qui ne devraient pas être uniquement alloués aux communautés et gestionnaires de Parcs mais aussi aux collectivités territoriales décentralisées qui s'investissent dans l'amélioration des infrastructures diverses.

Des études de cas menées au niveau de quelques aires protégées « fortement touristiques » ont également montré que les retombées de l'écotourisme pour les communautés locales ne sont pas négligeables à travers la création d'emplois mais cela reflète le problème de pérennisation de la gestion des aires protégées qui ne peuvent bénéficier de cette opportunité touristique.

A la recherche de filières porteuses

La création ou le développement de projets porteurs, en particulier des filières bio-équitable, des filières durables de la biodiversité est également porteur d'espoir. En effet, en 1996, Madagascar exportait 451 tonnes de produits biologiques et en 2008, l'exportation est estimée à environ 817 tonnes. Compte tenu des atouts dont dispose Madagascar⁴¹, une mise à l'échelle des interventions est souhaitable pour des impacts plus significatifs.

⁴¹ une grande partie de culture certifiable de suite ; une grande superficie encore non polluée ; des cultures peu extensives et un mode de production traditionnel adaptés à l'agriculture biologique ; une possibilité d'introduction et de développement d'autres variétés de produits ; une potentialité des produits tropicaux et spécifiques (dont les épices, les fruits et légumes, les plantes à parfums,...) ; la présence de ressources considérables issues de la biodiversité ; un prix de vente des produits biologiques plus rémunérateur.

La valorisation des ressources naturelles à travers le commerce des espèces sauvages représente également une source de devises qui peut être valorisée. En 2000, les plantes et espèces animales CITES et non CITES auraient contribué à 1,20% du PIB, contribution qui est plus importante que l'écotourisme (0,08%) pour la même année (Ramamonjisoa, 2001). Toutefois, la maîtrise du trafic illicite à travers la mise en œuvre de la CITES mérite d'être renforcée compte tenu de l'ampleur grandissante du phénomène. En effet, une étude en 2001 montre que le volume exporté selon les statistiques officielles est d'environ de 17% inférieur au volume estimé des exportations réelles.

Les paiements pour services environnementaux

D'autres initiatives qui intègrent l'aspect socio-économique dans les interventions visant la préservation de la biodiversité comme les « contrats de conservation » ou les « suivis écologiques participatifs », basés sur la rémunération des actions de conservation, sous forme de paiements directs, notamment pour les patrouilles de surveillance, ou sous formes d'autres bénéfices en nature définis par les communautés elles mêmes, entrepris par quelques organisations (DWCT, CI...) dans plusieurs régions de l'île méritent aussi d'être capitalisées.

Des acquis de taille dans la pérennisation de la gestion des ressources naturelles

En termes de pérennisation de la gestion des ressources naturelles et environnementales, la mise en place des deux Fondations à savoir (i) la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) et (ii) la Fondation Tany Meva dans le cadre de la pérennisation des actions relatives à la préservation de la biodiversité et à la gestion durable des aires protégées est l'une des stratégies adoptées dans le cadre du PE pour pallier la fragilité du financement. Par rapport à l'objectif de la FAPBM de mobiliser un capital de 50 000 000 USD en 2012, le capital mobilisé en septembre 2009 est de 52 091 570 USD dont les bailleurs potentiels sont: WWF, Etat Malagasy, KfW, Melissa Moye, Banque Mondiale, C2D, AFD, FFEM, CI/GCF. Le tableau ci-dessous présente le montant encaissé en fin 2011 par rapport aux conventions qui ont été signées.

Tableau 9 Le capital mobilisé par la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité à Madagascar en 2011

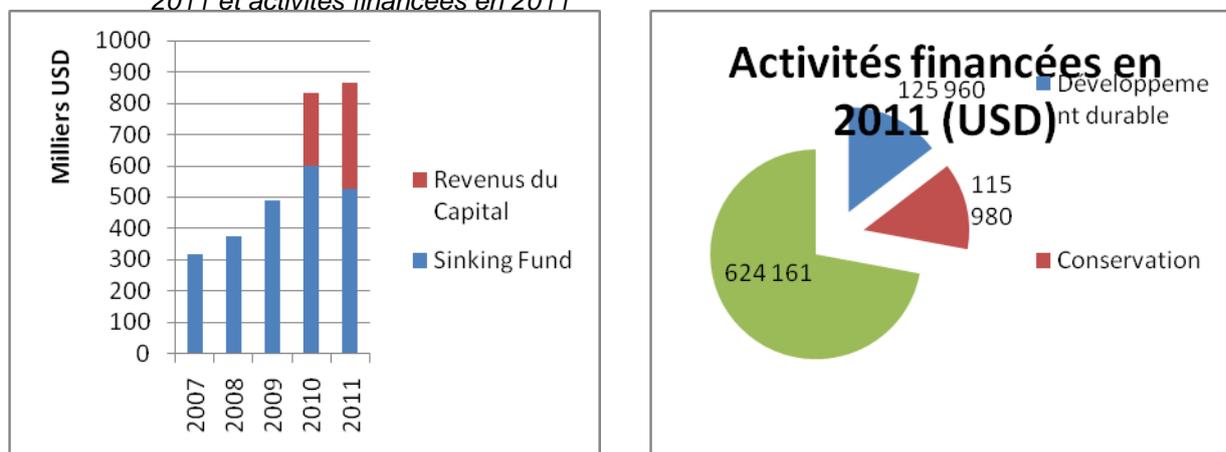
Bailleurs	Convention signée (en USD)	Montant encaissé en fin 2011 (en USD)
Etat malgache (Conversion de dettes allemandes)	1 054 285	1 054 285
Conservation International	1 000 000	1 000 000
WWF	1 041 334	1 041 334
Agence Française de Développement (AFD)	2 642 900	2 642 900
Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)	1 321 450	1 321 450
Banque Mondiale	7 500 000	7 500 000
Gouvernement Français (à travers le C2D)	17 261 189	14 610 437
Gouvernement Allemand (à travers le KfW)	5 837 176	5 837 176
Global Environment Fund (GEF)	10 000 000	
Donations privées individuelles	5 605	5 605
TOTAL	47 663 939	35 013 187

Source : FAPBM, 2012

Si l'on considère la figure infra, il apparaît qu'à partir de 2010, les revenus du capital contribuent de façon progressive aux financements accordés par la FAPBM.

Toutefois, ces revenus du capital ne suffiront pas à assurer la gestion des aires protégées et d'autres formes de mécanismes de pérennisation méritent d'être étudiées, d'autant plus que jusqu'à présent, une grande partie du financement accordé est utilisée pour le renforcement du gestionnaire et pour le sinking fund.

Figure 8 Evolution des financements accordés par la FAPBM de 2007 à 2011 et activités financées en 2011



Source : FAPBM, 2012

Mais cette contribution de la biodiversité à l'économie nationale sera-t-elle durable ?

En somme, la biodiversité apporte une grande contribution dans l'économie du pays mais compte tenu d'une faible visibilité et de la faible capacité d'anticipation en termes de politique et de stratégies, les différents acteurs consultés se posent des questions par rapport à la durabilité économique.

B. Dimension sociale

Les efforts de la prise en compte de la dimension sociale sont à poursuivre

De nombreux outils ont été élaborés ou sont en cours de finalisation, entre autres, pour assurer la sauvegarde sociale autour des aires protégées (en particulier vis-à-vis des populations affectées par le projet), pour l'accès et le partage des avantages, pour l'utilisation durable des ressources naturelles mais la fragilité du financement (liée à la difficulté d'autofinancement) handicape la mise en œuvre des stratégies envisagées.

La participation des communautés a été et reste encore fortement sollicitée dans la gestion des zones autour des aires protégées aussi bien pour les anciennes que les nouvelles. Des efforts particuliers ont été notamment fournis par rapport au principe de subsidiarité, en confiant la gestion des ressources aux institutions qui sont les plus proches. En effet, selon le 4^e Rapport National relatif à la CDB de 2009, 500 transferts de gestion de ressources naturelles aux communautés locales ont été effectués sur 178 000 ha de forêts, 54 800 ha de mangroves et 54 850 ha d'espaces de pêche.

Les actions entreprises reconnaissent l'importance et la multiplicité de la culture et des traditions

Les efforts de considération des aires de patrimoine communautaire (en particulier des sites sacrés constitués par les *ala faly*, les *kibory*, les *sembon-trano*, etc.) sont importants

même si à ce jour aucun de ces sites ne jouit encore de ce statut officiel ; la majorité des sites ayant plutôt été inclus dans les transferts de gestion.

La prise en compte des femmes dans la gestion de la biodiversité

Les différents organismes qui travaillent dans la préservation de la biodiversité sont conscients de l'importance de l'adoption de l'approche

Genre dans la mise en œuvre de leurs activités mais de façon générale, il est constaté que les femmes n'ont pas encore le même pouvoir d'influence que les hommes.

Commerce équitable de paniers pour une association féminine à Mahabo-Mananivo (Source : MBG, 2009)

Le Blessing Basket Project ® est une organisation à but non lucratif dont la mission est de réduire la pauvreté en fournissant des emplois durables et une rémunération convenable (prosperity wages). A la demande de MBG, cette organisation apporte son modèle pour les tresseuses de paniers dans le village de Mahabo (Sud-Est de Madagascar), qui est situé à la limite Sud de la forêt de Mahabo. Le but du partenariat est d'améliorer les conditions économiques pour supporter les efforts locaux de conservation de MBG. Le « Blessing Basket Project Prosperity Wages » rémunère les tresseuses de Mahabo cinq fois plus cher par le commerce équitable. L'organisation leur offre un marché aux USA, au Canada et en Europe, par l'intermédiaire de plus de 125 points de vente de détail. Les résultats sont reconnus à travers le monde entier, y compris à Mahabo, disait Theresa Wilson, fondatrice et Directeur exécutif du « Blessing Basket Project », basé à Granite City, Illinois. Le « Blessing Basket Project » a mis l'équivalent de 450 000 US\$ dans les pays en développement en 2008, par la vente de plus de 15 000 paniers. MBG a constaté que la production de la première année va contribuer à plus de 10% de l'économie à Mahabo. Chaque panier est signé par la tresseuse, et contient une carte décrivant le matériel utilisé, la zone de prélèvement, et certains avec des histoires personnelles de la tresseuse. Les prix varient de 30 US\$ à 45 US\$, selon la taille et le style.

C. Dimension environnementale

Des fortes préoccupations de la dimension environnementale

La dimension environnementale de la préservation de la biodiversité n'est plus à démontrer. En effet, l'augmentation de la superficie des aires protégées a permis d'augmenter de façon significative la superficie des écosystèmes à l'intérieur des AP (cf. tableau en infra). La préservation de cette biodiversité constitue un héritage d'une grande valeur pour les générations futures.

Tableau 10 Evolution de la superficie des écosystèmes à l'intérieur des AP par année de création (en ha)

Type d'écosystème	Avant 2003	En 2005	En 2006	En 2007	En 2008	Extension AP existantes	NAP (Dossier en cours)	NAP (Dossier à créer)
Plan d'eau	3057	3309	46433	47944	57777	58080	60858	64816
Mangroves	6097	9683	46303	48020	59322	59327	63809	76201
Cultures	37503	62611	126645	127409	150116	157734	161175	190472
Forêt sèche de l'Ouest	261174	280198	474073	481202	489417	503319	533999	582754
Mosaïque formation herbeuse	222423	242313	332624	348852	374257	376053	426049	599384
Formation herbeuse boisée	222664	277517	497954	522821	556417	604193	629985	739845
Forêt humide de l'Ouest	20	20	20	20	20	20	3793	3793
Forêt sèche de l'Ouest	108927	108927	130225	130225	151521	151521	154040	154040
Forêt-fourré sèche épineuse du Sud-Ouest	122208	122208	147236	147236	167663	167672	167676	177154
Forêt sèche épineuse dégradée du Sud-Ouest	130795	130795	230996	412969	525795	527724	552293	777263

Type d'écosystème	Avant 2003	En 2005	En 2006	En 2007	En 2008	Extension AP existantes	NAP (Dossier en cours)	NAP (Dossier à créer)
Lacs/Etang	5699	7192	48576	52053	72215	72225	76307	105817
Forêt humide	813351	1576999	1839619	1839640	1891351	2143158	2170797	2399937
Forêt littorale	226	2721	3757	3757	3757	3757	5869	6505
Forêt humide dégradée	69922	119251	160282	160282	167492	208206	222314	249794
Formation buissonnante côtière du Sud-Ouest	3266	3266	3427	3427	3427	3454	3454	45468
Forêt subhumide de l'Ouest	27541	27541	27541	27541	37032	37032	37162	37162

Sources: Atlas de la Végétation de Madagascar, RBG Kew, 2007 et l'Atlas Numérique du Système des Aires Protégées. SAPM/REBIOMA, 2009

Néanmoins, la persistance des menaces de toutes sortes (culture sur brûlis, exploitations illicites, etc.) montre que malgré les efforts déployés dans la mise en œuvre de la SNGDB, la gestion de la biodiversité n'est pas encore environnementalement durable.

Initiative WAVES : une démarche vers l'évaluation du patrimoine de ressources naturelles

Le partenariat WAVES (Wealth Accounting and The Valuation of Ecosystem Services) est une initiative qui vise à intégrer dans la comptabilité nationale la « richesse des nations », leur capital, constituée par : (i) le capital de production créé par l'homme: usines, routes, ports, etc.; (ii) le capital humain et social, fruits du système d'éducation et du système de "gouvernance"; (iii) le capital naturel: biodiversité, ressources en eau, ressources minières mais aussi les variations de ce capital. A titre d'exemple, une étude de la Banque Mondiale estimait la richesse de Madagascar, en 2005, hors ressources minières, à 65 milliards de dollars, soit 3 489 dollars par habitant (mais la Banque a également déterminé que cette richesse avait diminué entre 1995 et 2005). Ce partenariat se base sur l'hypothèse qu' « une meilleure maîtrise de la valeur du capital naturel et des différents services apportés par les écosystèmes améliorera de façon substantielle la formulation des politiques économiques et mettra à l'abri des mauvais choix stratégiques ». Ce partenariat, initié par la Banque Mondiale et qui couvre 5 pays pilotes, comprend quatre composantes :

1. Développement d'un système de comptabilité du capital naturel et des services écosystémiques dans cinq pays pilotes, dont Madagascar ;
2. Intégration des comptes du capital naturel dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement ;
3. Développement et adoption d'une méthodologie de comptabilisation du capital naturel et des écosystèmes à incorporer dans le Système de Comptabilité Environnemental Economique des Nations Unies (SEEA) ;
4. Promotion de l'adoption du Système de Comptabilité de Capital Naturel au delà des cinq pays pilotes.

A ce jour, les étapes franchies par Madagascar concernant le processus WAVES sont : (i) l'approbation par le Gouvernement de la participation du pays dans le Partenariat le 02 août 2011 ; (ii) la mise en place d'un groupe de travail informel, transformé en Comité de Pilotage, composé de Responsables de haut niveau (DGs de Ministères, Secteur Privé, ONGs...) ; (iii) la réalisation de plusieurs études préalables et (iv) l'adoption d'un Plan de travail pour les 4 ans à venir.

Certes, cette initiative permettrait de donner la valeur réelle des patrimoines de ressources naturelles et en particulier des services écosystémiques mais des personnes

consultées ont évoqué le risque d'une nouvelle conditionnalité des aides aux pays en voie de développement sans que l'engagement des pays développés ne soit respecté.

Des réflexions pour appuyer l'adaptation de la biodiversité au changement climatique ont été initiées

A Madagascar, le changement climatique s'ajoute aux multiples défis auxquels la biodiversité est confrontée. Des études et des réflexions ont été initiées ou sont en cours pour évaluer les impacts du changement climatique sur la biodiversité (y compris l'agro biodiversité) et de façon globale, une articulation entre conservation et développement rural s'avère cruciale pour permettre à la fois d'assurer la sécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité.

D. Gouvernance

Un domaine qui mobilise différents partenaires

La préservation de la biodiversité est l'un des secteurs qui a mobilisé et qui continue à mobiliser de nombreux partenaires, ce qui explique en grande partie les importantes avancées dans ce domaine.

Implication des usagers à travers les transferts de gestion et la co-gestion

L'implication des usagers est également notable, en particulier à travers les transferts de gestion, l'existence des COSAP dont l'institution est un acquis important mais vis-à-vis desquels des efforts sont nécessaires pour leur meilleure opérationnalisation. Au niveau des nouvelles aires protégées, l'émergence de la co-gestion est un signal fort mais qui mérite aussi d'être réellement renforcée, et de façon équitable, pour une meilleure efficacité. Il faut toutefois reconnaître que les problèmes de gouvernance ont entamé la confiance des partenaires et des communautés locales vis-à-vis de l'Etat. Les COBAs se sentent particulièrement lésées face à la tournure de la situation dans le contexte de la crise politique actuelle.

Vers une participation citoyenne de plus en plus forte

L'émergence de l'Alliance Voahary Gasy, regroupant diverses organisations, reflète la participation citoyenne de plus en plus marquée dans le domaine. Depuis sa création, cette OSC n'a cessé d'interpeller le gouvernement pour des questions relatives à la gestion durable de la biodiversité.

Une persistance des trafics illicites

Malgré les efforts cités précédemment, les trafics illicites persistent et ont même pris de l'ampleur dans le contexte de la crise sociopolitique.

Encadré 2 : Une liste non exhaustive des trafics illicites

9 mai 1999 : 206 tortues et 31 serpents ont été saisis par les douaniers de l'aéroport de Roissy sur un vol en provenance d'Antananarivo. 200 autres tortues ont été interceptées le même jour à l'aéroport d'Orly ;

2002 : Plus d'un millier de tortues radiées ont été découvertes sur un bateau de pêche rentrant à La Réunion ;

Octobre 2003 : Deux ressortissants étrangers ont été appréhendés en possession de 197 tortues radiées devant être expédiées sur La Réunion ;

Décembre 2003 : Une cargaison de 70 tortues radiées a été saisie à Ambalavao pour être acheminée vers Toliara ;

Janvier 2004 : 19 serpents et 74 tortues ont été découverts à Prague, transportés par un Tchèque ;

Novembre 2004 : Plus de deux (2) tonnes de viande de tortue fumée, 50 kg de foie de tortues fumé et 214 tortues radiées ont été saisis ;

Février 2005 : Trois militaires malgaches en stage de formation à La Réunion à bord d'un avion Transall de l'armée française ont été arrêtés à la base aérienne de Roland-Garros, avec 180 petites tortues, mais aussi de la vanille, des pierres précieuses et 6 000 cachets d'artane ;

Avril 2005 : Cinq braconniers ont été appréhendés par la Gendarmerie Nationale à Itampolo avec 125 tortues radiées ;

Septembre 2006 : Un malgache en possession de 15 tortues radiées dans ses bagages est appréhendé par les douaniers de l'aéroport international de Bangkok, Thaïlande ;

Juillet 2007 : 2 espagnols arrêtés à l'aéroport international d'Ivato en possession de 46 tortues cachées dans leurs bagages

B.2.3.3 Conclusion

En conclusion, en établissant le profil de développement durable de la préservation de la biodiversité, le graphe en infra montre que les aspects économiques et équitables sont les moins avancés. Il faut toutefois signaler que la note attribuée à la considération de la dimension économique ne prend pas en compte les services écologiques fournis par la biodiversité (services qui sont économiquement très importants) mais s'est particulièrement

Lobbying environnemental : L'Alliance Voahary Gasy se met en place (Tribune.com (jeudi 3 juin 2010))

La plate-forme environnementale locale se renforce. [...]. Créée en novembre 2009, l'Alliance Voahary Gasy s'est illustrée dans son engagement et sa détermination dans l'affaire de bois de rose ayant sévi du côté de la Sava. Bien que ces pratiques aient toujours existé dans la Grande Ile, la surexploitation et le commerce illicite de bois de rose ont pris une ampleur sans précédent depuis le début de la crise politique en 2009. Selon le Missouri Botanical Garden, 1137 conteneurs de bois de rose ont été exportés à la fin de l'année, principalement vers la Chine. Le nombre d'arbres abattus dans les aires protégées du nord-est (Marojejy, Masoala et Makira) varie de 7 500 à 46 650 pieds au premier trimestre 2009. Et cela sans compter les dégâts sur l'écosystème causés par la présence de milliers de bûcherons/braconniers d'occasion qui campent en forêt (déforestation, chasse aux lémuriers, pollution...)

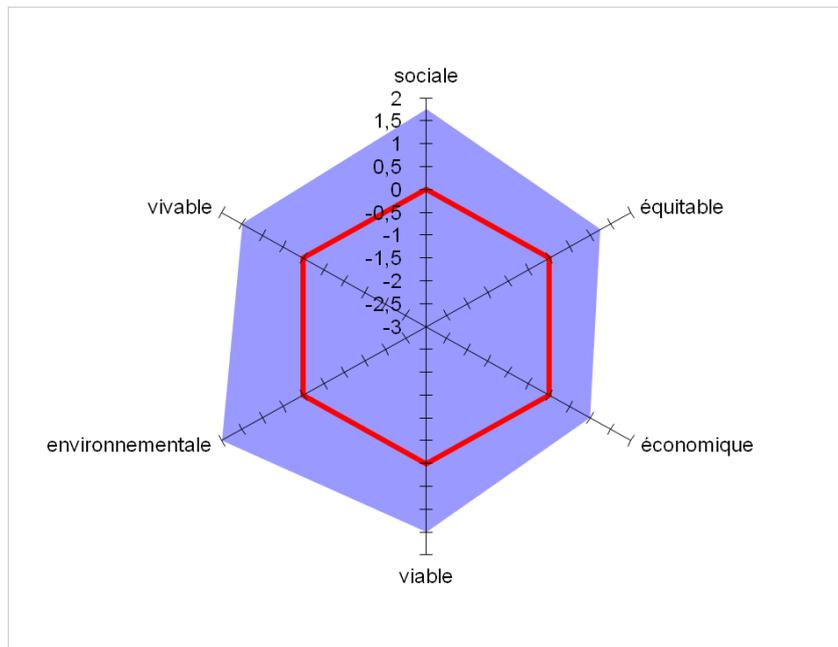
Simple expression de protestation politique ou avidité incommensurable de l'homme ? Heureusement, des efforts de lobbying menés conjointement par de grandes ONGs internationales (Global Witness, Environmental Investigation Agency, Conservation International, WWF, WCS) et l'Alliance Voahary Gasy durant plusieurs mois ont fini par payer ; en mars, le gouvernement de la Haute Autorité de la Transition sort le décret 2010-141 interdisant désormais toute exploitation et exportation de bois précieux.

En tant que plate-forme environnementale, l'Alliance Voahary Gasy regroupe actuellement une trentaine de membres – tous des acteurs oeuvrant dans le secteur – pour ne citer que Voahary Salama, Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM, www.fondation-biodiversite.mg), Fondation Tany Meva, Groupement National des Exploitants Forestiers de Madagascar (GNEFM), Association des Journalistes pour l'Environnement (AJE), ONG Fanamby, ONG Voarisoa, ANAE (Association Nationale d'Actions Environnementales), Association des Ingénieurs Forestiers Malagasy (AIFM), SAF/FJKM, Confédération Nationale des associations KoloHarena (CNKH), etc.

intéressée aux retombées économiques directes au niveau des communautés locales.

La figure démontre que malgré les avancées palpables, les menaces qui pèsent sur la biodiversité, à savoir l'expansion agricole, les brûlis et feux de forêts, l'érosion et la sédimentation, le changement climatique, le développement industriel, la surexploitation des ressources et la gouvernance en général, traduisent les défis majeurs face auxquels des stratégies de développement durable devraient être mises en œuvre.

Figure 9 Profil de développement durable de la préservation de la biodiversité



Dimension/interface	Note (sur3)
sociale	1,75
équitable	1,25
économique	1
viable	1,5
environnementale	2
vivable	1,5

C. L'ECONOMIE VERTE DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE

Au niveau mondial, des secteurs d'interventions ont été priorisés pour passer à l'économie verte. En ce qui concerne Madagascar, les échanges avec les personnes rencontrées ont permis d'identifier le tourisme, la pêche et le secteur énergie, comme secteurs clés pour l'économie verte en plus des trois secteurs dont le profil de développement durable a été évalué plus haut.

Des acteurs régionaux dans différents secteurs ont participé à des focus group sur les thématiques « économie verte » et « dispositif institutionnel ». Ces focus group ont permis de recueillir leurs propositions sur la définition de l'économie verte mais également sur les défis qui sous-tendent derrière le choix d'une économie verte.

C.1 UNE DEFINITION DE L'ECONOMIE VERTE

Au niveau international, la définition suivante qui est celle du PNUE a reçu le plus large consensus. L' « *économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources* ». Sur cette base, les participants des focus group et en particulier ceux du groupe de travail composé des représentants de l'administration ont suggéré la définition suivante :

« Une économie verte est une économie responsable qui entraîne le bien être humain et l'équité social en satisfaisant les besoins fondamentaux de toutes les générations, en faisant valoir la culture locale, le savoir faire locale, la dignité humaine, en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources, en respectant les orientations du plan et schéma de développement global et local. »

Cette proposition a suscité les remarques et commentaires qui suivent :

- Parmi les besoins fondamentaux énumérés par les participants figurent l'éducation et la sécurité humaine (sécurité alimentaire, sécurité publique, sécurité par rapport aux risques et catastrophes naturelles, etc.)
- Madagascar est « riche » en ressources naturelles (dont les ressources minières). Il faut les exploiter mais d'une manière intelligente, comme un entrepreneur : maximiser les profits en terme de croissance tout en minimisant les risques environnementaux.
- Cette définition voudrait affirmer que la priorité est la lutte contre la pauvreté. Elle met l'importance sur le développement local comme base du développement
- Madagascar est à la recherche de son modèle de développement et ne doit pas subir les conséquences néfastes d'une guerre d'école au niveau mondial. Des visions et documents cadre de développement ont été développés.
- Durant l'atelier, la société civile a insisté sur les points suivants : (i) le principe de redevabilité doit être mis en avant avec la responsabilité dans cette définition, (ii) la mise en œuvre de l'économie doit être une approche multi-acteurs, multi-niveaux (macro, méso et micro) mais avec une vision commune et (iii) une définition en malgache n'est pas déplacée surtout par rapport aux principes cités précédemment.
- Cette définition implique un partage des rôles et responsabilité entre les forces vives de la nation et qui sont également les piliers du développement durable :

- Etat : Définition de politique et contrôle de sa mise en œuvre, application effective des dispositifs institutionnels : respects des lois, , respects des autres règles de jeux : applications des décisions, règle de concurrence, etc.
- Société civile : Education de la société, de la population, communication, promotion de l'engagement citoyen, plaidoyer et mission de veille, etc.
- Secteur privé : Production selon les principes de l'économie verte en tenant compte des piliers du développement rural : le social, l'économique et l'environnement.

C.2 LES ACQUIS EN MATIERE D'ECONOMIE VERTE

L'atelier de consultation multipartite, ou atelier national, a permis aux trois grands groupes -le secteur privé, l'administration et la société civile - de partager leurs opinions sur les acquis en matière d'économie verte .

C.2.1 Selon l'Administration

Les activités citées ci-après donnent un aperçu de l'étendue et de l'importance des actions en faveur de l'économie verte menées à Madagascar impliquant l'Administration. La diversité des actions suscite certains questionnements et réflexions énoncés par les personnes rencontrées : « Est-ce que Madagascar n'est pas déjà dans l'économie verte ? ». Une des données qui manque pour y répondre est le niveau des engagements financiers investis dans le développement durable. D'où l'importance de la comptabilisation non seulement des ressources telles que les services environnementaux mais également des investissements en cours par rapport au PIB du pays par exemple.

- Mise en œuvre du Décret MECIE
- Intégration de la biodiversité dans la lutte contre la pauvreté (Ecotourisme)
- Promotion des plantes sources d'agro-carburant – Jatropha et canne à sucre
- Promotion de l'Agro écologie: SRI, Agriculture de conservation, utilisation de compost rapide....
- Perspective d'interdiction des cultures OGM
- Commerce: mise en vente des produits respectant l'environnement (Frigidaire, automobile roulant avec un moteur utilisant l'essence95, développement du système du commerce équitable
- Promotion des espaces verts et ceinture verte
- Energie : Développement des énergies renouvelables
- Reboisement des girofliers et relance de la filière girofle
- Triplement de la superficie des aires protégées
- Délivrance de certificat de non contamination radio actif et certificat de conformabilité des produits verts
- Eau: FNRE, Financement des actions visant la protection et la conservation des ressources en Eau
- Effort déployé pour subvenir aux besoins en eau potable de la population
- Implication dans l'évaluation, le contrôle, et suivi des activités économiques, pour la protection des Ressources Environnementales

- Réglementation et facilitation de l'accès aux ressources à des fins de promotion des mécanismes de développement propre (ADER)
- Développement cadre de vie et d'action pour l'épanouissement de la population (Trano mora, réforme foncière décentralisée, agencement de l'affectation de l'utilisation du sol)
- Mise en place du GIDS: Gestion Intégrées des Déchets Solides (fermeture d'Andralanitra), ouverture de 2 décharges plus ou moins contrôlées
- Projet PADARNE- Projet d'aménagement des Abords de la Rocade Nord Est
- Projet de désenclavement et d'aménagement des quartiers populaires prioritaires PDQPP
- Projet villes secondaires (développement urbain suivant les besoins)
- Promotion de l'apprentissage des métiers de base développant les emplois verts: développement du tourisme local, élevage, agriculture etc....
- Mise en place de développement du tourisme durable et responsable
- Application du Label vert au niveau de l'hôtellerie et restauration
- Travaux publics: Restauration environnementale des gites et carrières des travaux routiers, opération de revégétalisation des sites
- Promotion de culture des plantes fourrages
- Reboisement en espèces mellifères et espèces nourricières

C.2.2 Selon le secteur privé

L'instauration du cadre légale MECIE définissant les obligations du secteur privé envers l'environnement et le social est un grand pas dans la mise en place d'un environnement favorable à l'économie verte. L'application du MECIE revient à l'ONE dont le statut a été aligné pour mener à bien cette mission.

Des entreprises privées « champion » de l'intégration du développement durable montrent l'exemple. Des firmes multinationales dans différents secteurs en zone franche ou non affichent leur engagement et conviction en adoptant une démarche de responsabilité sociétale. Ces firmes intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire. C'est une forme de contribution au développement durable.

C.2.3 Selon la société civile

Le groupe de la société civile a insisté sur quatre points essentiels comme acquis vis-à-vis de l'économie verte :

- En termes de réglementation : le Décret MECIE

Les outils développés pour la mise en œuvre de décret MECIE sont des avancées réelles en matière d'intégration de la dimension environnementale, mais également de la dimension sociale.

- En termes d'énergie

La transformation de nos potentiels en énergie renouvelable en ressources énergétiques disponibles pour le secteur privé

- En termes de Marché

Le marché bio, le marché du carbone et le commerce équitable sont autant de marchés que le secteur privé est appelé à valoriser pour évoluer vers une économie verte. Les acquis de Madagascar dans ces marchés doivent être capitalisés et valorisés

- Sur le plan financier

La mise en place des mécanismes de financement en faveur de la biodiversité et de l'environnement en général est un acquis en faveur de l'économie verte, en particulier en termes de pérennisation financière. Ces mécanismes de financements, tels que les fondations Tany Meva et la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité devraient prévoir également un accès pour le secteur privé.

C.3 QUELQUES AUTRES SECTEURS CLES POUR L'ECONOMIE VERTE

Sept domaines prioritaires seront également ciblés durant Rio+20. Certains de ces thèmes sont déjà traités dans différents paragraphes. Il s'agit de :

- La lutte contre la pauvreté : emplois verts et promotion de l'inclusion sociale (voir paragraphe B.1.1)
- La promotion de la sécurité alimentaire et l'agriculture durable (Voir paragraphe B.2.2)
- La gestion rationnelle de l'eau (Voir paragraphe B.2.1).
- L'accès à l'énergie, y compris à partir des ressources renouvelables et l'efficacité énergétique
- Les établissements humains durables
- La gestion des océans (Voir paragraphe B.1.2)
- L'amélioration de la résilience et de la préparation aux catastrophes (Voir paragraphe B.1.1).

En tenant compte de ces thématiques et des commentaires reçus durant la consultation des parties prenantes, nous reprenons ici trois secteurs clés pour l'économie verte : le tourisme, la pêche et l'énergie.

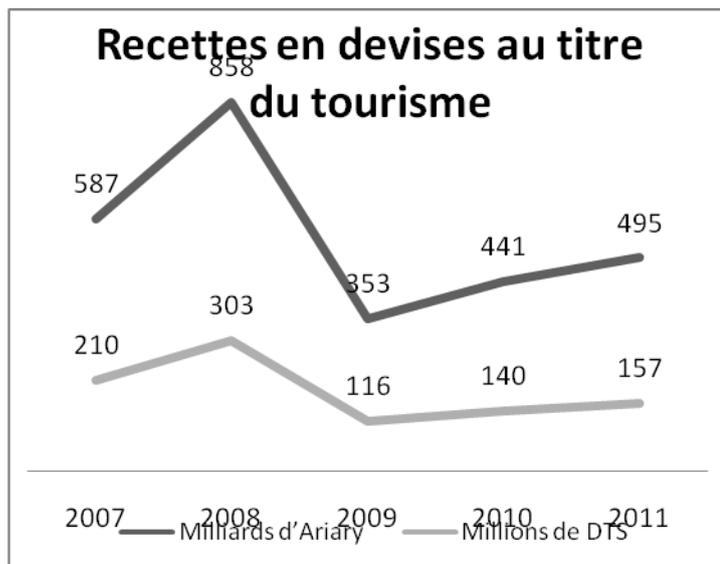
C.3.1 Tourisme

Secteur porteur le plus vert

Malgré certains impacts sociaux inquiétants (exploitation sexuelle des enfants, mendicité, déscolarisation), le tourisme pourrait être économiquement durable (en étant le deuxième secteur pourvoyeur de

devises), environnementalement durable (car la majorité des touristes viennent à Madagascar pour les aires protégées avec 38,4% des touristes, et la nature en général). Une charte verte est signée entre le Ministère du Tourisme et celui de l'Environnement en 2006 et un label vert signé par les opérateurs de Nosy Be met en exergue plusieurs indicateurs du Tourisme Durable. La définition d'une politique claire allant dans ce sens clarifierait les orientations politiques de Madagascar par rapport au développement durable.

Figure 10 Recettes au titre du tourisme



Source : Ministère du tourisme 2012

Le tourisme n'a cessé de générer de l'emploi.

Malgré la crise depuis 2009, le secteur a toujours généré de nouveaux emplois aussi bien au niveau des hôtels et restaurants qu'au niveau des Entreprises de Voyages et de Prestations Touristiques EVPT. Le nombre d'emplois directs générés par le secteur est passé de 19.845 emplois en 2004 à 31.207 en 2011, soit une augmentation de plus de 60% en 8 ans. Le secteur se doit de se poser la question sur la durabilité de ces emplois.

Tableau 11 Nombre d'emplois dans le secteur du tourisme.

	Années							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hôtels et/ou Restaurants	15 906	16 877	17 805	210,3	19 395	20 623	23 845	25412
Entreprises de Voyages et de Prestations Touristiques	3 939	4 310	4 527	4 852	5 039	5 301	5 544	5795
TOTAL	19 845	21 167	22 409	24 237	25 662	27 299	29 389	31207

Source : Ministère du Tourisme, 2012

Le tourisme gagnerait à se diversifier en termes de destination et en termes d'origine des touristes

L'axe sud est l'axe privilégié par les touristes à Madagascar. 39% des touristes prennent cet axe. La durée moyenne des séjours varie autour de 20 jours. Les touristes sont principalement originaires de France avec un taux de 58% en 2011 et de La Réunion avec un taux de 12%. Malgré cela le taux d'occupation demeure relativement faible avec un taux de 49% en 2011.

Tableau 12 Taux d'occupation des hôtels

	Années							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux (%)	55	55	57	63	64	39	46	49

Source : Ministère du Tourisme, 2012

La promotion du tourisme durable est en cours.

Selon le Ministère du Tourisme, les six défis du Développement touristique Durable à Madagascar ont été identifiés:

- Valoriser l'identité de chaque Région,
- Promouvoir la qualité : un élément clé du développement du Tourisme Durable,
- Assurer l'équilibre du Développement touristique de chaque Région,
- Poursuivre des actions de préservation et de valorisation du patrimoine,
- S'engager pour un développement touristique respectueux des ressources naturelles,
- Assurer un développement économique et social.

Un certain nombre d'activités a été initié :

- Participation au processus de Marrakech sur le développement du Tourisme Durable,
- Assise nationale sur le Tourisme Durable en 2006 et 2009,

- Un village pilote du Vakinankaratra inauguré en 2010 permettant de mettre en valeur les indicateurs du développement Durable.
- Une charte verte signée entre le Ministère du Tourisme et celui de l'Environnement en 2006
- Un label vert signé par les opérateurs de Nosy Be mettant en exergue plusieurs indicateurs du Tourisme Durable

Mais le plus dur reste à faire :

- Appuyer la capacité de l'administration en matière de formation en Tourisme Durable,
- Renforcer le partenariat national et international,
- Partager les connaissances ainsi que les informations sur les dernières recherches en Tourisme Durable,
- Appuyer financièrement les différents projets du développement du Tourisme Durable.
- Améliorer la lisibilité des marchés sur les nouveaux concepts et produits,
- Mettre en place un système d'information et d'évaluation approprié pour mesurer les progrès.

C.3.2 Energie

De nombreuses initiatives en faveur du développement durable ont été entreprises dans le secteur énergie malgré l'absence d'une politique publique claire.

Le tableau qui suit démontre la diversité et la pluralité des actions entreprises et des acteurs dans le cadre du développement durable et en particulier des actions qui atténuent les impacts du changement climatique. Mais les projets ne sont pas toujours suffisamment mis à l'échelle pour avoir un impact significatif. Le secteur contribue entre autre à l'atténuation des effets du changement climatique en plus des impacts économiques et sociaux. Le ministère de l'énergie est actuellement en train de rattraper ce retard dans la définition d'une lettre de politique du secteur.

Tableau 13 Les actions en faveur de l'économie verte dans le domaine de l'énergie

Secteur / Région	Acteur	Actions
Bois énergie		Production durable et utilisation rationnelle
Sud Ouest	WWF	projet SEESO ⁴² (2008 -2011) dont les objectifs est l'instauration d'une gestion durable de la filière bois énergie
Boeny	CIRAD	Promotion de la gestion durable des ressources forestières pour la production de bois énergie, de la structuration et renforcement de capacité des organisations communautaires par le biais de transfert de gestion des ressources
DIANA, Boeny et Sud ouest	GiZ	Promotion de la production durable
Anosy	USAID	Projet Jariala
	Tany Meva	Promotion d'une utilisation rationnelle du bois énergie
Atsimo Andrefana et Menabe	ADES	Promotion d'une utilisation rationnelle du bois énergie
Electricité		
Analamanga, Andriatsiazo	ADER	En 2009 mise en place de centrale hydroélectrique : 7,5 kW avec 74 abonnés.
Analamanga, Andriatsemboka	ADER	En 2009 mise en place de centrale hydroélectrique :10 kW avec 189 abonnés.

⁴² Projet SEESO : Synergie énergie environnement dans le sud ouest de Madagascar

Secteur / Région	Acteur	Actions
Amoron'i Mania, Antetезambato	Coopérative ADITSARA	En 2009 mise en place de centrale hydroélectrique : 53 kW avec 220 abonnés.
Analamanga, Mangamila	ELEC & EAU	En 2009 mise en place de centrale hydroélectrique : 85 kW avec 241 abonnés.
Vakinankaratra, Ankazomiriotra	POWER & WATER	En 2009 mise en place de centrale hydroélectrique : 120 kW avec 419 abonnés.
Ihorombe, Ranotsara sud	VITASOA ENERGY	En 2009 mise en place de centrale hydroélectrique : 20 Kw avec 95 abonnés.
Agro-carburant		
Agrocarburant (jatropha)	BAMEX ⁴³ et CNRIT ⁴⁴	En juillet 2008, tests effectués sur les moteurs de machines agricoles (la décortiquerie, les motoculteurs) à Ambatondrazaka avec un mélange de l'huile dégommee de jatropha (jusqu'à une proportion de 75%) mélangée avec du gasoil
Agrocarburant (Ethanol)	ISPM ⁴⁵ en partenariat avec CNRIT	En 2009, production d'éthanol avec des déchets de fruits puis essai avec une voiture légère
Energie fossile	OMH ⁴⁶	Pour les 6 dernières années, importation en moyenne de 700 000 m3/an pour tout type de produits pétroliers confondus
Incorporation de l'éthanol à l'essence	Ministère de l'Energie et OMH	Les expérimentations ont été faites sur des véhicules à Moramanga et initiées par le Ministère des Hydrocarbures et l'Office Malgache des Hydrocarbures (OMH)

Source : Madagascar face aux changements climatiques, capitalisation des expériences 2011

Le financement disponible n'est pas toujours aligné aux besoins urgents du pays

Les potentialités en énergies renouvelables n'ont pu être valorisées faute de financement. Seuls 1,3% sur les 7800 MW du potentiel hydroélectrique sont actuellement exploités. Les 22 régions disposent d'un gisement solaire de 2000 kWh/m2/an et d'un ensoleillement supérieur à 2800 heures mais ne sont pas suffisamment exploités, même à titre privé. Le niveau élevé du financement requis, la gouvernance sont cités entre autres pour expliquer cette situation. Le fait est que la JIRAMA continue d'investir dans les centrales thermiques -ces deux dernières années 3 centrales thermiques fuel ont été installées à Ambohimambola, Mahajanga et Toamasina – et la consommation énergétique 0,315TEP/hab./an reste parmi la plus faible mondiale⁴⁷, le taux de couverture nationale en électricité est 25% en 2008 dont 7 % pour le milieu rural.

Comment évoluer vers une politique tarifaire viable et équitable pour l'électricité de la JIRAMA?

La société nationale de l'eau et de l'Electricité JIRAMA dont l'Etat est le seul actionnaire est un acteur clé dans l'électricité à Madagascar. Elle a intégré le concept développement durable dans son slogan : « La JIRAMA au service de tous pour un développement durable ». Malheureusement, la JIRAMA se heurte toujours à des problèmes de gouvernance notamment après les crises politiques. Des longs délestages et coupures étaient le lot quotidiens en 2004 mais également en 2011. Des mesures de redressements drastiques ont dû être prises au détriment du consommateur mais également de l'environnement : recrutement de cabinet privé pour redresser la gestion, série

43 Business and Market expansion, programme de l'USAID arrêté en 2008

44 CNRIT : Centre National de Recherche Industrielle et Technologique

45 ISPM : Institut supérieur Polytechnique de Madagascar

46 Office Malgache des Hydrocarbures

47 La moyenne mondiale est de 1,6TEP/hab/an

d'augmentation des tarifs qui cumule jusqu'à 100%, achat de nouvelles groupes thermiques, etc.

Le Syndicat des Industries de Madagascar (SIM) à travers sa publication dénonce que le coût élevé de l'électricité est un frein au développement de l'industrie à Madagascar. Toujours selon cette publication, le coût de l'énergie accapare 40% des coûts d'exploitations des unités industrielles. Selon une étude menée par la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, le coût de l'électricité est 55% fois plus cher à Madagascar par rapport à Maurice et Sri Lanka⁴⁸. Le SIM propose alors à l'Etat de se positionner par rapport aux énergies renouvelables et de clarifier sa politique dans le domaine de l'électricité.

Cette politique tarifaire doit tenir compte d'un certain nombre de faits pour être également juste et équitable. Le coût de production de l'électricité n'est pas le même dans tous les régions de Madagascar. Celui du réseau interconnecté d'Antananarivo est le moins cher grâce à la centrale hydroélectrique d'Andekaleka. Par ailleurs, les installations dans les communes appartiennent aux collectivités urbaines. La JIRAMA gère ces installations en tant que concessionnaire. Dans ce cas, l'implication des collectivités dans la détermination des tarifs est-elle légitime ?

Des cas de succès en matière énergétique à mettre à l'échelle

Au niveau politique et stratégique, la mise en place du ministère de l'énergie depuis 2009 est une opportunité à saisir pour assurer la visibilité du secteur de l'énergie durable. La reconnaissance de l'importance des enjeux énergétique pour le développement durable a contribué à la mise en place d'un processus pour définir une politique énergétique.

L'efficacité énergétique fait partie des activités prioritaires retenues par la Stratégie Nationale de Mécanisme de Développement Propre. Des projets phares ont été réalisés dans ce sens. On peut citer entre autres, la promotion des foyers améliorés pour l'usage domestique, la promotion du PICO Hydroélectricité au service du développement rural :

- Quatre Centrales pico-hydroélectriques sont opérationnelles (puissance allant de 7,5 KW à 40KW) desservant 760 ménages, 13 écoles, 2 centres de santé, bâtiments).
- Au moins 24% de la population en ville utilisent les foyers améliorés à bois énergie.

La diversification des sources d'énergies renouvelables enregistre également des bonnes pratiques à dupliquer :

- Parc éolien de 12 KW à Ambondro (Androy) destiné à 55 ménages, 9 producteurs artisanaux, 1 centre de santé ;
- Centrale électrique à Biomasse (40 kW) à Anjajaja pour 200 abonnés et éclairage public ;
- Production et diffusion des bougies de jatropha (26000 unités) au niveau de la Commune rurale d'Amparafaravola.

C.3.3 Pêche

Un potentiel à conserver

Au milieu de la décennie 2000, Madagascar a élaboré et mis en œuvre un Plan directeur 2004-2007 du secteur halieutique et aquacole. Ce plan directeur comportait 4 axes stratégiques, à savoir : (i) Gestion pour une exploitation durable et pour la préservation de l'environnement ; (ii) Développement de la production et des services destinés à l'exportation ; (iii) Accroissement de la production pour le marché local et (iv) Disponibilité en infrastructures socioculturelles de base pour les pêcheurs et aquaculteurs. La mise en œuvre de ces axes stratégiques a abouti, dans les faits, à une gestion durable de la ressource, une implication de toutes les parties prenantes et une bonne intégration des dimensions environnementales et sociales dans l'ensemble du secteur. Des ateliers

nationaux annuels de concertation ont été tenus avant 2006, réunissant l'ensemble des acteurs du secteur pêche maritime, au cours desquels le cadre d'orientation de la gestion du secteur a été discuté périodiquement. Vers 2005, cet atelier national est devenu un atelier international de concertation, incluant les pays de l'Afrique de l'Est qui partagent les ressources du Canal de Mozambique avec Madagascar.

Dans la même période, des Aires protégées marines ont été créées, et des avancées ont été acquises dans le cadre de la gestion locale des ressources marines et de la gestion intégrée des zones côtières.

Concernant les aspects sociaux, le sous-secteur pêche maritime a été marqué par un accroissement spectaculaire du nombre de pêcheurs traditionnel, passant de 40000 en 1995 à près de 100 000 actuellement. La conversion de pastoraux et d'agriculteurs venant des terres vers la mer est avancée comme principale explication de cet accroissement. Il en résulte des conflits inter-segments de la pêche maritime, entre pêche traditionnelle (ponction non rationnelle en amont sur les crevettes juvéniles), artisanale et industrielle, ainsi que des difficultés dans la gestion rationnelle de la ressource. A titre d'exemple, dans le sud-ouest de Madagascar, en 1995, les pêcheurs étaient uniquement des Vezo avec une culture ancestrale de gestion rationnelle des ressources ; de nos jours, les pêcheurs sont multiethniques et les anciens *dina* (convention communautaire) pour la gestion rationnelle ont de plus en plus de mal à être respectés.

Vers fin 2011-début 2012, dans le cadre du Projet Smartfish⁴⁹, l'Union Européenne finance la mise en œuvre d'une stratégie de pêche pour la région Afrique Orientale, Australe et Océan Indien et une Stratégie nationale de bonne gouvernance de la pêche maritime est en cours d'élaboration pour Madagascar, en tant que pays pilote, et qui devra être étendu aux pays de la région.

Secteur porteur mais vulnérable au changement climatique

Le secteur pêche est considéré comme un des trois piliers du développement économique de Madagascar avec le secteur mine et tourisme. Avec 5603 km de côte, près de 400.000 hectares de mangroves, de 50.000 hectares de tannes sont propices à l'aquaculture de crevette et de 155.000 hectares de lacs et lagunes d'intérêts halieutiques. Les impacts du changement climatique sur le mode de gestion des ressources ont commencé à apparaître nécessitant la refonte du cadre réglementaire et juridique de la pêche et de l'aquaculture. Selon la FAO 200 textes ont régi la pêche à Madagascar et une mise en cohérence et mise à jour sont nécessaires. Le plan directeur quinquennal de 2012-2016 de la pêche et de l'aquaculture est en cours de révision ainsi que l'ordonnance 93 022, portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture.

Les effets du changement climatique (variation de direction et de l'intensité du courant El Niño) sur les ressources halieutiques marines, ainsi que le non-respect généralisé des réglementations de la pêche maritime suite à la crise politico-économique à Madagascar, ont conduit à une forte dégradation des captures et à une gestion irrationnelle des ressources halieutiques marines, marquée par des décisions à très court terme par la quasi-totalité des acteurs. A titre d'illustration, les captures de crevettes entières de la pêche industrielle malgache est passée de 8652 tonnes en 2002 à 3143 tonnes en 2010.

Le cadre institutionnel est en place pour une meilleure gouvernance

L'Agence Malgache de la Pêche et de l'Aquaculture (A.M.P.A), a été créé le 22 Juin 2005 suivant le Décret n° 2005- 376 modifié par le Décret 2006- 907 du 19 Décembre 2006. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont la mission est le financement du développement durable de la pêche et de l'aquaculture. Il a comme

⁴⁹ Le programme SmartFish vise à contribuer à élever le niveau de développement social, économique et environnemental et à accroître l'intégration régionale dans la région Afrique Orientale et Australe - Océan Indien (AOA-OI), grâce à l'amélioration des capacités pour l'exploitation durable des ressources halieutiques.

principale ressource les redevances du secteur pêche. Six des douze membres du conseil d'administration sont issus du privé.

Le Centre de Surveillance des Pêches (CSP) de Madagascar a été créé par Arrêté n° 4113- 99 du 23 Avril 1999 amendé par Arrêté n° 13277- 2000 du 01 Décembre 2000 portant réorganisation de ce dernier. Il a pour mission la protection et la conservation des ressources halieutiques et aquicoles dans ses activités de suivi, de contrôle et de surveillance en vue d'une exploitation rationnelle et durable. Le secteur est représenté au niveau du Comité de Pilotage de neuf (9) membres.

L'Observatoire Economique de la Filière Crevettière (OEFC) est créé par le Décret n° 2000- 415 réformant la gestion de la pêcherie et dont le rôle est renforcé par le décret n° 2007- 957 du 31 Octobre 2007. Il a une mission de veille économique et stratégique en étant un outil d'aide aux décisions.

L'Ecole nationale d'enseignement maritime de Mahajanga a été créé depuis 1960 et dispense, entre autres, des formations sur la pêche.

D. LE CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOYENS D'EXECUTION DE L'AGENDA 21

Cette partie du document reprend les différents constats sur le progrès de Madagascar par rapport aux moyens d'exécution de l'Agenda 21 mais restitue également les discussions sur le mécanisme institutionnel. Le guide pour l'élaboration de la Stratégie Nationale pour le Développement Durable a repris les recommandations de l'OCDE sur les différents mécanismes à mettre en place.

D.1 LES RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mécanisme institutionnel mis en place en 2008 pour faire face à la diminution des Aides Publiques au Développement dont dépend le budget de l'Etat malgache

D'une façon générale, l'Agenda 21 prévoit le financement des actions par le financement extérieur même s'il reconnaît que d'importantes ressources, nouvelles et supplémentaires, pour la réalisation d'un développement durable et pour l'exécution du Programme Action 21 sont nécessaires. Au-delà du constat que la plupart des pays développés n'ont pas pu consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD, Madagascar subit les conséquences de la tendance de la diminution de l'APD au niveau mondial.

Tableau 14 Estimations du volume global de l'aide à Madagascar.

Années	2000	2001	2002	2003	2004
Décaissements	295,2	229,6	325,7	485,0	N.D.
Années	2005	2006	2007	2008	2009
Décaissements	800 à 900	740 à 760	667 à 850	698	372

Source : RCD 2009-2010. Sept. 2010

Tel qu'il a déjà été développé dans le premier chapitre sur la mise en œuvre de l'Agenda 21, dans la section relative aux dimensions sociales et économiques, Madagascar a privilégié l'efficacité des aides extérieures pour faire face à sa dépendance et à la diminution des APD. Il faut toutefois remarquer que le secteur « Environnement » n'a pas occupé la première place en termes de décaissements effectifs des APD (6^{ème} place en 2009 à titre d'exemple), bien que les APD ici mentionnées ne considèrent pas les décaissements issus des financements par les ONG environnementales internationales.

Des mécanismes financiers particuliers en faveur de l'agenda 21 ont été mis en place

Madagascar n'est pas en reste en termes de création de nouveau mécanisme financier mais il continue également à bénéficier d'autres sources durables. Après la création de la Fondation Tany Meva, qui est la première fondation environnementale à vocation communautaire à Madagascar, le fonds fiduciaire pour la biodiversité annoncé par Madagascar en 2002 à Johannesburg est opérationnel avec la création de la fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité à Madagascar en 2005 (Voir paragraphe B.2.3.2). Enfin, avec l'appui du programme Sabin's Sustainable Immunization Financing SIF (Financement durable de la vaccination), Madagascar a également créé un comité interministériel pour mettre en œuvre un plan d'action stratégique dont une étude sur la législation sur la santé en vue afin de trouver de nouvelles sources de revenus pour la vaccination.

Malgré la présence des différents mécanismes et sources de financement, à Madagascar, le volume des aides ramené au nombre de la population est relativement en-dessous de la moyenne.

En 2009, les banques et fonds de développement multilatéraux, les institutions spécialisées comme le Système des Nations Unis (Voir Annexe 7) et autres organisations internationales, les programmes d'aides bilatérales ont contribué au financement des activités inscrites dans l'agenda 21. Le niveau atteint entre 2005 et 2007 s'explique par plusieurs événements : annulation des dettes dans le cadre de l'IPTE, forte mobilisation en vue du financement du MAP sortie en 2007, et croissance de l'APD au niveau mondial.

Par rapport à certains pays au même niveau de développement humain, ce taux est en dessous de la moyenne. Entre 2006 et 2008, le taux varie de 40 à 50 USD pour une moyenne calculée à 56,3 USD et à 66,8 USD sur 26 pays de même IDH que Madagascar. On peut citer entre autres l'Ethiopie avec 41 USD/ Hab, le Niger 41 USD / Hab et le Zimbabwe avec 49 USD/Hab.⁵⁰

L'industrie minière reste de loin, la première source d'investissement.

La croissance de Madagascar se base toujours sur les investissements, en particulier sur les Investissements Directs Etrangers IDE et le commerce. Les IDE sont surtout tirés à la hausse par les investissements dans le secteur minier. Dans ce secteur, Madagascar intéresse aussi bien les partenaires traditionnels comme l'Australie et le Canada mais également les partenaires émergents tels que la Chine, l'Inde. La Chine reste de loin le plus important partenaire émergent à Madagascar, avec un IDE de 200 millions USD en 2011. Mais il est en passe de devenir le premier investisseur direct si les prévisions de Soalala en minerais de fer se confirment, nécessitant des investissements à hauteur de 8 milliards USD.

D.2 LE RENFORCEMENT DE CAPACITE, LE TRANSFERT DE TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, L'EDUCATION ET LE SYSTEME D'INFORMATION

Les initiatives de renforcement de capacité progressent à vitesse inégale sur les trois piliers du développement durable.

Les initiatives en vue de généraliser et de consolider l'introduction des principes de développement durable dans les programmes d'éducation sont à renforcer et à redynamiser. Mais les liens entre l'environnement et les questions sociales et économiques sont occultés ou peu considérés. Un Décret Interministériel entre le Ministère chargé de l'Environnement et le Ministère chargé de l'Education Nationale portant numéro 2002-751, du 31 juillet 2002, fixant le cadre général de la Politique nationale d'Education Relative à l'Environnement (P.E.R.E) fut publié. Des outils et matériels éducatifs ont été développés avec la COI (L'ARPEGE), la SADC / REEP (en instance actuellement) et le Planète ERE. Le passage de l'éducation environnementale à l'éducation sur le développement durable reste à franchir.

Des actions ont été initiées en 2008 pour établir un programme national de renforcement des capacités avec un plan d'action de suivi sur trois ans⁵¹. Le renforcement de capacité est prévu être traité à quatre niveaux : administration, secteur privé, société civile et collectivités locales. Les travaux ont été interrompus par la crise politique de 2009. Des initiatives sectorielles ont été entreprises après 2009.

⁵⁰ RCD 2009 – 2010. Primature Ministère de l'économie et de l'industrie

⁵¹ Primature .Table rondes des partenaires au développement de Madagascar Document principal. Juin 2008

Il y a un écart important entre le renforcement de capacité annoncé suite aux diverses traités et conventions internationales et ce qui a été effectivement dispensé.

Les attentes sur les retombées économiques et en termes de renforcement de capacité des différents traités et conventions signés au niveau international sont souvent démesurées. La capacité des acteurs malgaches à maîtriser les tenants et aboutissants des contrats de vente de carbones, des mécanismes internationaux est un des facteurs de blocage pour en bénéficier. Ainsi Madagascar n'a pas pu bénéficier que 2 à 3 % du marché de carbone à ce jour.

Sur le plan théorique, Madagascar a bénéficié de coopération technique suffisant en termes financiers. En 2007, selon l'enquête de l'OCDE, Madagascar a bénéficié de 98 millions USD de coopération technique. Il ressort de l'enquête que 71 % des aides techniques sont passées par des programmes coordonnés, ce qui est supérieur à l'objectif fixé dans la Déclaration de Paris qui est de 50%. C'est le contenu de cette coopération technique qui mérite d'être évalué en termes de renforcement de capacité.

Des techniques écologiques ont été développées avec l'appui des organismes d'appui nationaux et internationaux

De nombreuses techniques écologiques sont développées à Madagascar. Sans être exhaustif, on peut citer :

- le Semis Direct sous Couverture Végétale permanente ou les techniques agro-écologiques avec l'appui du CIRAD
- Le Système de Riziculture Intensif ou SRI développé à Madagascar par le Père Henry de Laulanié et qui reçoit le soutien actif de la Fondation Better U
- Le concept d'école écologique appuyé par l'UNICEF en utilisant des matériaux amis de l'environnement
- Les foyers améliorés pour réduire la consommation en charbon de bois et les foyers utilisant la boisson alcoolique locale comme source d'énergie.

La mise à l'échelle de ces activités doit retenir l'attention des acteurs du développement durable.

Madagascar a commencé à intégrer l'éducation environnementale dans l'éducation mais le Conseil National pour le suivi de la mise en œuvre de l'Éducation relative à l'Environnement ou CNERE reste à dynamiser

L'éducation, type scolaire ou non, est indispensable pour modifier les attitudes de la population de façon à ce que chaque malgache soit en mesure de réaliser son plein potentiel et en particulier de mieux appréhender les problèmes du développement durable. L'intégration de l'éducation environnementale a commencé en fixant le cadre général de la Politique nationale d'Éducation Relative à l'Environnement (P.E.R.E) à travers un Décret Interministériel entre le Ministère chargé de l'Environnement et le Ministère chargé de l'Éducation Nationale portant numéro 2002-751, du 31 juillet 2002. Cette Politique a pour objectif principal de développer la conscience environnementale de chaque individu pour l'acquisition de savoir, de savoir faire et de savoir être. L'éducation environnementale à Madagascar se subdivise en trois volets: l'éducation formelle; l'éducation informelle et l'éducation non formelle.

Au niveau primaire, en 2008, Le Ministère chargé de l'Éducation Nationale a organisé une concertation par rapport à la réforme sur l'Éducation à Madagascar. Puis le Ministère chargé de l'Environnement a élaboré différents thèmes pour développer, dans le curriculum du niveau primaire. Cette approche été testée dans 22 circonscriptions scolaires. Au niveau universitaire, des filières spécialisées à l'environnement sont dispensées. Au niveau national, un Guide d'élaboration des Modules Environnementaux pour les Écoles Nationales à

Madagascar est disponible. Les ONG et associations œuvrent également dans ce domaine. Le CNERE regroupe les partenaires et promoteurs du PERE mais mérite d'être redynamisé.

A défaut d'un système d'indicateurs sur le développement durable, les systèmes d'information existante peuvent être précurseurs de ces indicateurs.

Des systèmes d'informations ont été développés à Madagascar. On peut citer entre autres :

- Le Système d'Information Environnementale SIE qui rassemble des informations sur l'environnement grâce à un réseau d'organisme gestionnaires de données environnementales et traite ces informations afin d'alimenter un Tableau de Bord Environnemental (TBE) qui permettra le suivi de la situation environnementale à Madagascar ;
- Le Système National Intégré de Suivi Evaluation qui inclut les indicateurs OMD ;
- Le Système d'Information sur le Marché du Riz mis en place par l'Observatoire Du Riz ODR au niveau des 11 districts des 22 régions ;
- Le Réseau d'Observatoires Ruraux ;
- La perspective de la mise en place d'un Système Intégré d'Appui à la Décision SIAD⁵² permettant de produire les indicateurs de suivi des politiques de développement du niveau communal au niveau national ;
- Le Système d'Alerte Précoce même s'il ne couvre pas toutes les communes est opérationnel dans les régions touchées fréquemment par la sécheresse ;
- Le système d'information sur les Aides Publiques au Développement géré à travers la plateforme développé par la Fondation Gateway.

Tous ces systèmes sont à valoriser au service du développement durable.

Partager l'information et en ouvrir l'accès au public est de plus en plus courant à Madagascar

Plusieurs initiatives ont amélioré l'accès et le partage d'information. Le site WEB est l'outil idéal dans ce sens. La mise en place de l'Agence Nationale de Réalisation de l' E-gouvernance a accéléré les réformes dans ce sens avec la mise en place des sites WEB et courrier électronique officiels, l'intranet de l'Etat. Citons également les sites :

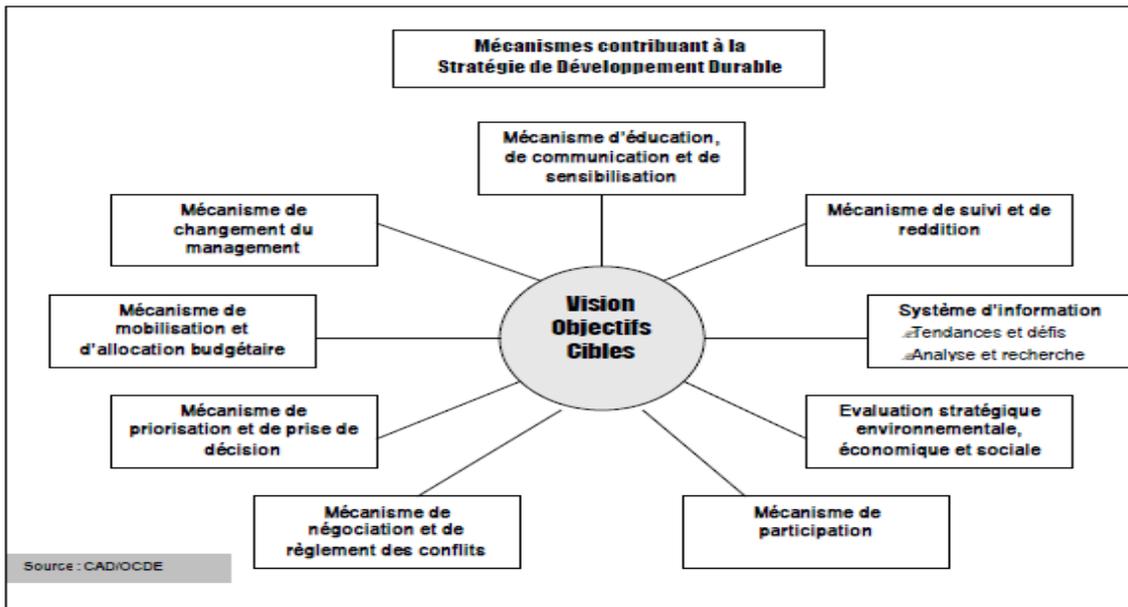
- Centre d'échanges d'Information CHM Malgache de la Convention sur la Diversité Biologique
- Le site Hayzara, portail de gestion des connaissances générées par les agences des Nations Unies et des partenaires de développement intervenant à Madagascar : www.hayzara.org
- Le site commun EPP –SMB www.epp-padr.mg

D.3 LE MECANISME INSTITUTIONNEL EN PLACE

Un guide pour la préparation de Stratégie Nationale de Développement Durable a été préparé en 2005. Pour diverses raisons, les travaux n'ont pas été poursuivis. Certains éléments de ce guide sont repris durant le processus de préparation pour servir de point de départ et de rappel pour de nouvelles réflexions. Le guide suggère les différents mécanismes qui méritent d'être considérés dans le dispositif institutionnel.

⁵² Avec l'appui de l'Union européenne à travers le projet SIRSA II

Figure 11 Les mécanismes contribuant à la Stratégie de Développement Durable



Le schéma suivant a été également repris et commenté par les participants pour appuyer leurs propositions sur le mécanisme institutionnel. Ce schéma suggère une définition de ce qu'on entend par institution (ensemble de règles de jeux mis en place pour orienter et coordonner le comportement de chaque individu mais également des opérateurs économiques, sociaux et environnementaux). Le schéma suggère également que le capital social, c'est-à-dire réseau de connaissance de chaque personne, morale et physique, oriente et coordonne également ce comportement. Ce capital social et l'institution sont plus ou moins faciles à changer suivant leurs natures et leurs caractéristiques.

Tableau 15 Coordination

CAPITAL SOCIAL	INSTITUTIONS		
	REGLES		ORGANISMES
	Informelles	Formelles	
Confiance	Règles	Réglementation	Organismes gouvernementaux
Réseaux		Lois	Entreprises
Valeurs partagées			Société civile
Normes			organisations
Religion	Traditions	Constitutions	Police
			Tribunaux

Facile à changer
↑
Difficile à changer
↓

La plupart des mécanismes proposés existent déjà mais méritent d'être plus orientés vers le développement durable et/ou redynamisés

Le tableau qui suit reprend ces mécanismes et les institutions en place ou à mettre en place. Il devrait permettre de recenser le dispositif qui existe déjà mais également de compléter le mécanisme pour être orienté plus vers le développement durable et en particulier vers l'économie verte.

Tableau 16 Mécanisme institutionnel

Mécanisme	Existant ⁵³		A créer		Tête de file (Proposition)
	Institution	Outil	Institution	Outil	
Mécanisme de changement du management	ENAM, NLIM (A remettre en place)	DSRP, MAP, Formation sur le leadership (A poursuivre), sur l'efficacité du management			Ministère de la Fonction Publique et des Lois Sociales et du Ministère des Finances et du Budget
Mécanisme de mobilisation et d'allocation budgétaire	Collectivités territoriales décentralisées et services techniques déconcentrés	Arbitrage budgétaire, consultation publique, adoption de la loi des finances par le parlement	Comité régional de développement durable	Outil pour mieux intégrer les préoccupations locales en termes de programmes et de budget Décentralisation budgétaire effective	Ministère des Finances et du Budget
Mécanisme de priorisation et de prise de décision	Ministère, organisations professionnelles et syndicales	SNISE régional	Comité régional de développement durable	Outil pour évaluer le profil de développement durable	Organe de Pilotage National OPN du SNISE
Mécanisme de négociation et de règlement de conflit	Médiateurs, Ministères, secteur privé	Commission mine forets Commission environnement pêche	Comité régional de développement durable. Texte sur la gestion des conflits spécifiques aux ressources Décentralisation de la médiation	Formation des médiateurs sur le développement durable Renforcement de la médiation locale (Fokontany/commune)	Ministère de l'environnement et des forêts

⁵³ Les outils et institutions existants pourraient avoir besoin d'être redynamiser.

Mécanisme	Existant ⁵³		A créer		Tête de file (Proposition)
	Institution	Outil	Institution	Outil	
Mécanisme de participation	Présidence de la République, Plateformes des OSC, GTDR (A redynamiser), etc.	Dialogue présidentiel (A poursuivre), Focus Group du SNISE,	Comité régional pour le développement et autres structures existantes	Outil de Consultation à la base	
Evaluation stratégique environnementale économique et sociale	ONE, Secteur privé, Ministère	MECIE, TBE, REEM			Office National de l'Environnement, Ministère en charge de l'environnement
Système d'information	INSTAT, ONE, STPCA	SIGFP, SNISE, plateforme de gestion de l'aide, ARSIE		SNISE régional, ARSIE	Point Focal Développement Durable
Mécanisme de suivi et de reddition	structure de coordination sectorielle,	SNISE,		SNISE régional	VP Economie et de l'industrie, STPCA
Mécanisme de sensibilisation et de communication	Conseil National pour le suivi de la mise en œuvre de l'Éducation relative à l'Environnement ou CNERE (A redynamiser)				Ministère de l'éducation nationale et Ministère de l'Environnement et des Forêts

Le pays a besoin de plus de leadership et de coordination pour avancer vers le développement durable

Malgré les efforts entrepris dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le leadership de la partie malgache dans le choix et la conduite de son développement reste à renforcer. Ce leadership doit s'affirmer dans la coordination des aides et devrait se traduire par un alignement des financements disponibles aux besoins prioritaires exprimés par le pays. Le rapport sur la coopération au développement 2009-2010 publié par la Primature et le Ministère de l'économie et de l'Industrie en septembre 2010 met bien en évidence les symptômes de ce mal au niveau régional et dans le secteur du développement rural.

Les dispositifs institutionnels en place affichent généralement leurs limites dans l'application des décisions et ont par conséquent un impact limité.

Il est communément admis qu'une institution est efficace si :

- le mécanisme institutionnel équilibre les intérêts des différents groupes d'intérêts en présence,
- le dispositif prévoit un système d'information pour pouvoir recueillir les informations sur les problématiques au niveau du terrain et assurer un feedback sur les dispositifs et actions entreprises pour faire face à ces problématiques,
- le dispositif est capable d'appliquer les mesures décidées.

On peut citer à titre d'exemple le plan d'action décidé par les acteurs de la filière crocodile dont le moratoire a été maintenu par CITES car certaines actions n'ont pas été entreprises, les arriérés de paiement de la task force bois de rose, le montant trop élevé des amendes prévu par la loi sur la commercialisation de la faune et flore, etc. Le dispositif institutionnel et/ou les mesures décidées doivent être applicables pour pouvoir être appliqués.

C'est le capital social qui influence le plus le comportement des acteurs de développement face à un dispositif institutionnel non appliqué ou difficilement applicable

Certains acteurs usent de leur réseau d'influence pour contourner le dispositif institutionnel en place lorsque ce dernier est inefficace. L'éducation et le respect de la valeur humaine permettent d'influencer sur le capital social de chaque individu et orienter ainsi ses comportements en faveur du développement durable. L'instabilité du système politique actuel affaiblit la citoyenneté, citoyenneté qui se définit sur des enjeux de responsabilité de l'individu, des hommes politiques vis-à-vis de la collectivité, voire de la nation. Le trafic d'influence, l'abus de pouvoir sont alors les règles qui prédominent pour avoir accès aux ressources au détriment de la durabilité.

Les efforts pour faire contribuer les couches les plus vulnérables au développement durable sont à renforcer

En termes d'éducation, les efforts consentis par les Gouvernements qui se sont succédé ces dernières années ont surtout été axés sur l'Education Fondamentale Primaire. Même la politique de Réforme de l'Education actuelle renforce cette option et envisage, à terme (en 2015), l'éradication de l'Analphabétisme. En effet, après avoir bénéficié d'une formation de dix ans, il serait peu probable qu'un enfant de cinq ans redeviendra analphabète. Par ailleurs, la politique économique s'est limitée au développement de quelques secteurs-clés, tels le tourisme et l'hôtellerie, les mines, le textile, l'agrobusiness et les infrastructures en Bâtiments et Travaux Publics (BTP). Ce type de positionnement stratégique, malheureusement, ne fait qu'occulter consciemment ou inconsciemment la

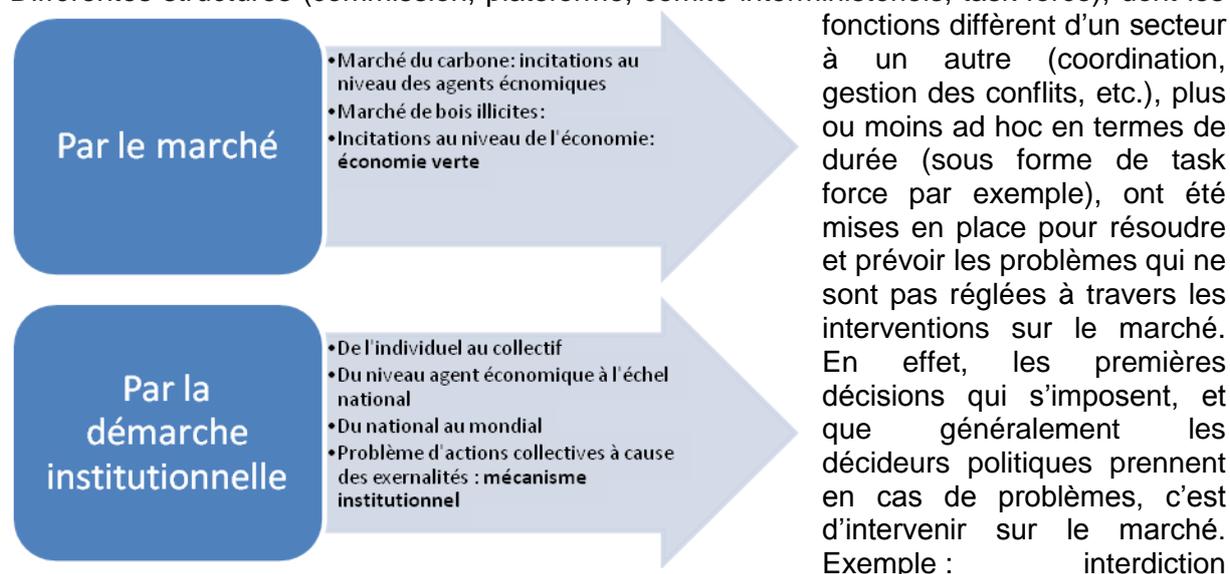
contribution des couches les plus vulnérables au développement de notre pays qui, par conséquent demeurent des charges pour l'Etat.

D.4 ANALYSE DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif de l'approche retenue dans cette analyse est d'avoir un aperçu du progrès enregistré par Madagascar en terme institutionnel et ses implications sur le développement durable. Il ne s'agit pas de prendre une à une les différentes structures existantes car leur nombre et complexité ne permettent d'en faire une analyse complète et approfondie à travers ce rapport mais plutôt d'avoir une idée sur l'évolution de ces structures en s'appuyant sur des exemples de cas concret et qui touche dans la mesure du possible l'ensemble des secteurs et non pas uniquement le secteur environnement.

Une approche institutionnelle pour résoudre ou anticiper les problèmes qui ne sont pas résolus par le marché avec plus ou moins de succès.

Différentes structures (commission, plateforme, comité interministériels, task force), dont les



d'exportation des bois de catégories bois précieux brut non travaillé, suspension des exportations de bois, blocage des prix des carburants (Crise politique 2009), moratoire sur les exportations de peaux de crocodiles (CITES, 2010). Mais ces mesures ne sont pas suffisantes lorsqu'il faut ensuite suivre les résultats sur le terrain ou faire intervenir plusieurs acteurs. C'est ici que l'approche institutionnelle intervient car tous les maux ne peuvent pas être résolus par le marché.

A commencer par la Constitution

La Constitution de Madagascar, dans sa version révisée de 2007 a pour la première fois mis en valeur l'importance de l'environnement. L'article 39 précise « Toute personne a le devoir de respecter l'environnement. L'Etat, avec la participation des Régions, assure la protection, la conservation et la valorisation de l'environnement par des mesures appropriées ». La constitution révisée de 2007 précisait ainsi le rôle de l'Etat et des Régions.

Les acteurs du développement à Madagascar ont depuis longtemps internalisé ce concept - démarche institutionnelle - dans les projets programmes de développement avec plus ou moins de succès suivant le secteur et le programme. Parmi cette approche on peut

citer (i) le processus PADR, avec la mise en place des 22 GTDR au niveau de toutes les régions et (ii) l'imposant dispositif institutionnel du programme environnemental : le PNAE avec ces trois phases de cinq ans, et. Toutes ces institutions ne se sont pas créées du jour au lendemain et ne se sont pas développées toutes seules. Il leur faut des catalyseurs pour se développer et grandir. Parmi ces catalyseurs figurent les moyens financiers, la volonté politique, la complexité et la lourdeur du mécanisme. Le manque de financement a mis en veilleuse le dynamisme au sein des GTDR ; la lourdeur du dispositif prévu par le PNAE a inhibé certains mécanismes de coordination inter ministériels.

Les leçons tirées des structures de concertation et/ou de coordination peuvent être au service du développement durable

Une structure de coordination peut évoluer d'une simple plateforme d'échange à une institution de collaboration. La coopération est caractérisée par une division des tâches entre les membres pour atteindre un objectif commun alors que dans la collaboration les membres participent à des actions de groupes pour arriver à des objectifs communs. Les collaborations sont plus fructueuses car les relations entre les membres du groupe évoluent vers une meilleure efficacité. On peut citer le cas des structures de concertations de la région de l'Anosy et de l'Androy car une des toutes premières structures de concertations ayant existé est le Comité Régional de Développement (CRD) d'Anosy. Le CRD d'Anosy fait partie des plateformes de concertation initiées vers 1996 et qui ont été une émanation des CLD⁵⁴ mis en place à l'époque pour gérer les subventions par fivondronana - ou district actuel. Depuis 1998, des représentants des acteurs locaux de l'Androy participaient à la plateforme de concertation qui existait mais basée à Fort Dauphin.

Puis les GTDR ont été créés. Le GTDR⁵⁵ d'Anosy – qui intégrait au début l'Androy- fait partie des tous premiers GTDR mis en place. En 2001, la restructuration des GTDR a abouti au GTDR d'Anosy d'une part et celui de l'Androy d'autre part. Mais ce dernier a toujours eu du mal à bien fonctionner⁵⁶ à cause des problèmes de gouvernance. L'urgence des actions humanitaires dans la région de l'Androy et le nombre élevé des intervenants nécessitaient une structure de coordination. En 2009, les premières recommandations du SAP ont été considérées trop « alarmistes » et ont généré une mobilisation des acteurs autour de recommandations plus adaptées. Le groupe sectoriel « agriculture » a été créé à l'initiative du PAM, suite au pronostic provisoire controversé de mars 2010, en complément au cluster « sécurité alimentaire et moyens de subsistance ». Les résultats des concertations dans ces deux groupes sont encourageants : des propositions concrètes sont émises et une évaluation commune des impacts fait partie de leur pratique. L'approche cluster adoptée par les intervenants dans ces structures a amélioré le niveau de coopération entre les différentes intervenants tout en mettant en valeur leurs avantages comparatifs respectifs.

Des référentiels de concertation et de coordination existent au niveau national: des efforts ont été entrepris pour une meilleure intégration des deux secteurs : environnement et développement rural. Le PNAE et le PADR sont parmi les programmes sectoriels qui ont mobilisé le plus d'acteurs et le plus de partenaires techniques et financiers. Le PNAE, à travers ses trois phases de 5 ans, est un des tous premiers programmes qui propose une vision à plus long terme (sur 15 ans) et avec une approche plus holistique et une meilleure cohérence dans ses actions. A partir du PE II, le PNAE a évolué vers une approche programme, avec un cadre logique d'objectifs assortis d'indicateurs. C'est un programme multi-bailleurs, multi-acteurs qui a compris la nécessité de mettre en place une coordination.

⁵⁴ Le CLD était une plateforme qui avait la particularité de réunir les élus avec les STD, les OSC et les opérateurs économiques au sein d'une plateforme.

⁵⁵ Les GTDR (Cf. annexe 10) sont des structures mises en place à travers la démarche PADR initiée également en 1998 mais dont les attributions réelles n'ont été fixées qu'en 2003

⁵⁶ Etude sur la mise en place d'une instance de concertation entre les acteurs de la sécurité alimentaire dans l'Anosy-Androy. Rapport final - Septembre 2009

Le PADR, initié en 1996 a été d'abord proposé comme cadre d'orientation pour le développement rural pour ensuite évoluer vers un processus de participation, de concertation et de coordination. L'institutionnalisation a été mise à jour en avril 2006⁵⁷ pour être le dispositif et l'organe de pilotage, de coordination et d'harmonisation des actions de développement rural à Madagascar. Il est piloté par l'EPP qui est lui-même rattaché à la Primature et a pour mission de promouvoir un processus qui se veut participatif pour définir et orienter les stratégies du Programme national de développement rural. L'EPP est sous l'orientation d'un Comité Inter Ministériel d'Orientation et de Validation CIOV.

Le PADR a mis en place les GTDR pour être une plateforme de concertation, de suivi et d'harmonisation des actions de développement rural au niveau des régions. Le GTDR est composé par cinq collèges⁵⁸ et a pour mission entre autres d'élaborer et de mettre à jour les référentiels de la région : PRDR, base de données sur les projets et programmes. A sa création le nombre de GTDR était de 20. Puis, ce nombre a été ramené à 22 correspondant au nombre des Régions. Le processus PADR s'est inspiré des tous premiers cadres de concertations d'obédience régionale qui existaient avant tels que les CRD du Menabe, CRD d'Anosy, le CORDAL d'Ambatondrazaka.

Parallèlement, les bailleurs de fonds se sont également organisés. Le groupe de bailleurs de fonds GBF a été créé en 1996 au début de la deuxième phase du programme environnemental. Le Gouvernement a présenté à l'époque un des tous premiers programmes nationaux avec un cadre logique et une coordination nationale assurée par l'ONE. Les bailleurs se sont alors organisés pour assurer l'interface avec l'ONE et a créé le SMB financé par un trust fund multi bailleurs géré au niveau de la Banque mondiale.

Des efforts ont été alors entrepris à partir de 2000 pour une meilleure intégration des deux secteurs à travers une seule structure de coordination. Du côté des bailleurs de fonds le GBF a été élargi aux bailleurs de fonds du développement rural et de la sécurité alimentaire qui s'est traduit par l'adhésion de l'Union européenne et l'AFD au GBF. Du côté institutionnel, des réflexions ont été initiées entre les parties prenantes durant deux années pour essayer d'arriver à un mécanisme de coordination avec une meilleure intégration entre les deux secteurs, entre l'EPP et le Comité conjoint du Programme environnemental. Ces débats ont été « suspendus » pendant les événements politiques de 2002 et n'ont pas repris à ce jour. Le GBF est en train d'évoluer vers deux groupes bien distincts : celui du développement rural dont l'animation est assurée par le SMB et celui de l'environnement non localisé au sein du SMB et qui est en train de se réorganiser en dehors du SMB. Les deux programmes ont leur propre structure de coordination.

Une approche spatiale et transversale initiée dans le programme environnemental mais plus ou moins adoptée par les autres secteurs de développement

Durant la première phase du programme environnemental, PE I, l'approche développée mettait l'action sur le développement des communautés autour des aires protégées à travers les PCDI ou Projets de Conservation et de Développement Intégré. On s'est aperçu ensuite que les origines des pressions sur l'aire protégée ne se situent pas nécessairement autour de l'aire protégée. A titre d'exemple, les demandes en maïs sur le marché local des exportateurs basés à Antananarivo ont accentué les pressions sur les forêts de Mikea dans le sud ouest de Madagascar car les cultures sur brulis de maïs augmentaient.

La deuxième phase du programme environnemental PEII a alors développé des outils de planification avec une approche spatiale et transversale : AGERAS Appui à la Gestion Régionalisée et à l'Approche Spatiale. L'approche devient plus large dans l'espace mais

⁵⁷ Décret n° 2006-278 du 25 Avril 2006

⁵⁸ Voir annexe 2

aussi dans le concept. Le programme environnemental développe ce qu'on entend par écorégion, de corridor forestier. Des Comités Multi Local de Planification sont nés pour servir de plateforme de coordination et de concertation avec les acteurs de développement du corridor forestier. On parlait désormais de développement écorégional.

Des outils financiers et de structures ont été créés par le programme environnemental durant cette phase II pour accompagner les activités de développement définies par ces structures de planifications et de concertation : création de l'ANAE ou Association Nationale des Actions Environnementales et le FORAGE ou Fonds Régional d'Appui à la Gestion de l'Environnement. Les résultats obtenus sont très mitigés. Les acteurs dans le secteur environnement sont arrivés à la conclusion qu'il ne leur revient pas d'aborder le développement local mais plutôt de favoriser des réflexes environnementaux, qui deviennent ainsi le focus de la phase III du programme.

Dans le secteur agricole, une approche similaire est initiée vers 2001 et qui a abouti à la sortie de la lettre de politique BVPI en 2006 (Voir paragraphe B.2.1) . L'approche Bassin Versant Périmètre Irrigués BVPI est la nouvelle orientation de la politique agricole axée sur une gestion intégrée des eaux et des sols pour l'irrigation et dont l'Alaoira Mangoro en est le berceau. Elle est la conséquence de plusieurs constats dont, entre autres:

- Les investissements dans les périmètres sont souvent anéantis par les inondations et les ensablements dus à l'érosion des bassins versants ;
- La coordination et la complémentarité des différents projets n'ont pas été effectives : la gestion des bassins versants a été confiée au programme environnemental tandis que les périmètres irrigués au programme agricole sans une coordination entre les deux programmes. Les projets sont trop sectoriels : PNVA, PSE, etc ;
- L'Etat s'est désengagé de certains services aux producteurs tels que la vulgarisation agricole, l'entretien de certaines infrastructures d'irrigation, etc. alors que les mesures d'accompagnement n'ont pas été prises.

L'approche BVPI est censée établir un lien entre la commercialisation et la valorisation des filières développées ainsi que les actions environnementales de protection des bassins versants contre l'érosion d'une part et assurer un retour sur les investissements, d'autre part. L'agriculture agro-écologique répond à ces préoccupations dans les bassins versants occupés. Toutefois, la majorité des bassins est inoccupée et est plutôt à vocation forestière et pastorale. Le développement d'un mécanisme de paiement de services environnementaux entre les acteurs dans les périmètres irrigués et les intervenants sur les bassins versants ont été discutés durant l'élaboration du programme national mais aucune action dans ce sens n'est mise en œuvre à ce jour.

Parallèlement à l'approche BVPI dans le secteur agricole, la Gestion intégrée des Ressources en Eau GIRE a fait également son apparition. Malheureusement, les travaux sur ces deux concepts n'ayant pas eu trop de connections, un rapprochement est nécessaire car on parle des mêmes bassins versants.

Des structures plus ou moins pérennes évoluent de la réactivité vers la proactivité et donc vers un mécanisme et une méthode de travail en faveur du développement durable.

Comme il a été mentionné plus haut différentes structures plus ou moins pérennes ont été créées.

La formule task force est retenue lorsque le ou les initiateurs(s) veut mettre en exergue la nécessité de réagir assez rapidement, avec force pour des tâches précises faisant appel à une équipe multidisciplinaire. Le groupement est temporaire et la mission bien déterminée sur le fonds et dans le temps. Il doit avoir la capacité de faire des propositions et d'agir rapidement. Les task forces interviennent généralement face à une crise, à une opération urgente et prioritaire (task force PE3 de 2003 pour la préparation du PE3, task force chargé

de coordonner toutes les actions de lutte contre la crise alimentaire mondiale en 2008 et récemment le task force mis en place pour lutter contre le trafic de bois de rose, etc.)

Ces structures ne s'inscrivent pas toujours dans une logique de durabilité. Dans la plupart des cas, le feedback vers le terrain fait défaut et le groupe se sent seulement redevable vis-à-vis de celui qui l'a initié.

La formule commission est adoptée pour des missions plus complexes et nécessitant plus de temps en termes de réflexions mais également de concertation et négociations. La commission peut avoir un rôle consultatif mais également un rôle de décision. C'est surtout une plateforme de débat et qui offre une possibilité aux acteurs et parties prenantes qui ne sont pas responsables directs d'apporter de nouvelles idées, de comprendre de nouveaux concepts. La commission SAPM s'est vue confiée par le ministère en charge de l'environnement les mandats suivants:

- L'élaboration de nouveaux concepts se rapportant aux nouvelles aires protégées ;
- La fourniture des outils et des informations nécessaires aux Comités techniques mis en place au niveau des régions ;
- Les apports d'appuis ponctuels selon les besoins exprimés par les promoteurs et les acteurs locaux.

Il y a également la Commission Environnement-Pêche qui est un comité technique interministériel a été créé par arrêté le 14 Janvier 2005. Elle est co-présidée par les Ministres en charge de l'Environnement et de la Pêche. Elle regroupe toutes les parties prenantes œuvrant directement et/ ou indirectement, issus du secteur public, privé, ONG et associations. Son principal objectif est d'assurer une meilleure synergie et complémentarité entre le secteur Pêche et le secteur Environnement pour la gestion des ressources halieutiques et des écosystèmes marins et côtiers.

Les débats au sein des commissions sont généralement ouverts. Les nouvelles idées sont généralement débattues au sein de ces commissions. Elles contribuent à faire avancer les nouveaux concepts. La commission SAPM contribue de manière active dans la création des Aires Protégées Marines. Les commissions peuvent apporter des éléments nouveaux à la mise en place d'un développement plus durable dans la mesure où la structure est souple et ouverte.

La formule comité est plus formelle. Sa mise en place est conditionnée par un texte. Le nombre des participants est restreint et la liste est nominative. La mission est également bien définie. On peut citer le Comité Inter Ministériel Mine Forêt créé par l'arrêté interministériel n° 12720-2004 du 08 juillet 2004 complétant les dispositions de l'arrêté n° 7340-2004 du 08 juillet 2004.

Le côté formel présente l'avantage de rendre formelles les dispositions prises et décidées par le comité. Les procédures administratives risquent de prendre du temps et si ces procédures sont trop lourdes, l'efficacité du comité peut être limitée.

Les groupes de travaux et autres sont des formules qui permettent de se focaliser sur des termes de références très précises. Ils permettent d'avancer assez rapidement sur des thématiques précises mais il faut passer par d'autres étapes pour formaliser et diffuser les résultats.

D.5 UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR FACILITER ET COORDONNER LES EFFORTS

Un comité National de pilotage de l'agenda 21 et du développement durable a été mis en place après la ratification par Madagascar en 1995. Un point focal national a été également nommé. Ce comité national de pilotage n'est plus fonctionnel et la mise en place d'une structure de coordination et d'un organe consultatif du développement durable au

niveau régional et national est suspendue. Avec la sortie du MAP, l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable a été également suspendue.

L'intérêt d'un interlocuteur unique, le point focal, est de pouvoir faire converger les informations, les débats via ce point focal pour ne pas se disperser et concentrer les efforts. Ceci est valable aussi bien pour les informations venant de l'extérieur qu'au niveau national. Ainsi le point focal assure la fonction de boîte postale et par ricochet la mémoire institutionnelle du développement durable. Ce point de convergence est d'autant plus utile que les acteurs sont nombreux et diversifiés.

Or l'interlocuteur unique devrait également assurer la diffusion, le partage de ces informations, de ces débats d'où l'importance du rôle que le comité de pilotage est appelé à jouer notamment en terme de coordination. La participation de Madagascar à Rio+20 est une occasion à ne pas rater pour rediscuter du mécanisme à mettre en place. Le point focal, à lui tout seul, ne pourra pas assurer toutes fonctions nécessaires (au moins neuf fonctions) pour mettre en bonne voie le développement durable. La mise en place d'une structure de coordination et d'un organe consultatif du développement durable au niveau national et régional ainsi que la définition des indicateurs nationaux de développement durable figuraient déjà dans les activités en perspective sous le leadership du point focal.

D.6 CONCLUSION

Suivant la nature de la mission et sa durée, l'efficacité d'une structure dépend de trois points :

- la structure est capable de collecter les informations pertinentes pour la réussite de sa mission et de donner des feedback par rapport à l'avancement de leurs travaux.
- la structure est capable de balancer les intérêts en présence et de ne pas léser une partie prenante.
- la structure est capable de faire appliquer les décisions prises : la qualité des membres mais également le rattachement institutionnel sont alors déterminants.
- les objectifs et les termes de références de la structure doivent être clairs ainsi que la portée de leur décision (consultatif, décisionnel, etc.).

Les expériences dans les secteurs environnementaux et le développement rural sont à valoriser au service du développement rural. Un imposant dispositif institutionnel est également déployé pour la gestion des risques et catastrophes. (voir annexe 4)

L'apport de la science au développement durable à Madagascar est développé dans le paragraphe B.1.3).

La crise de la zone euro sur les dettes publiques n'a pas de répercussions directs sur Madagascar. Madagascar n'emprunte pas encore sur le marché financier.

E. LES DEFIS EMERGENTS

Les défis qui suivent résument ceux qui ont été identifiés durant le processus de préparation.

Défi 1 : Avoir et diffuser une vision commune et partagée sur le développement durable et l'économie verte : stratégie pour le développement durable

Toutes les parties prenantes ayant participé à la préparation de la participation de Madagascar à Rio + 20 s'accordent sur la nécessité d'avoir une vision commune et partagée sur ces deux concepts. A commencer par le développement durable. C'est en quelque sorte répondre au slogan de Rio + 20, sur l'avenir que nous voulons, sur la **conception du type et du modèle de croissance** que nous avons pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures sans porter atteintes aux aspects écologiques de notre planète.

C'est à partir de cette conception de croissance que la vision doit également clarifier comment l'économie verte répond à cette conception de la croissance. Autrement dit, est-ce que cette vision diminue-t-elle les risques environnementaux, les risques de pénurie de ressources tout en améliorant le bien être humain et l'équité sociale ? Une **définition commune** et partagée de ce qu'on entend par économie verte ne serait pas superflue.

Cette vision doit être assortie de stratégie pour évoluer vers cette vision : Stratégie Nationale de Développement Durable. Il est opportun de poursuivre les réflexions initiées en 2005 et aboutir à une stratégie, dépourvue de « couleur politique » afin d'éviter que ladite stratégie ne soit « oubliée » par les gouvernements qui vont se succéder.

Défi 2 : Assurer une stabilité politique qui est le levier de la croissance économique et du développement durable

Même si le pays dispose d'une vision sur l'avenir qu'il veut, sans une stabilité politique les efforts de croissance et de développement durable seront anéantis. Le secteur privé a particulièrement insisté sur cette **stabilité politique** dont les impacts sur la croissance sont évidents, notamment en cas de crise comme en 2002 et 2009. La conception de croissance retenue à travers la vision de développement durable doit tenir compte de cette dimension politique.

Dans tous les cas, cette dimension politique fait partie de la dimension de bien être et de forme de pauvreté. L'absence de démocratie, de participation aux décisions, de moyens d'expression sont des formes de pauvreté. Cette stabilité politique doit être suivie d'une **volonté nationale**, d'une **volonté politique** qui doit se traduire à travers les allocations budgétaires en faveur des dimensions du développement durable.

Défi 3 : Passer d'une vision commune à un changement de comportement vers une « mentalité verte », capital social en faveur du développement durable

A partir du moment où la vision se dessine, que la définition de l'économie verte se précise, il est nécessaire de mettre en place le dispositif nécessaire pour coordonner le comportement des acteurs économiques vers un comportement en faveur du développement durable. Il s'agit à ce moment d'influencer sur le dispositif institutionnel mais également d'agir sur le capital social suivant le schéma dans le paragraphe D.

Ce dispositif institutionnel doit mettre en place les règles de jeu pour développer le **reflexe environnemental** à tous les niveaux, harmoniser l'aménagement et la **gestion rationnelle des ressources** et accumuler autant de **capital social** au profit du développement durable, le capital social étant constitué par les valeurs sociales partagées, la religion, la confiance, les réseaux de personnes et les normes sociales.

Défi 4 : Déployer un dispositif institutionnel favorable au passage à l'économie verte et donc vers le développement durable

Mise à part la mise en place d'un **mécanisme institutionnel** plus développé pour harmoniser et coordonner les efforts initiés au niveau de chaque secteur, un certain nombre d'actions ont été classé par les différentes parties prenantes comme défis, à savoir :

- Mise en cohérence des textes et cadre réglementaire
- Sortie de certains textes : Exemple texte sur les agro carburant
- Poursuite des débats sur le Paiement des Services Environnementaux PSE
- Amélioration de l'Alignement des APD aux besoins de croissance et de lutte contre la pauvreté.
- Renforcement du budget de fonctionnement de chaque cellule environnementale
- Comptabilisation des services environnementaux
- Gestion et partage équitable des bénéfices issus de l'économie verte
- Mise en place d'une caisse verte ou Fonds pour l'environnement au niveau national
- Mise en place d'incitation et de régulation: fiscalité verte
- Mise en place d'un outil simple, flexible et facile à utiliser pour évaluer le profil de durabilité d'un programme de mise en œuvre d'une politique publique sectorielle
- Poursuite de la décentralisation effective dont le transfert de pouvoir et de compétences au niveau des services techniques déconcentrés. Le développement local ne saurait être effectif sans une décentralisation effective.
- Développement d'une approche terroir des ressources et potentialités de chaque Région

Défi 5 : Une politique des investissements publics pour un développement durable

Un document de politique des investissements publics clarifierait les orientations du gouvernement par rapport au développement durable et à l'économie verte. En plus de la lettre de cadrage macro-économique, certains outils de gestion des finances publiques mis en place avec l'approche budget programme permet d'apprécier ces orientations. Ainsi par exemple, le rapport trimestriel sur le budget du Ministère de l'Agriculture (hors solde et PIP) en 2009 montre que 59,04% du budget du ministère a été alloué au programme révolution verte et durable. Des orientations claires en faveur du développement durable à travers un document de politique des investissements publics clarifieraient le choix du Gouvernement.

F. CONCLUSIONS : ATTENTES ET RECOMMANDATIONS

Ci-après les **attentes des différentes parties prenantes** par rapport à Rio+20 :

- Une meilleure représentation des OSC, des organismes de recherche et du secteur privé au sein de la délégation à Rio.
- La délégation est appelée à entreprendre des actions concrètes durant le sommet et non seulement se limiter à une représentation. A cet effet, il a été suggéré que les membres de la délégation fassent preuve d'ouverture d'esprit.
- Le secteur privé s'attend à ce que des engagements à tous les niveaux soient pris par rapport aux incitations pour les entreprises à utiliser et/ou produire des produits "verts", en respectant les critères de durabilité.
- Les participants ont fortement plaidoyé en faveur de la tenue d'une réunion d'information préalable avant le départ de la délégation malgache.
- L'adoption de mécanisme qui favorise le respect des engagements des pays développés sur les d'aides au développement.

Les participants sont parvenus sur **les grandes recommandations** suivantes:

- Il faudrait dépasser la phase test ou pilote des actions en faveur du développement durable et passer à une mise à l'échelle pour atteindre une couverture nationale.
- Il est nécessaire d'accorder une priorité aux investissements pour maintenir les capitaux ressources et générer des revenus et intérêts pour le pays
- Il est impératif d'avoir une volonté politique claire assortie d'un mécanisme institutionnel approprié
- Il est souhaitable d'assurer la cohérence et l'intégration des politiques sectorielles, notamment à travers une meilleure coordination
- Il est important de renforcer la gouvernance, la décentralisation en insistant sur le principe de subsidiarité, le renforcement de capacités
- Il faudrait investir dans l'éducation et la sensibilisation pour arriver à un changement de comportement, en intégrant l'approche Genre
- Il faudrait consacrer suffisamment de budget à la communication qui est un des piliers du changement de comportement durable.
- Il est fondamental de considérer l'équité entre les régions, entre les différentes couches sociales.

Les **actions prioritaires identifiées** durant la consultation sont les suivantes:

- Etablissement d'un document cadre stratégique pour planifier le transfert de Madagascar vers le Développement Durable à travers « l'économie verte » comprenant la vision et la finalité de l'économie verte
- Institutionnalisation du développement durable : inscrire dans la constitution les principes du développement durable pour une continuité au niveau des documents de références, mettre en place en priorité un mécanisme de participation et de concertation pour le développement durable

- Renforcement des capacités de tous les acteurs concernés : Etat, Société civile, Secteur privé
- Réalisation d'un état des lieux et inventaire des ressources pour ensuite les gérer rationnellement et équitablement
- Intensification de la lutte contre le changement climatique
- Développement de l'Energie renouvelable au niveau national
- Développement du Partenariat Public Privé
- Mise en place d'un comité régional de développement ou de coordination des efforts de développement durable au niveau de chaque région avec comme préalable une compréhension commune du Développement Durable au niveau de chaque localité.

Les acteurs régionaux proposent que le ministère en charge de l'environnement et des forêts soit le ministère garant de l'intégration de la dimension verte dans l'économie et qu'on le classe comme un ministère technique pour l'abriter des éventuelles dérives politiques.

CONCLUSION

Il est de plus en plus évident que la croissance a un impact sur la pauvreté. Mais la durabilité de cet impact dépend de la nature des emplois créés. « *Sans emploi décent, la réduction de la pauvreté est illusoire*⁵⁹ ». Le **commerce** et les **investissements directs étrangers IDE** sont les facteurs déterminants de la croissance. Le passage vers une économie verte avec un impact sur la pauvreté nécessite des actions précises sur ces deux éléments. En ce qui concerne Madagascar, les premières sources d'IDE sont actuellement le secteur minier ; toutes les parties prenantes doivent être mobilisées pour que ces investissements aient des impacts positifs sur les trois piliers du développement durable. Un commerce extérieur responsable, équitable et compétitif, orienté vers l'exportation la diversification sont les clés de succès pour un développement durable. Dans les secteurs l'expansion du **travail décent** (création de plus et de meilleur emploi) aussi pour les **jeunes que pour les femmes** est la meilleure garantie de la durabilité.

Durant cette préparation, les consultants avaient pour mission de faire ressortir les progrès réalisés par Madagascar en termes de développement durable. Il ne s'agit pas d'une évaluation ni d'un recueil de ce qui a été fait. Il s'agit de donner un aperçu de la tendance de l'évolution du type de développement, de la tendance dans la mise en œuvre de l'agenda 21 afin de cerner les nouveaux enjeux et offrir un outil aux décideurs sur les engagements à faire dans le futur.

⁵⁹ Christopher Peter Metcalf Représentant résident PNUD a.i. Madagascar. Préface Cinquième rapport national sur le développement humain 2010.

ANNEXES

Annexe 1 Grille de lecture pour le profil d'un secteur

1. Gouvernance	
1.1. Direction orientation	<p>La politique publique du secteur promeut-elle des modes d'exploitation et de gestion durable des Ressources naturelles ?</p> <p>La Mise En Œuvre MEO de la Politique Publique du Secteur PPS favorise-elle la mobilisation des partenaires ?</p> <p>La MEO de la PPS est elle conforme aux autres politiques, lois, réglementations Et institutions des autres secteurs ainsi qu'aux conventions et traités internationaux ratifiés par Madagascar ?</p>
1.2 légitimité et voix	<p>La mise en œuvre de la politique publique du secteur favorise-t-elle l'implication des usagers ? Est-ce que la PP reconnaît e tient compte du savoir faire et des connaissances locales</p> <p>Est-ce que les hommes et les femmes ont la capacité d'influencer les décisions sur les politiques publiques dans le secteur sur la base de la liberté d'association et d'expression ?</p> <p>La définition et la mise en œuvre de la politique publique du secteur développe-t-elle la participation des communautés locales et de toutes les parties prenantes ?</p>
1.3. Mécanisme institutionnel	<p>Le dispositif institutionnel actuel est capable de percevoir les signes annonciateurs de problèmes et/ou de crise ?</p> <p>Est-ce que le dispositif institutionnel actuel est apte à mettre en œuvre les décisions prises ?</p> <p>Est-ce le dispositif institutionnel tiennent-ils compte des règles informelles entre les acteurs dans le secteur ?</p> <p>Est-ce que la MEO de la PPS clarifie les différentes responsabilités à tous les niveaux ?</p>
1.4. évaluation, suivi et bilan Performance	<p>La mise en œuvre de la politique publique dans ce secteur prévoit-elle le renforcement des capacités des différentes parties prenantes ?</p> <p>La MEO de la PPS prend-il en compte les finalités de l'évaluation ?</p> <p>La MEO de la PPS intègre-t-il les résultats de l'évaluation à chaque étape ?</p> <p>La MEO de la PPS favorise-t-il les modalités de l'évaluation ?</p> <p>La MEO de la PPS favorise-t-il le changement ?</p> <p>La MEO de la PPS permet-elle d'atteindre les objectifs de gestion durable tout en répondant d'une manière équilibrée aux besoins de toutes les parties prenantes mais en utilisant raisonnablement les ressources ?</p>
1.5. Redevabilité Responsabilité	<p>Est-ce que les différentes parties prenantes (Gouvernement, OSC dont le secteur privé) respectent les valeurs humaines, les valeurs partagées de la société dans la MEO de la PPS ?</p> <p>Est-ce que le Gouvernement affiche une volonté de coopérer dans la mise en œuvre du processus</p> <p>Est-ce que la MEO de la PPS développe-t-elle la confiance mutuelle entre l'Etat et les autres acteurs ?</p> <p>Est-ce la MEO de la PPS contribue-t-elle à l'amélioration de la responsabilisation du service public ainsi que le devoir de compte rendu?</p> <p>Est-ce la mise en œuvre de la PPS encourage-t-elle les échanges d'opinions ? privilégie-t-elle le rôle de la presse et de la société civile ?</p>
2. Dimension sociale	
2.1. liens sociaux	<p>Est-ce que la MEO de la PPS favorise-t-elle la participation citoyenne, l'enthousiasme de la population à prendre part à la vie publique, à la vie de la communauté ?</p> <p>Est-ce la MEO de la PPS prévoit-elle un mécanisme de renforcement capacité des communautés ?</p>
2.2. solidarité	<p>Est-ce la MEO de la PPS favorise-t-elle la solidarité nationale (identité nationale, multitude de cultures et de traditions, valeurs partagées, respects mutuels ?</p> <p>Est-ce que la MEO de la PPS diminue-t-elle les disparités régionales ?</p>
2.3. identité culturelle	<p>Est-ce que la MEO de la PPS donne la responsabilité et l'autorité de gestion aux institutions qui sont les plus près des ressources mobilisées ?</p>

Subsidiarité Légitimité	Est-ce les communautés ont la capacité d'influencer les décisions prises durant la MEO de la PPS sur la base de la liberté d'association et d'expression ?
2.4. impact social	Est-ce la PPS contribue-t-elle à éliminer / diminuer effectivement les déterminants de la pauvreté ? Est-ce que la MEO de la PPS influence-t-elle directement le niveau d'éducation et l'état de santé de la population ? l'accès au logement, travail décent ? Est-ce que la MEO de la PPS améliore-t-elle la vulnérabilité des couches vulnérables aux risques et catastrophes naturelles ?
3. Interface équitable	
3.1. accessibilité	Est-ce que le dispositif institutionnel actuel équilibre les intérêts des différentes parties prenantes ? Est-ce la PPS favorise l'intégration de tous les acteurs à travers le pouvoir d'expression et l'accès aux ressources ?
3.2. équité entre les générations Justice / impartialité	Est-ce que la MEO de la PPS a-t-elle un impact financier pour les générations futures ? Est-ce que la MEO de la PPS a-t-elle un impact sur les biens et services non renouvelables ? En cas de conflits est ce que le dispositif institutionnel permet de recourir à un jugement impartial en cas de conflit, en particulier pour les plus pauvres et les couches vulnérables? Est-ce la MEO de la PPS influence-t-elle le mode de consommation de nos ressources ?
3.3. partage des richesses	Est-ce que la MEO de PPS promeut l'équité et le partage équitable des coûts et avantages en particulier avec les communautés locales ? Est-ce la mise en œuvre de la PPS améliore-t-elle l'accès aux services sociaux de base pour les plus pauvres et les couches vulnérables
3.4. compensation des préjudices	La MEO de la PPS occasionne-t-il des préjudices financiers à certaines catégories sociales ? La MEO de la PPS a-t-il des répercussions sur d'autres biens et services ? Si c'est le cas la MEO de la PPS prévoit-elle des mécanismes de sauvegarde et de système de compensation ?
4. Dimension économique	
4.1. cohérence économique	La MEO de la PPS est-elle cohérente avec le Schéma d'aménagement du territoire ? avec le Schéma Régional d'aménagement du territoire ? La MEO de la PPS est-elle cohérente avec la PNDD La MEO de la PPS promeut-elle l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables ?
4.2. dynamique économique	La MEO de la PPS crée-t-elle des emplois durables ? La MEO de la PPS favorise-t-elle les activités économiques en place ? La MEO de la PPS favorise-t-elle la création d'entreprise ?
4.3. coût global	La MEO de la PPS (le programme sectoriel) fait-elle l'objet d'une budgétisation et d'une analyse des coûts Les projets d'investissements publics et privés ont-ils fait l'objet d'une analyse de coûts avantages ?
4.4. impact financier	La MEO de la PPS répond-elle à une logique de marché identifiée ? La MEO de la PPS génère-t-elle des coûts cachés ?
5. Interface viable	
5.1. adaptabilité	Le SNAT et le SRAT dans les zones d'interventions de la mise en œuvre du PPS prévoit –elle un aménagement de l'espace/ Si c'est le cas, la MEO de la PPS peut-elle se conformer à ce schéma ? La MEO de la PPS est il susceptible d'évoluer dans l'espace et dans le temps ? La MEO de la PPS prend-elle en compte les potentialités d'évolution des besoins en termes de capacité et de dimensionnements et les conséquences de ces redimensionnements ?
5.2. précaution-	Est-ce que la MEO de la PPS respecte-elle les principes de précautions et de prévention ?

prévention	La MEO de la PPS prend- elle en compte les risques économiques, environnementaux et sociaux ? La MEO de la PPS prend-il en compte les potentialités d'évolution des besoins en termes de capacité et de dimensionnements et les conséquences de ces redimensionnements ?
5.4. robustesse des choix	Les technologies retenues pour la MEO de la PPS sont-elle viables et éprouvées ? Les choix opérés sont-ils crédibles du point de vue faisabilité, expériences similaires et transparence du choix ? La MEO de la PPS prévoit-elle la gestion des crises : connaissance de la vulnérabilité de certains acteurs, renforcement de capacité?
Dimension environnementale	
6.1. dynamique naturelle	La MEO de la PPS prévoit-elle l'évaluation du patrimoine de ressource naturelles concernée pour et/ou par le secteur : évaluation du potentiel, évaluation économiques, capacité de renouvellement, fonction
6.2. gestion économe des ressources naturelles	La MEO du PPS est-elle économe en énergie ? La MEO du PPS est-elle économe en ressources naturelles ? La MEO du PPS intègre-t-elle l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique
6.3. impact sur l'environnement	La MEO du PPS, en particuliers les investissements publics a-t-elle fait l'objet d'une MECIE ? La MEO du PPS prévoit elle la gestion des crises : anticiper les effets de changement climatique, anticiper les besoins en fonction des nouvelles exigences, externalités inégalités
6.4. pratiques environnementales	La MEO du PPS encourage-t-elle une gestion respectueuse de l'environnement ? La MEO du PPS favorise-t-elle les mécanismes volontaires, réglementations, mécanisme juridique respectueux de l'environnement ? La MEO du PPS encourage-t-elle les reflexes environnementales ?
7. Interface vivable	
7.1. cadre de vie	La MEO de la PPS améliore-t-elle le cadre de vie des habitants ?
7.2. effet sur la santé et la sécurité Principes de précautions	Est-ce la MEO du PPS présente des dangers sérieux pour la santé humaine et/ou pour la biodiversité Est-ce que la MOE du PPS est-elle examinée sous l'angle de la sécurité humaine ?
7.3. acceptation de la population	Est-ce la MEO du PPS a-t-elle-fait l'objet d'une consultation publique au niveau national ? au niveau local
7.4. mode de vie	La MEO de la PPS est en mesure d'influencer sur les modes de vie (utilisation du pouvoir d'achat) des ménages respectueuses de l'environnement

Annexe 2 Les Groupes de Travail sur le Développement Rural (GTDR)

Les GTDR⁶⁰

Ils sont composés de cinq collèges d'acteurs régionaux : collège des OP/OPA, collège des opérateurs économiques, collège des autorités locales, collège des programmes – projets – ONG, collège des services techniques. Si le nombre des membres de l'AG du GTDR a toujours été fixé à 50, la répartition entre les collèges a subi plusieurs modifications. Le fonctionnement du GTDR est le suivant : (i) une AG, organe délibérant, dont les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, (ii) un bureau permanent, organe d'exécution des décisions de l'AG, qui est l'interlocuteur direct de l'Equipe Permanente de Pilotage du PADR (EPP), des autorités et des autres intervenants, (iii) un secrétariat technique (2 agents) qui assure les fonctions administratives techniques et comptables. Il a en particulier en charge la préparation des PTA et des rapports semestriels.

Les missions des GTDR s'articulent autour de (i) l'élaboration et l'actualisation des schémas régionaux de développement rural (diagnostic territorial, définition des grandes orientations, priorités et programmes d'action, cadre institutionnel et réglementaire, articulation entre les différents niveaux de planification, etc.), (ii) l'actualisation des référentiels régionaux, (iii) l'établissement d'indicateurs de développement régional et leur suivi, (iv) l'organisation de réunions de travail, d'échange et d'information sur les différents sujets concernant le développement rural, (v) la contribution à l'identification, la préparation et le suivi des programmes et projets concernant le développement rural dans la région. Le GTDR doit avant tout être considéré comme un lieu où l'on partage de l'information et où l'on propose.

Equipe Permanente de Pilotage du PADR (EPP)⁶¹

Cette institution, directement rattachée au Premier Ministre, regroupe des représentants des différents secteurs concernés par le développement rural, et est saisi d'une série de missions spécifiques, à savoir :

1. Recenser les politiques sectorielles et sous sectorielles, les programmes touchant le développement rural, les analyser et les aligner aux orientations et aux axes stratégiques du Programme National de Développement Rural (PNDR),
2. Harmoniser les interventions des différents partenaires appuyant le développement rural à travers la recherche de décloisonnement des sous-secteurs du développement rural
3. Promouvoir l'adhésion des tous les acteurs de Développement Rural aux documents référentiels et Analyser les propositions émanant du secteur privé, de l'Administration, des organisations non gouvernementales et des différents groupements associatifs paysans ou d'une manière générale la société civile
4. Appuyer l'intégration des investissements privés dans le contexte de la programmation de développement rural,
5. Assurer la programmation participative nationale et régionale pour le développement rural en accordant la priorité à l'expression des besoins émanant des régions à travers sa contribution au renforcement de la dynamique de développement rural régional
6. Faciliter le développement de mécanisme de coordination/harmonisation et de collaboration des différentes parties prenantes dans le développement rural,
7. Assurer la production des informations nécessaires pour la programmation et le suivi – évaluation du Programme National de Développement Rural (PNDR),

⁶⁰ Source : <http://www.epp-padr.mg>

⁶¹ Source : <http://www.epp-padr.mg/>

8. Assurer l'analyse et l'animation transversale des thèmes,

9. Faciliter la mise en cohérence transversale du MAP, au travers de ses différents engagements qui concernent le développement rural au sens large.

Le CIOV⁶²

Le CIOV est érigé dans le cadre du processus PADR pour valider le PADR et orienter les activités de l'EPP. Il est composé par les Ministres chargés des départements concernés par le Développement Rural dont :

- * le Premier Ministre Chef de Gouvernement Président du CIOV
- * Ministre chargé de l'Environnement et des Eaux et Forêts
- * Ministre chargé des Transports et des Travaux Publics
- * Ministre chargé de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
- * Ministre chargé de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
- * Ministre chargé de L'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique
- * Ministre chargé de l'Industrialisation, du commerce et du Développement du Secteur Privé
- * Ministre chargé de l'Économie, des Finances et du Budget

⁶² Source : <http://www.epp-padr.mg/>

Annexe 3 Les défis identifiés durant l'atelier multipartite

Défis	Actions prioritaires
Selon le secteur privé	
<p>Stabilité politique Volonté NATIONALE d'agir pour l'économie verte Changement de comportement vers une « mentalité verte » Développement d'une approche terroir des ressources et potentialités de chaque Région Gestion et partage équitable des bénéfices issus de l'économie verte</p>	<p>Etablissement d'un document cadre stratégique pour planifier le transfert de Madagascar vers le Développement Durable donc « L'économie verte » Renforcement de capacités de tous les secteurs concernés : Etat, Société civile, Secteur privé</p>
Selon la société civile	
<p>Besoin d'avoir une Même compréhension commun Volonté politique Redéfinition budgétaire Reflexe de bonne gestion des ressources Cadrage juridique nécessaire: exemple texte sur les agro carburant Système de régulation: fiscalité verte Harmonisation de l'aménagement et de la gestion des ressources</p>	<p>Etat des lieux: inventaire des ressources. Ex IEFN 96 pas de bois de rose Mécanisme de participation et de concertation Politique de cadrage: vision, finalité,</p>
Selon les acteurs régionaux	
<p>Mettre en place un mécanisme institutionnel efficace au profit du développement durable Accumuler le capital social - le capital social est constitué par les valeurs sociales partagées, la religion, la confiance, les réseaux de personnes et les normes sociales - .au profit du développement durable Avoir un outil simple, flexible et facile à utiliser Poursuivre la décentralisation effective dont le transfert de pouvoir et de compétences au niveau des services techniques déconcentrés. Le développement local ne saurait être effectif sans une décentralisation effective. Améliorer l'Alignement des APD aux besoins de croissance et de lutte contre la pauvreté. Poursuivre les débats sur le Paiement des Services Environnementaux PSE</p>	<p>Les recommandations qui suivent sont les recommandations issues principalement des focus group. Pour des raisons d'honnêteté intellectuelle nous ne pouvons pas faire fi de ces recommandations Le ministère en charge de l'environnement et des forêts est le ministère garant de l'intégration de la dimension verte dans l'économie. Le classer comme un ministère technique l'abriterait des éventuelles dérives politiques. Institutionnaliser le développement durable : inscrire dans la constitution les principes du développement durables pour une continuité au niveau des documents de références. Ne faudrait-il pas passer d'abord d'une économie de subsistance à une économie de marché avant de passer à l'économie verte tout en se préoccupant des dimensions sur la sécurité humaine.</p>
Selon l'Administration	

<p>Comptabilité des services environnementaux</p> <p>Mise en place d'une caisse verte ou Fond pour l'environnement au niveau national</p> <p>Renforcement du budget de fonctionnement de chaque cellule environnementale</p> <p>Renforcement de capacité sur le reflexe environnemental a tous les niveaux</p>	<p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Développement de l'Energie renouvelable au niveau national</p> <p>Gestion rationnelle et équitable des ressources</p> <p>Partenariat Public Prive</p>
--	---

Annexe 4 Les institutions pour la gestion des risques et catastrophes

Le Conseil National de Gestion des Risques et des Catastrophes (CNGRC),

Le CNGRC est l'organe national stratégique de conception et de supervision en matière de gestion des risques et des catastrophes. Il a pour mission d'intervenir dans l'organisation de la protection de la population et de l'environnement en cas de catastrophe. Il intervient également dans la définition et à la planification, supervision et évaluation de la mise en œuvre de la SNGRC. C'est l'interlocuteur officiel de référence dans les relations avec les partenaires internationaux en matière de GRC.

Le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC)

Le BNGRC est le bras opérationnel du CNGRC. C'est l'organe de gestion, de coordination, de suivi et d'appui du Conseil National, et à ce titre est chargé d'assurer la prévention et la préparation des catastrophes ainsi que l'organisation et la gestion des secours d'urgence surtout en matière d'aides humanitaires.

La Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences (CPGU)

La CPGU – Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences –est un organe technique d'appui en matière de prévention, de conseil et suivi des actions en matière de GRC. Elle a pour mission d'assister le Premier Ministre et le CNGRC dans leurs missions de conception, élaboration et mise à jour de la SNGRC et de suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions de prévention, de préparation et de réponse aux catastrophes.

Structures territoriales d'intervention, en matière de gestion des risques et des catastrophes

Le CNGRC se décline en structures décentralisés plus ou moins opérationnelles comme suit :

- CRGRC, Conseils Régionaux de GRC au niveau des Régions
- CLGRC, Comités Locaux de GRC au niveau des districts
- CCGRC, Comités Communaux de GRC au niveau des Communes
- Équipe locale de secours pour les Fokontany

Le Comité de Réflexion des Intervenants en cas de Catastrophes ou CRIC

C'est une structure de qui n'a pas de statut formel mais qui joue un rôle clé dans la coordination entre les partenaires : ONG et organisations humanitaires. Elle évolue vers une Plateforme Nationale de coordination en cas de catastrophes.

La politique nationale a défini un certain nombre de principes : (i) Principe d'intégralité (multi sectoriel), (ii) Approche systémique (pluri institutionnel), (iii) Décentralisation et (iv) Participation. Elle a fixé les priorités en matière de gestion. Ainsi plusieurs structures spécialisées existent: Le Corps de Protection Civile, le Centre National Antiacridien CNA, l'Office National pour l'Environnement ONE, l'Autorité Nationale De l'Eau et de l'Assainissement ANDEA, mandatée pour l'exécution de plans d'urgence pour la prévention et la lutte contre les inondations et les sécheresses, l'Office National de Nutrition ONN, le Comité national de lutte contre la propagation de la grippe aviaire, l'Organe de Lutte contre les Evénements de Pollution marine (OLEP), l'Office des Travaux d'Urgence OTU.

Annexe 5 La lutte contre la corruption

Le schéma institutionnel de la lutte contre la corruption est surtout caractérisé par la mise en place de deux institutions : le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité CSI et le Bureau Indépendant Anti-corruption BIANCO.

Le Comité Pour la sauvegarde de l'intégrité a été mise en place depuis mars 2006 pour promouvoir l'intégrité et prévenir ainsi la corruption. Pour cela il fait la promotion du Système National de l'Intégrité SNI à travers la lutte contre la corruption, l'Etat de droit et les droits humains. Le SNI repose sur le respect mutuel d'une règle de base par un certain nombre d'institutions dites piliers de l'intégrité : Il s'agit du parlement, de l'exécutif, du système judiciaire, des corps de contrôle de l'Etat, des organes anti-corruption (tel que le Bureau Indépendant Anti-corruption BIANCO), de la médiation, des organismes internationaux, des médias, des partis politiques, des autorités morales, du secteur privé et de la Société civile.

Le BIANCO fait partie de ce qu'on entend organe anti-corruption et a été opérationnel depuis octobre 2004. Il est chargé de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Parmi les organes anti-corruption citons entre autre :

- le Service de Renseignements Financiers (SAMIFIN) pour la recherche des méfaits de blanchiment d'argent et l'ouverture d'enquêtes à ce sujet ;
- l'Observatoire National de l'Intégrité à Madagascar (ONI) pour une veille stratégique et une interpellation sur les cas d'intégrité ou de « non intégrité » ;
- la Chaîne Pénale Anti Corruption (CPAC) pour boucler la boucle et juger les affaires de corruption et d'infractions économiques et financières.

La stratégie nationale de lutte contre la corruption comprend trois volets : (i) L'éducation des citoyens, (ii) La prévention par l'élimination des opportunités de corruption, (iii) L'application de la législation anti-corruption. Ces trois volets sont développés à travers cinq axes :

- Démanteler les remparts de la corruption ;
- Atténuer la vulnérabilité des acteurs ;
- Réhabiliter et valoriser les acteurs et/ou les organisations probes ;
- Réduire les risques de corruption ;
- Promouvoir la culture du refus de la corruption.

Le programme sectoriel de lutte contre la corruption a pour objectifs spécifiques :

- De prévenir la corruption au sein des secteurs publics et du secteur privé par la réduction des risques de corruption au niveau des systèmes et procédures et par l'adoption de la culture de transparence, d'éthique et d'intégrité
- D'éduquer la population pour le refus de la corruption par la mobilisation à travers les relais d'information et par le renforcement de l'appropriation de la lutte contre la corruption
- D'appliquer la législation anti-corruption par la promotion de la déclaration de patrimoine et l'investigation des faits soupçonnés de corruption dénoncés

Ces objectifs spécifiques sont mis en œuvre à travers cinq composantes : i) IEC, (ii) accompagnement des secteurs publics et privé dans l'application des dispositifs anti corruptions, (iii) application de la législation anti-corruption, (iv) suivi évaluation et communication institutionnelle et (v) développement et renforcement de la capacité opérationnelle du BIANCO.

Annexe 6 L'atelier multipartite

Contexte de l'atelier

En prévision de la participation de Madagascar à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable qui se tiendra à Rio en juin 2012, un atelier national de consultation multipartite s'est tenu du 22 au 23 mars 2012 à l'Hôtel Carlton, Antananarivo et dont les objectifs étaient de :

1. discuter des différents aspects d'une évaluation nationale des progrès, des écarts restants, des expériences et des opportunités relatives aux deux thèmes de la CNUDD ;
2. dégager les nouveaux défis émergents susceptibles d'avoir une incidence sur les perspectives de développement durable à Madagascar ;
3. évoluer vers un consensus et formuler une définition de l'économie verte pour Madagascar ;
4. définir les bases d'un cadre institutionnel pour le développement durable à Madagascar ;
5. susciter les engagements en faveur du développement durable ;
6. renforcer la capacité des institutions nationales concernées à s'engager dans les processus de préparation et les réalisations de la CNUDD sur le plan régional et mondial.

Les participants

L'atelier a réuni une centaine de participants issus de différentes parties prenantes : Ministères et organismes rattachés, Chefs de Régions, ONGs et organisations de la société civile œuvrant dans différents domaines, et secteur privé.

Déroulement et résultats

Première demi-journée : discours d'ouverture suivis de quelques exemples d'initiatives en cours à Madagascar en faveur du développement durable

L'atelier a commencé avec les discours respectifs de Monsieur le Représentant Résident adjoint du PNUD et du Ministre des Hydrocarbures assurant l'intérim du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF).

Le premier discours a retracé le processus mis en œuvre depuis le Sommet de Rio en 1992 et le droit et le devoir de Madagascar de contribuer, 20 ans plus tard, à Rio+20 compte tenu de son exceptionnelle biodiversité. Le représentant du PNUD a également souligné l'honneur et le plaisir du PNUD à contribuer à cette participation de Madagascar, la satisfaction de voir la collaboration avec la partie nationale et le souhait pour que cette collaboration continue.

Quant au discours du Ministre des Hydrocarbures assurant l'intérim du Ministre de l'Environnement et des Forêts, Mr. Marcel BERNARD, l'accent a été mis sur les progrès nationaux en faveur du développement durable et sur l'importance de l'atelier, en particulier (i) pour prendre connaissance des progrès et des efforts qui restent encore à faire, (ii) pour permettre à Madagascar de participer aux débats sur les deux grandes thématiques de la CNUDD, (iii) pour définir les attentes de Madagascar par rapport à Rio+20, (iv) pour donner des observations sur les propositions, (v) pour identifier les défis émergents (crises financière, alimentaire, hydrique ou énergétique, perte de la biodiversité et des écosystèmes, désertification, OMD, etc.) et les mesures correspondantes qui s'imposent et (vi) pour donner

des propositions par rapport aux mécanismes de coopération, aux partenariats ou autres instruments de mise en œuvre envisagés.

Le Secrétaire Général du MEF, Mr. Pierre Manganirina RANDRIANARISOA, a ensuite présenté le contexte et les objectifs de l'atelier mais a aussi évoqué le fait que les Sommets ont toujours coïncidé avec les périodes de transition à Madagascar. Il a également insisté sur l'occasion que représente l'atelier pour analyser les progrès au niveau de chaque secteur et en particulier parce que les résultats des deux jours d'atelier serviront à alimenter les débats durant la réunion d'intersession des Nations Unies.

Enfin, le Point Focal National du Développement Durable, Mr. Fenohery RANDRIANANTENAINA, a présenté le programme de l'atelier.

La première demi-journée a été également l'occasion de découvrir que des initiatives encourageantes en faveur du Développement durable, et de l'économie verte en particulier, sont en cours à Madagascar, à l'exemple de l'initiative WAVES, de la promotion du SRI, des réflexions du Groupe Energie.

Deuxième demi-journée : présentation du rapport de situation et travaux de groupe

La deuxième demi-journée a démarré avec la présentation du rapport de situation par l'équipe de consultants. Ce rapport de situation :

- retrace la mise en œuvre de l'Agenda 21 (dimensions sociales et économiques, conservation et gestion des ressources aux fins de développement et renforcement des rôles des principaux groupes) ;
- donne, à titre d'illustration, le profil de développement durable de quelques domaines clés (gestion des ressources en eau et assainissement, gestion de l'agriculture et gestion de la biodiversité) ;
- analyse les autres mesures prises pour renforcer l'appui politique en faveur du développement durable (en particulier des rôles du Ministère en charge du Plan, du Ministère en charge des Finances et du Ministère en charge de l'Environnement) ;
- évalue les progrès, les écarts restants, les expériences et les opportunités relatives à l'économie verte ;
- s'intéresse au mécanisme institutionnel et moyens d'exécution de l'Agenda 21 (ou en faveur du développement durable ?) ;
- met en exergue les principaux défis émergents par rapport au développement durable ; et
- avance les recommandations qui ont été émises par les personnes rencontrées et les participants durant les focus groups des acteurs régionaux.

Le rapport de situation a permis de constater que :

- des progrès ont été faits par rapport à la mise en œuvre de l'Agenda 21 mais ils sont insuffisants, en particulier dans la mise à l'échelle.
- de façon générale, les cadres politiques et stratégiques qui tendent vers le développement durable existent mais leur application mérite d'être renforcée.

La présentation a été suivie de sept travaux de groupe menés en parallèle :

- trois groupes pour les trois sections de l'Agenda 21 (dimensions sociales et économiques, conservation et gestion des ressources aux fins de développement et renforcement des rôles des principaux groupes) ;
- trois groupes pour le profil de développement durable des trois domaines (eau et assainissement, agriculture et biodiversité) ;

- un groupe pour le dispositif institutionnel.

Troisième demi-journée : commentaires et suggestions pour améliorer le rapport de situation et débats sur le mécanisme institutionnel du développement durable

La troisième demi-journée a été consacrée:

- à la restitution des commentaires et suggestions de la part des participants aussi bien sur le fond que sur la forme en vue d'améliorer le rapport de situation ;
- aux débats sur le mécanisme institutionnel
- aux travaux de groupe sur l'économie verte.

Quatrième demi-journée : débats sur l'économie verte et synthèse de l'atelier

Quant à la dernière demi-journée, elle a été l'occasion de connaître les perceptions des différentes parties prenantes, en particulier du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile et de l'Administration sur l'économie verte.

Synthèse de l'atelier

A la fin de la quatrième demi-journée, la synthèse de l'atelier a mis en exergue les conclusions suivantes :

- l'importance de la synergie entre l'Etat, la Société Civile et le Secteur Privé (avec un rôle leader de l'Etat) ;
- la nécessité de développer les mesures incitatives ;
- le consensus sur les attentes de Madagascar pour le respect des engagements des pays (dont les pays riches) dans la transition vers l'économie verte ;
- la nécessité de développer des indicateurs pour mesurer la transition vers l'économie verte et de mettre en place un comité de suivi des recommandations de l'atelier

Puis, des recommandations ont été émises :

- Il faudrait dépasser la phase test/pilote des actions en faveur du développement durable et passer à une mise à l'échelle pour atteindre une couverture nationale.
- Il est nécessaire de renforcer les projets d'investissements pour maintenir les capitaux et générer des intérêts que ce soit par rapport aux financements propres et par rapport aux financements extérieurs
- Il est impératif d'avoir une volonté politique claire assortie d'un mécanisme institutionnel approprié
- Il est souhaitable d'assurer la cohérence/intégration des politiques sectorielles, notamment à travers une meilleure coordination
- Il est important de renforcer la gouvernance, la décentralisation en insistant sur le principe de subsidiarité, le renforcement de capacités
- Il faudrait investir dans l'éducation et la sensibilisation pour arriver à un changement de comportement, en intégrant la notion de Genre
- Il est fondamental de considérer l'équité entre les régions, entre les différentes couches sociales
- Les participants ont particulièrement insisté sur le feed-back par rapport à la suite à donner à cet atelier (i.e. que les messages se reflètent dans les positions de Madagascar)

Discours de clôture

Les discours du Représentant Résident Adjoint du PNUD et le Ministre de l'Environnement et des Forêts par intérim ont clôturé l'atelier.

Le premier a mis l'accent sur les remerciements pour l'engouement et l'enthousiasme à l'atelier, sur le contexte de l'atelier qui a eu lieu à un moment critique de Madagascar (4^{ème} crise politique de son histoire) et ce d'autant plus que la crise a été causée par le « land grap », ce qui traduit la problématique des ressources naturelles et de leur gestion. Le discours a également souligné que Madagascar est un cas typique qui lui confère souvent un statut pilote dans certains nombre d'initiatives sur l'environnement. Un des points essentiels soulevés concerne le fait qu'au-delà de la croissance verte, il est important de tirer les leçons des recommandations des participants, dont le renforcement de l'état de droit, la nécessité de combler les vides en termes de lois et de règles, où l'environnement doit être protégé mais également est un atout. Le représentant du PNUD a terminé son discours sur la volonté du PNUD à collaborer avec Madagascar pour la mise en œuvre des recommandations.

Quant au discours du Ministre de l'Environnement et des Forêts par intérim, en plus des mots de remerciement, il a renforcé les recommandations émises par les participants tout en évoquant le développement d'outils sectoriels en cours tels que le Rapport sur l'Etat de l'Environnement à Madagascar (REEM 2012), les réflexions ou consultations thématiques plus spécifiques qui peuvent être encore menées afin de mieux se préparer aux grands débats au niveau mondial. Le Ministre a également rappelé la préparation de la Journée Mondiale pour l'Environnement (JME), célébrée chaque année le 5 juin et qui aura comme thème: « ECONOMIE VERTE : EN FAITES-VOUS PARTIE ? » et les séances d'information, de sensibilisation dans ce sens qui sont à encourager pour le pays entier.

Annexe 7 Contribution du Système des Nations Unies

Les organisations du SNU ayant participé activement à la mise en œuvre des activités relatives à l'agenda 21 sont : IFAD, OHCHR, The Worldbank, IMF, ILO, WHO, UNIDO, UNAIDS, WFP, UNDP, UNESCO, UNFPA, UNICEF, UN HABITAT, UNCDF.

a. Pour le PNUD

i. Dans le secteur de l'eau

Le pays ne dispose pas d'une base de données fiable sur les ressources en eau. En réponse à la demande du Ministère de l'eau, le Système des Nations Unies a soutenu le développement du plan directeur de l'eau pour fournir une base de données fiables afin d'orienter les décisions sur la gestion durable de l'eau, l'utilisation optimale des ressources en eau et la promotion des investissements dans le secteur de l'eau à Madagascar.

ii. Dans le secteur de l'environnement

- Appui à la mise en œuvre du programme environnemental, phase III à Madagascar : transfert de la gestion des ressources naturelles aux communautés locales
- Soutien à l'extension des aires protégées par la mise en place de la gestion des réseaux d'aires protégées
- Appui à la promotion des initiatives communautaires pour la protection et la valorisation des ressources naturelles locales par l'attribution de petites subventions pour financer de petits projets communautaires

iii. Dans le secteur gestion des sols

- Appui au développement de modèles de gestion durable des terres adaptées aux conditions climatiques de la partie sud de Madagascar, où la sécheresse est une menace permanente

iv. Dans le secteur de l'énergie verte

- Appui à la mise en œuvre du cadre politique pour la promotion de biocarburant durable à Madagascar
- Elaboration et mise en œuvre du Plan de Gestion pour l'Élimination des Hydro chlorofluorocarbones (PGEH), dans le cadre du Protocole de Montréal qui propose qu'en 2030, la production et l'importation de gaz hydro chlorofluorocarbones (HCFC) disparaîtra pratiquement.

v. Par rapport au cadre institutionnel pour le développement

- Appui à la création et le renforcement des institutions pour la coordination et la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
- Mise à jour de la Politique et Stratégie Nationale d'Assainissement (PSNA), développement de la base de données sur les ressources en eau, opérationnalisation des différentes structures de la GIRE: ANDEA, le Conseil national de l'eau, etc.
- Soutien au développement de cadres politiques et à la planification, au développement de document dans le secteur de l'environnement (Politique Nationale de l'Environnement, Plan d'action environnemental, les programmes environnementaux)
- Soutien à la création et au renforcement des institutions de coordination et de mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement (Conseil national pour l'environnement, Office national de l'Environnement, ministère de l'Environnement, etc.)
- En partenariat avec l'Unité Nationale d'Ozone sur (NOU) et l'Union du Froid à Madagascar (UFM), le Plan de gestion pour l'élimination des hydro chlorofluorocarbones mettra l'accent sur le secteur de la pêche, qui est le plus grand consommateur de HCFC:

la formation des techniciens de la pêche pour réduire les fuites de gaz, campagne d'information, distribution de matériel à la douane pour faciliter l'identification des HCFC, et en fournissant des matériaux pour récupérer et recycler les HCFC dans les réfrigérateurs et chambres froides.

b. Pour l'OMS

Les facteurs clés ont été :

- L'appui apporté par l'OMS pour renforcer les capacités du Ministère de la santé et des autres intervenants dans la lutte contre le paludisme à la formulation des politiques et stratégies, ce qui avait permis d'élaborer la politique et le plan de développement de la lutte contre le paludisme. Ces deux documents ont été mis à jour récemment avec l'appui technique de l'OMS.

- La classification de l'intensité de la maladie selon l'OMS dans les districts.
- L'existence d'un cadre de coordination de l'ensemble des partenaires suivi de dispositifs de mise en œuvre et de gestion du projet.

En effet

- L'existence de la politique et du plan de développement contre le paludisme a permis d'attirer les principaux acteurs sur le paludisme dans la fourniture et le financement des services y afférents. Ces acteurs ont été bien engagés dans les processus d'élaboration de politique et de planification et soutiennent la mise en œuvre du plan. L'ensemble des partenaires ont confiance dans la stratégie et les systèmes de mise en œuvre.

Des interventions prioritaires sont retenues consensuellement pour atteindre l'objectif de pré élimination du paludisme. Les interventions conjointes sur le paludisme incluent la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides, l'aspersion intra-domiciliaire des insecticides, le diagnostic rapide et le traitement, la prise en charge intégrée de la maladie des enfants et traitement par approche communautaire utilisant le TDR, la promotion de TPI, la surveillance sentinelle des fièvres et les études sur le paludisme.

- La classification suivant les critères du continuum vers l'élimination, permet de cibler les zones précises d'intervention aussi bien en zones instables de faible transmission qu'en zones stables de haute transmission. Les 4 phases mesurables sont la phase de contrôle de la maladie, la phase de pré élimination, la phase d'élimination et la phase de prévention de la réintroduction de la maladie.

Les résultats des interventions conjointes des partenaires peuvent ainsi être mesurés sans ambiguïté et l'intensification des actions ou des changements de stratégies peuvent être proposés selon les cas.

- Par rapport à la coordination l'opportunité de concertation entre les partenaires est très avantageuse à la mise en œuvre du projet qui dispose d'un plan opérationnel et à la mise en place de riposte plus efficace et coordonnée.

c. Pour le BIT

L'assistance technique des organismes du SNU constitue un facteur clé des raisons du succès de l'Agenda 21 dans la mesure où elle a permis d'atteindre les objectifs initialement définis, notamment en matière d'emploi. En effet, les différentes interventions ont contribué à donner à la population locale la possibilité d'avoir des moyens d'existence durables à travers la création d'emplois rémunérateurs et productifs, la consolidation des institutions, le renforcement des capacités locales, l'amélioration de l'accès à l'éducation de base et à la formation professionnelle, le respect des droits au travail, le développement des infrastructures,

Cette assistance technique a permis au pays de se doter d'une Politique Nationale de l'Emploi (2005) assortie d'un Programme National de Soutien à l'Emploi (2006) et ces documents constituent un élément clé pour procurer des outils pour la promotion de l'emploi à tous les décideurs et à toutes les parties prenantes, donner les grandes lignes d'orientation pour l'intégration de la dimension « emploi », servir le cheminement d'intégration de Madagascar dans le concert des communautés régionales et internationales et renforcer la partenariat entre l'Etat, les travailleurs et les investisseurs pour le développement humain rapide et durable.

Depuis 2004, Madagascar a initié une démarche plus volontariste accordant à l'emploi une place centrale dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Face aux multiples enjeux impliqués par la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, Madagascar a choisi, à travers la politique générale de l'Etat, de réduire la pauvreté par la mise en œuvre de stratégies de création de richesses impliquant les pauvres par le travail et l'emploi.

L'institutionnalisation du dialogue social en tant que processus de concertation permanente entre les mandants tripartites sur les problèmes de l'emploi et du travail a connu une avancée significative à Madagascar. Des institutions et organes tripartites sur les questions relatives à l'emploi et au travail ont été mise en place dont le Conseil National du Travail (CNT), le Comité National de Suivi de la Promotion de l'Emploi décent pour la Réduction de la Pauvreté (CNSPERP), le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFOP), et le Conseil National sur la lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE) ainsi que leurs démembrements régionaux respectifs. Au niveau des entreprises, le dialogue social est matérialisé par l'institution progressive des délégués du personnel et des comités d'entreprise.

Toutes les interventions du SNU se trouvent en parfaite cohérence avec les lignes directives de l'Agenda 21. Par ailleurs, les projets de dans le cadre de la promotion de l'emploi ont contribué au développement social et économique des zones d'intervention ayant permis la réduction de la pauvreté. Les activités sur l'emploi des jeunes et des femmes constituent aussi une dynamique en marche pour renforcer les actions en faveur de la participation des jeunes et des femmes à un développement durable et équitable. En ce qui concerne les enfants qui sont l'avenir du pays, les actions de lutte contre leur travail ne feront que renforcer leur rôle dans la promotion d'un développement durable.

Le renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats fait également partie des mandats du SNU à travers le BIT. A part les différents résultats enregistrés dans le cadre du projet PAMODEC, le BIT a apporté un appui important dans l'élaboration du plan stratégique de développement de la Conférence des Travailleurs de Madagascar et sa mise en œuvre. Ceci a permis la création d'un syndicat des artistes, le renforcement des capacités des travailleurs et une meilleure structuration des organisations syndicales. Il convient également de noter que le pays a pu ratifier 12 Conventions de l'OIT conformément aux recommandations du sommet de la Terre à Rio.

Il en est de même pour les organisations des employeurs, notamment le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM) qui ont été appuyés dans l'élaboration de leur Plan de développement stratégique pour 4 ans et de la Stratégie de relance de l'économie (GEM et FIVMPAMA) ayant permis au secteur privé malgache de se doter d'une stratégie de reprise adaptée à leurs besoins prioritaires.

Pour conclure, le SNU à travers le BIT a contribué efficacement au succès de l'Agenda 21 dans la mesure où tous les résultats enregistrés entre dans le cadre des actions préconisées concernant les Dimensions sociales et économiques et le Renforcement du rôle des principaux groupes

d. Au niveau du FNUAP

A Madagascar, le succès dans le programme de la planification familiale pourrait considérablement influencer la croissance démographique, ce qui va aussi réduire la pression sur la forêt car plus de 96% des ménages malgache utilisent le charbon et le bois de chauffe pour la cuisson.

En effet, si l'on se réfère aux données disponibles beaucoup de besoin en planification familiale restent encore non satisfaits à Madagascar, et de ce fait selon le désir des couples à Madagascar, il y aurait en moyenne environ un accouchement par femme qui aurait été évité si ces besoins sont entièrement satisfaits. Ceci pourrait donc influencer l'évolution démographique du pays et de ce fait la pression sur les ressources forestières de Madagascar.

Les activités du FNUAP touchant la population et l'environnement est une expérience réussie car on commence à freiner la consommation abusive des ressources marines dans les zones couvertes.

i. Concernant la gestion durable des ressources naturelles

A quoi consiste exactement ce facteur clé des raisons de succès ?

L'effort de Madagascar d'augmenter la superficie des Aires Protégées de 1.2millions d'ha à 6 millions d'ha pour conserver sa biodiversité légendaire serait peine perdue si l'environnement autour ne soit préservé en même temps. Le transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales de base vivant autour est une des stratégies adoptées par le MEF. L'appui apporté par le PNUD dans le transfert de gestion est :

- d'une part l'amélioration sur le plan scientifique des outils de gestion des RN, l'intégration de la dimension économique par la valorisation des RNR, le renforcement des capacités socio-organisationnelles des communautés et
- d'autre part le renforcement des capacités du MEF et de ses directions régionales avec les directions régionales de la pêche et des ressources halieutiques dans le suivi et contrôle de proximité depuis les opérations jusque dans les réalisations

Ainsi 43 contrats de transfert de gestion selon cette nouvelle approche sont signés autour des 4 AP concernées par le projet dans les régions DIANA, SOFIA et ATSIMO ANDREFANA.

Pourquoi c'est un facteur clé de succès ?

C'est un facteur clé de succès dans la mesure où ce projet servait de modèle pour développer des systèmes de gestion durable des ressources naturelles avec les communautés locales autour des AP. L'objectif de conserver la biodiversité et de développer en même temps des communautés est atteint :

- le niveau de conservation des écosystèmes (récifs, mangroves et forêts sèches) et ressources dans les sites ayant servi de modèles (sites de référence) est en général maintenu à leur niveau initial si la tendance est à la baisse dans les autres zones compte-tenu de l'accroissement des pressions anthropiques dans un contexte de pauvreté croissante
- l'amélioration/diversification des revenus des communautés partenaires se fait sentir à travers les changements dans leur vie quotidienne (alimentation, scolarisation, communication, diminution de la tendance des jeunes filles vers le tourisme sexuel, renouvellement des matériels de travail...)
- l'intérêt des partenaires technique, financier, commercial pour mener des activités avec les communautés locales de base atteste qu'elles sont devenues des interlocuteurs valables du développement durable dans leur région

En sus, l'approche adoptée par le PNUD dans la mise en œuvre du projet a fortement favorisé l'appropriation du projet par le MEF depuis la planification, la programmation jusqu'au suivi et évaluation et des directions techniques centrales aux directions régionales.

Les bases pour développer des activités dans l'optique de l'économie verte sont déjà jetées dans ces sites d'intervention du projet.

ii. Concernant la gestion des connaissances

A quoi consiste exactement ce facteur clé des raisons de succès ?

Une multitude d'acteurs travaillent sur le terrain pour préserver l'environnement et conserver la biodiversité mais le partage des résultats de recherches, des réalisations, des bonnes pratiques et des leçons apprises est très limité. Un système de gestion des connaissances a été conçu et mis en place avec l'appui d'institutions nationales reconnues dans la gestion des informations et la conduite des recherches sur l'environnement. Il est constitué :

- d'une base de données multimédia, contenant plus de 300 ouvrages scientifiques mémoires de DEA et thèses de doctorat sur les écosystèmes visés par le projet, les récifs, les mangroves et les forêts sèches et d'épineux.
- de réseaux de praticiens de la GDRN et de gestionnaires de base de données au niveau des 3 régions d'intervention DIANA, SOFIA et ATSIMO ANDREFANA
- d'une stratégie de diffusion des connaissances et d'un plan de mise en œuvre au niveau des trois régions

Pourquoi c'est un facteur clé de succès ?

Ce système est à la fois un outil d'aide à la gestion, aux réflexions d'orientation et à la prise de décisions :

- en 2010, lors de la remise de la base de données sur la GDRN dans les récifs, mangroves et forêts sèches d'épineux au MEF, le Directeur Général d'antan a souligné l'importance et l'intérêt de cet outil pour le MEF dans la facilitation de l'orientation des recherches et études encore à faire à Madagascar en matière de GDRN et de la conservation de la biodiversité ; il éviterait les doublons et permettrait de combler les gaps de recherche
- en fin 2011, pendant les ateliers de formation sur l'opérationnalisation du système aux praticiens membres de réseaux régionaux auxquels ont activement participé les décideurs comme le Secrétaire Général de la Région SOFIA et le Directeur de Développement de la Région DIANA, ces derniers ont nettement déclaré que cet outil peut vraiment les aider dans les prises de décision pour l'orientation des politiques de développement durable pour leurs régions. Par ailleurs, ils vont s'inspirer de cet outil pour gérer aussi les connaissances sur les autres secteurs d'activité et pensent pouvoir en bâtir un outil unique qui va les aider dans leurs fonctions stratégiques.
- actuellement les 3 réseaux régionaux regroupent plus d'une cinquantaine de membres qui continuent d'alimenter la base de données et de se partager les réalités sur terrain

Ci-après, résumé dans un tableau, un aperçu des contributions du SNU au développement durable en général :

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
OMS	Santé	Section 1, chapitre 6 : Protection et promotion de la santé	Lutte contre le paludisme	Appui technique et financier et appui à la coordination à la mise à l'échelle au niveau national des interventions concertées des partenaires sur la lutte contre le paludisme. Les interventions du SNU y compris celles de l'OMS ont améliorées le résultat du continuum de l'élimination de la maladie : 12 districts ont réussi à entrer dans la phase de pré-élimination avec un taux de positivité des lames et/ou des tests de diagnostic rapide inférieur à 5%	2008-2012
BIT	Emploi	Section 1 : Dimensions sociales et économiques Chapitre 3 : Lutte contre la pauvreté Chapitre 36 Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • HIMO Communal • Construction d'écoles primaires équipées à Madagascar • Construction d'écoles primaires à Madagascar • Construction/Réhabilitation d'écoles primaires à Madagascar 	<p>Appui technique et financier à la réalisation des Programmes d'investissement selon l'approche HIMO axés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'emplois productifs et décents - la promotion du secteur privé - le renforcement de l'économie locale - la réalisation des objectifs du programme « Education Pour Tous » <p>Les interventions du BIT ont permis d'enregistrer les résultats suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de scolarisation est renforcé et les conditions d'éducation dans les écoles primaires sont améliorées à travers la construction de 384 bâtiments scolaires avec 1 850 salles de classe équipées de 24 625 mobiliers scolaires. Les enfants des écoles construites ou réhabilitées sont mis dans de meilleures conditions pour apprendre. - Le secteur privé est renforcé à travers le développement des PME dont 502 ont été impliquées dans la mise en œuvre du projet - Les jeunes et adultes chômeurs et sous-employés des zones rurales ont eu des opportunités d'emplois étant donné qu'ils sont recrutés en priorité sur les chantiers de construction, 10 720 emplois ont été créés par l'adoption de l'approche HIMO. Par effet 	

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
				<p>d'entraînement, leurs conditions de vie, celles de leur famille et de leur entourage dans les zones d'intervention sont améliorées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'employabilité des employés des entreprises impliquées est améliorée à travers le renforcement de leurs capacités : 309 cadres dirigeants, 319 cadres techniques, 135 surveillants de travaux, 45 cadres des micro entreprises - L'entretien des bâtiments construits est assuré par la formation de 798 comités d'entretien des associations parentales. Ces associations sont formées et appuyées pour exécuter l'entretien courant des infrastructures afin que leurs enfants étudient toujours dans de bonnes conditions. - La qualité de l'enseignement est améliorée à travers la construction de 20 centres de ressources pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> L'employabilité des collectivités territoriales décentralisées (Circonscriptions scolaires, communes) est améliorée à travers le renforcement de leurs capacités, entre autres en maîtrise d'ouvrage, en gestion budgétaire communale : 2 CISCO, 28 communes, 160 associations de quartiers. La pérennisation des actions est ainsi assurée. Il en est de même avec la formation de 66 agents des Ministères. - Les conditions de vie de la population des zones d'intervention dans la région Anosy au Sud Est du pays sont améliorées à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures rurales : 3 places publiques, 13 terrains de sports, 113 km canaux d'irrigation, 1008 km de pistes et voirie réhabilités et 3 puits construits - Les travailleurs bénéficiaires des projets sont protégés du VIH et Sida par l'organisation des formations en prévention de la maladie : 4500 personnes formées. 	

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
	Emploi	Section 1 : Dimensions sociales et économiques Chapitre 3 : Lutte contre la pauvreté Chapitre 36 Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation	Création d'emplois par le développement des micro et petites entreprises	Appui technique et financier à la mise en place des institutions Entreprendre à Madagascar (EAM) et Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes (APIFM) afin de créer des emplois décents et durables à travers la création et le développement des Micro et Petites Entreprises ainsi que la microfinance: - 45 200 candidats promoteurs initiés à l'entrepreneuriat et formés à l'esprit d'entreprise - 30 600 entreprises financées - 49 350 prêts distribués - 58 partenaires mobilisés - 34% de femmes bénéficiaires.	1990-1998
	Emploi	Section 1 : Dimensions sociales et économiques Chapitre 3 : Lutte contre la pauvreté Chapitre 36 Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation	Projet d'Amélioration de la Productivité des Entreprises Franches par la Promotion de l'Emploi Décent (APRODEF)	Appui technique et financier apporté au secteur des entreprises franches dans le cadre de la promotion de l'emploi décent : <ul style="list-style-type: none"> • Une assistance technique à l'Organisme Paritaire de Collecte Agréé des Entreprises Franches (OPCAEF) est mise en œuvre et Une base de données socio-économique pour le secteur des entreprises franches est constituée • Les employeurs et travailleurs comprennent bien l'importance du bien-être des travailleurs et du respect des dispositions de protection sociale pour accroître la productivité des entreprises • Un plan global de formation répondant aux besoins des entreprises franches mis en œuvre. 	2007-2009
	Emploi	Section 1	Promotion de l'Emploi et des	Appui technique à la formulation et la dissémination de	2008-2009

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
		Chapitre 3	Revenus dans la Région Atsimo-Andrefana	la Stratégie Régionale de Promotion de l'Emploi (SRPE) de la Région Atsimo-Andrefana et Vatovavy Fitovinany avec la participation active du Ministère en charge de l'emploi ainsi que les structures régionales et locales.	
	Emploi	Section 1 Chapitre 3	Operationalizing Pro-Poor Growth Poverty Reduction through Skills and Micro-Small Enterprises Development (CEPP)	<p>Appui technique et financier dans le cadre de la promotion des micro et petites entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme National de Soutien à l'Emploi (PNSE) pour la mise en œuvre de la PNE est finalisé et validé • Les institutions nécessaires à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) sont renforcées et mises en place • En milieu rural, des stratégies et outils basés sur le développement économique local sont élaborés, consolidés et mis en œuvre pour accroître les compétences et l'employabilité des groupes vulnérables et leur faciliter l'accès à un emploi productif, y compris la création de micro et petites entreprises et d'activités génératrices de revenus • Des programmes de construction et de réhabilitation des infrastructures de base priorisés selon un ensemble de critères basés sur les Plan Communal de Développement et les objectifs du projet CEPP élaborés et exécutés au sein des communes pilotes • Les responsables des communes rurales pilotes formés et capables de mieux assurer leurs fonctions dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage, de la fiscalité locale et de la gestion budgétaire, de la gestion et à l'exécution de l'entretien courant des infrastructures • Le Répertoire des métiers est disponible, actualisé et diffusé à grande échelle dans le cadre 	2006-2008

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
				de l'amélioration de la formation professionnelle.	
	Emploi	Section 1 Chapitre 3	Promotion de l'emploi des jeunes	Appui technique et financier apporté dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> - Un Grand Salon de l'emploi organisé à Antananarivo et 2 salons de l'emploi organisés dans la région DIANA et BOENY ayant permis aux 21.000 jeunes de se connecter avec 120 moyennes et grandes entreprises de tous secteurs d'activités économiques et aux 950 jeunes de trouver des emplois - Une rencontre nationale sur l'emploi des jeunes organisée ayant permis l'élaboration d'un programme sur l'emploi des jeunes. 	2009-2012
	Emploi	Section 1 Chapitre 3 Section 3 Renforcement du rôle des principaux groupes Chapitre 24 Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable	Vers l'autonomisation des femmes et jeunes filles vulnérables à travers l'emploi décent – AFED	Appui technique pour contribuer à la facilitation de l'accès à l'emploi et aux réseaux d'appuis des femmes et jeunes filles aux fistules obstétricales réparées et/ou victimes de violences et toutes sortes de discrimination. Le projet a enregistré les résultats ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - 720 femmes reparties dans les zones d'interventions du projet sont sensibilisées et informées sur les activités du projet - 120 femmes sont informées, conseillées et orientées vers l'emploi salarié ou l'auto-emploi - Les potentialités et opportunités économiques des zones d'intervention sont identifiées à travers l'élaboration d'une étude de base sur les filières porteuses - Le processus pour permettre la formation et l'accompagnement de 20 à insérer à l'emploi salarié et 40 femmes/jeunes filles à créer des MPE est engagé 	2011-2012

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
				<ul style="list-style-type: none"> - Consultation nationale sur le développement de l'entrepreneuriat féminin tenue et ayant permis l'élaboration d'un document de base pour un programme dans le domaine. 	
	Santé	Section 1 Chapitre 6 Protection et promotion de la santé	Sensibilisation des organisations professionnelles du Secteur Privé sur la lutte contre le VIH et le Sida en milieu de travail	<p>Appui technique et financier pour renforcer la lutte contre le VIH et le Sida en milieu de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prévention du monde du travail est assurée et pérenne <ul style="list-style-type: none"> ➤ 35 entreprises issues des 5 secteurs prioritaires ayant signé un mémorandum de coopération et mis en place sur Comité de lutte contre le VIH et le Sida ➤ 18 000 travailleurs sensibilisés à travers 70 séances de sensibilisation ➤ 29 points focaux et 116 membres Cellules de coordination formés en matière de programmes de prévention, de prise en charge, d'élaboration de politique et de promotion du dialogue social • Les textes sur le Droit et VIH, le Recueil des directives pratiques du BIT, son manuel de formation ainsi que les documents juridiques nationaux et internationaux vulgarisés et disponibles • Des supports IEC adaptés au monde du travail sont développés • Un réseau du système d'information statistique mis en place dans les entreprises • Système de collecte de données statistiques mis en place. 	2007-2010
	Protection sociale	Section 3 Chapitre 25 Rôle des enfants et des jeunes	Projet d'élimination des pires formes du travail des enfants Tackling Child Labour through Education (TACKLE)	Appui technique et financier pour renforcer la lutte contre le travail des enfants à travers le renforcement des législations pertinentes, des capacités institutionnelles et des actions directes ayant permis d'atteindre les résultats suivants :	2004-2012

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
		dans la promotion d'un développement durable,	Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone (IPEC)	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National d'Action de lutte contre le travail des enfants élaboré en 2004 et mis en œuvre - Enquête Nationale sur le Travail des Enfants réalisée et publiée en 2007 - 17.475 enfants prévenus et 8.893 enfants retirés à travers l'éducation formelle, l'alphabétisation, la Formation Professionnelle et Apprentissage (agriculture, élevage, ouvrage bois, mécanique générale, coupe et couture, commerces de détail) et de fourniture d'autres services (appuis nutritionnels, soins de santé) - 2.913 enfants et adolescents scolarisés, non scolarisés, victimes ou à risque de Pires Formes du Travail des Enfants, sensibilisés et formés par l'utilisation du programme SCREAM adapté au contexte du pays dans une région pilote. 	
	Normes internationales	Section 3 Chapitre 29 Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats	Promotion des normes internationales du Travail	<p>F.1.1 Appui technique et financier à la ratification des conventions suivantes :</p> <p>En 1997 : C. 144 sur les consultations tripartites, 1976 En 1998 : C. 098 sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 C.088 sur le service de l'emploi, 1948 C.159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983 C. 173 sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992 En 2000 : C.138 sur l'âge minimum, 1973 En 2001 : C. 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999 C. 097 sur les travailleurs migrants, 1949 En 2007 : C. 105 sur l'abolition du travail forcé, 1957</p>	1997-2008

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
				<p>C. 185 sur les pièces d'identité des gens de mer, 2003</p> <p>En 2008 : C. 089 sur le travail de nuit des femmes, 1948</p> <p>C. 171 sur le travail de nuit, 1990.</p>	
	Normes internationales	Section 3 Chapitre 29 Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats	Programme d'Appui à la Mise en œuvre de la Déclaration (PAMODEC) RAF0608MFRA	<p>Appui technique et financier pour la promotion des Principes et Droits Fondamentaux et les Normes Internationales du Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 370 élèves de l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM), futurs décideurs et 55 élèves de l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG), futurs magistrats et greffiers sont aptes à utiliser les sources internationales du droit de travail dans leurs activités en se référant aux normes internationales du travail grâce au renforcement de capacités dispensé - Les mandants et les acteurs concernés sont sensibilisés et formés sur les Principes de Droits Fondamentaux du Travail <ul style="list-style-type: none"> • Cellule Tripartite de Suivi (CTS) qui est une structure de pilotage tripartite au niveau national mise en place marquant la concrétisation de l'engagement des mandants dans la promotion de la Déclaration et la mise en œuvre de ses mécanismes de suivi. • 797 personnes sensibilisées et formées (mandants, journalistes, élèves magistrats, avocats, élèves administrateurs, inspecteurs du travail) • Accords conclus avec l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) et l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENMG) sur l'insertion des normes internationales du travail dans les modules de formation 	2007-2012

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
				<ul style="list-style-type: none"> • Deux études menées : (i) Identification des obstacles à la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail ; (ii) Impacts des PDFT sur la productivité des entreprises et le développement de Madagascar. - Une étude sur la conformité de la législation nationale avec les normes internationales du travail est réalisée et validée - La liberté d'association et de négociation collective est renforcée à travers l'identification des Voies et moyens pour une meilleure représentation du personnel, l'organisation des acteurs munie d'une stratégie dans le secteur minier d'Ilakaka, la validation d'un projet de convention collective pour les entreprises franches textiles et habillement, l'élaboration d'une méthodologie de classification professionnelle pour les entreprises franches élaborée - La lutte contre la discrimination dans l'emploi et la profession est renforcée à travers la formation des mandants et les gestionnaires des programmes gouvernementaux et l'élaboration d'une étude sur les différentes formes de discrimination en matière d'emploi et de profession réalisée et validée. 	
PNUD	Secteur Eau	chapitre 18 protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur,	Projet d'Appui Institutionnel du Secteur Eau (PAISEA), Projet d'Appui au Secteur Eau (PASEA), Volet Eau Programme Moyens de subsistance durable et lutte contre la pauvreté (MSDLCP)	Appui institutionnel au Gouvernement et surtout au Ministère de l'eau nouvellement crée dans la mise en place des structures de gestion des ressources en eau selon le principe GIRE : Autorité Nationale De l'Eau et de l'Assainissement - ANDEA, Réalisation des inventaires des points d'eau potable, des équipements hydro agricoles, bilan diagnostic de la situation de l'hydraulique et de l'assainissement urbains ainsi que la situation des autres usages de l'eau dans les 3 Agences de bassins du sud de Madagascar en vue de	PAISEA : Septembre 2008 – Avril 2009 PASEA : Janvier 2009 – Septembre 2010 MSDLCP :

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
		de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau		l'élaboration du schéma directeur des ressources en eau et assainissement. Réalisation des études spécifiques sur le transfert d'eau d'un bassin à un autre en vue de l'approvisionnement en eau du sud de Madagascar, Réalisation de différentes études : étude démographique, études socio-économiques du secteur eau, étude des problématiques du genre et des groupes vulnérables. Etude sur l'actualisation des connaissances sur les ressources en eau dans le sud de Madagascar.	Depuis Octobre 2010 jusqu'à ce jour.
PNUD	Biodiversité	Section II Chapitre 15 Préservation de la diversité biologique	Appui du PNUD/GEF au PE 3	Appui technique et financier au Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF) ainsi qu'à Madagascar National Parks (MNP) pour l'extension des efforts de conservation de la biodiversité au-delà des aires protégées et leurs périphéries immédiates, dans des zones plus élargies par l'établissement et le renforcement des systèmes de gestion durable des ressources naturelles avec les communautés locales de base environnantes. Et à un niveau national de gérer les connaissances sur la GDRN avec les acteurs des régions afin d'en faire des outils de conservation de la biodiversité.	2005-2012
UNFPA	Planification Familiale	Dynamique Démographique et développement durable		Amélioration de l'accès aux services de la Planification Familiale dans tout le territoire national	
	Population et environnement			Il s'agit de réduire la pression sur les ressources marines à travers des interventions dans le domaine de la planification familiale dans la région Antsimo - Andrefana de Madagascar, en partenariat avec le Blue Ventures. A partir de cette année (2012), il y aura une extension vers la	Depuis 2010

Organismes	Domaine ou secteur	Agenda 21	Projet	Apport ou contribution	Période
				région du Melaky.	

Annexe 8 Liste des personnes rencontrées

N°	PRENOM ET NOM	ORGANISME ET FONCTION	EMAIL ET TELEPHONE
1	Rolland RAVATOMANGA	Ministre de l'Agriculture	ravato@moov.mg 0 33 14 775 55
2	Philbert RAKOTOSON	Secrétaire général Ministère de l'agriculture	kotosonfily@yahoo.fr 0 33 11 871 21
3	Bebiarivola Rakoto	Secrétaire général Ministère de l'eau	bebiarivola@gmail.com 0 34 20 510 10
4	Pierre Manganirina RANDRIANARISOA	Secrétaire général Ministère de l'environnement et des forêts	manganirina@gmail.com 0 33 11 013 10
5	Willy RAKOTOMALALA	Directeur technique Tranoben'ny Tantsaha	tranobenasionaly@yahoo.fr 033 05 726 88
6	Voahirana RANDRIAMBOLA	Footprint Programme coordinator WWF	vrandriambola@wwf.mg 0 34 49 803 55
7	Serge RAJAABELINA	Secrétaire exécutif ONG FANAMBY /Président commission développement durable GEM	s.rajaobelina@fanamby.org.mg 0 32 02 485 87
8	Jean Herivelo RAKOTONDRAINIBE	Coordonateur National diorano-WASH	rjherivelo@yahoo.fr 0 32 07 100 60
9	Herinirina RAFAMATANANTSOA	Directeur de développement du tourisme durable	ddto@mtoura.gov.mg 0 33 37 328 51
10	Aimée ANDRIANASOLO	Président exécutif Office de régulation électricité	ore@ore.mg 0 20 22 641 91
11	Ibrahim Abdallah	Directeur Général Energie Ministère de l'énergie	ibrahim-edg@jirama.mg 0 34 83 41013
12	Christine Edmée RALALAHARISOA	Directeur Général de l'Environnement	dge@mef.gov.mg
13	Hary ANDRIANTAVY	Secrétaire exécutif ADER	Hary_andriantavy@ader.mg
14	Muriel RAZANABAHINY	Plate forme agrocarburant durable, Présidente - SITEC	razanabahinymuriel@yahoo.fr 032 07 037 65
15	Elisoa RANDRIANARISON	Hydelec, Responsable environnemental	034 02 800 36
16	Lorence ANSERMET	ONUDI, UR	l.ansermet@unido.org 032 05 527 50
17	Hajavola RAKOTONDRAZAKA	BAD, Senior Private Sector Officer	h.rakotondrazaka@afdb.org 22 643 61

18	Onintsoa RAOILISOA	Chef de Service Contrôle des Actions de Prévision (Ministère des Finances et du budget, DGB/DCPB)	032 11 065 13
19	Luciano ANDRIAMARO	CONSERVATION INTERNATIONAL	l.andriamaro@conservation.org
20	Christian BURREN	WCS	cburren@wcs.org
21	Ndranto RAZAKAMANARINA	WWF	033 12 080 37
22	Sylvie ANDRIAMBOLOLONERA	Missouri Botanical Garden	032 58 987 85
23	Andry Ralamboson Andriamanga	Coordonnateur National, Alliance Voahary Gasy	033 12 239 74
24	Ary Fenitra RABESO	FAPBM	frabeso@fondation-biodiversite.mg
25	Edmée Christine RALALAHARISOA	DGE	034 05 620 03
26	Germain RANDRIASANDRATANA	DCC / DGE	
27	BERA Arsonina	DGP / MEF	034 05 620 36
28	DAMA	DEE / DGE	
29	Léon RAJAABELINA	Vice Président Régional Conservation internationale	l.rajaobelina@conservation.org 0.33.11.00.761
30	Jean Chrysostome RAKOTOARY	Directeur général ONE	jcrakotoary@pnae.mg 0.32.04.805.34
33	Mamy ANDRIANTSOA	Consultant Secteur Pêche	032 07 233 44
34	Lalao RANDRIAMAMPIONONA	Présidente Plate-forme nationale des organisations de la société civile de Madagascar (PFNOSCM)	plateformeosc@gmail.com mndriand@yahoo.fr 032 04 946 99 033 11 407 13
35	Bruno RAMAMONJISOA	Chef du Département Eaux et Forêts de l'École Supérieure des Sciences Agronomiques	bsramamonjisoa@moov.mg 0 34 08 783 34
36	Fenohery RANDRIANANTENAINA	Point Focal National Développement Durable, Directeur de la Programmation, de la planification, et du Suivi Evaluation	Fenohrand@yahoo.fr 0 33 33 210 35

Annexe 9 Liste des participants aux focus group

	Nom et prénoms	Province	Fonction	contact	e-mail
1	BEFOUROUACK Francis	Diégo	DR Tourisme	033 37 328 96	dreeftdiana@yahoo.fr
2	Nicolas Salo Dire	Diégo	Park Ankerana	034 49 400 77	salonicolas@gmail.com
3	ANDRIANARINDRIAKA Juliano	Maevatanana	Association des collecteurs d'or de Maevatanana	032 73 052 70	
4	Hanitra Sylvie	Mahajanga	CDEF	033 14 875 25	cdemajunga@yahoo.fr
5	Dieudonné	Tuléar	Association Lovasoa	032 61 117 09	
6	GILBERT Sylvie	Toamasina	Directeur Régional Mine	032 61 456 75	sylviegmem@yahoo.fr
7	RAZAFIMANAHAKA Julie	Moramanga	Association Mitsinjo	032 04 563 25	hantajulie@moov.mg
8	ANDRIANALISON Gervais	Moramanga	Président PLACAZ	034 01 922 66	placaz@moov.mg
9	VIA Yolande	Toamasina	FPFE Toamasina	034 48 108 26	Via_yolande@yahoo.fr
10	RAVELOARISOA Ambroisine	Manakara	DREF	034 05 621 20	dreeft.v7v@meeft.gov.mg
11	RASABO Céline	Fianarantsoa	GNEFM	033 12 697 78	gnefm@moov.mg
12	ANDRIANTSIHOARANA Tiana Manantsoa	Ranomafana Andringitra	Comité Multilocal de Planification Corridor	034 20 774 00	manantsoa@tandavanala.org
13	BOANA Idy	Morondava	DDR Menabe	034 04 860 96	idiboana@yahoo.fr
14	RAZAFINDRAFENO Anatolie	Toliara	ADES	034 07 558 28	anatolie@adesolaire.org
15	RANDRIANITSANGANANA Johanes Frédéric	Toliara	AUE Dabara	032 43 206 15	projetbas Mangoky@moov.mg
16	RANDRIATSIFOLAHINA Philippe Théodoret	Fort Dauphin	Directeur Interrégional Androy - Anosy Ministère de l'eau	034 20 510 24	rthodoret@yahoo.com
17	RANDRIANARISON Feno Elisoa	Antananarivo	Responsable environnemental Hydelec	020 22 252 06	assist.projet@hier.mg
18	RANDRIAMAMPIANINA Vololoniaina	Antananarivo	DREF Analamanga	034 05 621 15	
19	RASOLOARISON Vonjy	Tana	FANAMBY Daraina	032 07 288 78	v.rasoloarison@fanamby.org.mg

Annexe 10 Déclaration du réseau national des communautés gestionnaire des ressources naturelles à Madagascar

POUR UNE GOUVERNANCE ET GESTION COMMUNAUTAIRE DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Les communautés locales responsables depuis l'histoire de Madagascar

Le fokonolona, dans sa définition originelle, constitue **l'institution malagasy la plus stable et la plus pérenne**. Base du développement durable, selon les constitutions successives, il est aussi un ancrage incontournable de la gestion durable des ressources naturelles.

Malgré les bouleversements de l'époque coloniale et des différents régimes successifs, le fokonolona a survécu. Il reste actif, surtout en période de crise, avec son mode de fonctionnement enraciné dans la culture malagasy.

En 1996, la loi GELOSE (GEstion LOcale SEcurisée), avait pour objectif de **restituer la reconnaissance officielle de la gestion communautaire des ressources naturelles**. C'était une grande première dans le monde de l'Environnement en Afrique.

Plus d'un **demi-millier de contrats de transfert de gestion** des communautés de base ont été signés depuis.

Acteurs efficaces de la conservation, piliers du développement durable ...

Selon des évaluations récentes (Consortium, MEF, 2011), la gestion communautaire a contribué de manière significative dans l'amélioration de l'Environnement à travers la **réduction des défrichements itinérants, le contrôle des coupes illicites, des feux et de l'érosion dans et hors des aires protégées officielles (70% des cas étudiés), la protection des eaux et des coraux, la restauration et le reboisement, l'augmentation des capacités des communautés à gérer et contrôler leurs ressources et l'accès à un revenu supplémentaire par des moyens d'existence compatibles à la gestion durable des ressources naturelles** (68 à 94%) pour les ménages..

Des communautés malagasy se sont vues décernées des prix honorifiques mondiaux comme le Prix de l'Equateur due à leur **gestion efficace** des ressources naturelles et dans leur **effort vers l'autonomie** institutionnelle, organisationnelle et financière pour assumer leurs responsabilités.

Des enjeux et défis à relever....

Toutefois, face à certaines limites des actions antérieures :

- L'insuffisance de pouvoir et de ressources qui fragilise la prise de responsabilité des communautés locales envers les prédateurs...
- Et la dépendance des ménages vulnérables aux ressources de la biodiversité pour leur survie rendant difficile la gestion durable,

.... Des changements de paradigme s'imposent.

Conscientes de leurs problématiques communes, des organisations communautaires, accompagnées par des organismes d'appui, se sont mises en **réseaux, en fédérations et en coalition** depuis 2010, pour faire évoluer les orientations nationales.

- o Ils ont une vision d'ici 2020 de communautés **responsables, autonomes, crédibles**, efficaces et écoutées
- o La **reconnaissance** des pouvoirs, responsabilités, sagesse culturelle et connaissances des fokonolona est le **moteur du développement durable** à Madagascar

- Un simple transfert de gestion ne suffit plus, les communautés locales doivent se **réengager dans la gouvernance des ressources de leur terroir**.
- Pour vaincre la prédation envers les ressources naturelles, un système de **redevabilité** mutuelle ferme entre **les acteurs** étatiques, **communautaires à la base**, du secteur privé et de la société civile est indispensable
- Les fokonolona et leurs unités de gestion mènent par leurs propres initiatives ou avec l'appui des partenaires des **actions simultanément en faveur de la préservation de l'Environnement, la satisfaction des besoins humains fondamentaux des ménages, l'augmentation de leurs capacités de gestion et de gouvernance et l'amélioration des conditions cadre**.
- Leurs actions et réflexions sont alimentées par des **échanges locaux, nationaux et internationaux**
- Ainsi, les communautés affirment leur **engagement à contribuer dans le développement et la mise en œuvre des politiques, orientations nationales et leurs plans d'action** en tant qu'acteurs crédibles et incontournables dans le développement durable de Madagascar.

Acteurs du développement durable, agissons ensemble

Signé

Réseau national des communautés gestionnaires des ressources naturelles à Madagascar, regroupant environ 400 associations

Annexe 11 Bibliographie

1. BANQUE MONDIALE : Madagascar : Vers un agenda de relance économique, 2010, 364p.
2. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE : Deuxième rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Madagascar, 2009, 91p.
3. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS : Deuxième Communication Nationale, Madagascar, 2010, 161 p.
4. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS : Evaluation de la politique nationale du commerce des espèces sauvages, Madagascar, 2008, 123p.
5. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS : Politique nationale de lutte contre le changement climatique, Madagascar, non daté, 10p.
6. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS : Politique nationale de biosécurité à Madagascar, Madagascar, 2011, 11p.
7. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS : Propositions des mesures pour l'état de préparation (R-PP), Version du 08 octobre 2010, 107p.
8. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS : Quatrième rapport national de la Convention sur la Diversité Biologique, Madagascar, 2009, 156p.
9. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS : Stratégie nationale pour la gestion des pollutions, Madagascar, 2010, 36p.
10. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT : Plan d'action national de lutte contre la désertification, Madagascar, 1996, 74p.
11. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT : Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité, Madagascar, 1996, 161p.
12. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET DES FORETS : Programme d'action national d'adaptation au changement climatique, Madagascar, 75p.
13. RAKOTOVAO Andriankova Solohery : Madagascar : Vers le développement rapide et durable, 2002, 36p.
14. RAMAMONJISOA Bruno Salomon : Secteur forestier : Apport à l'économie nationale et perspectives, Madagascar, 2001, 31p.
15. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS : Stratégie nationale pour la gestion des pollutions, Madagascar, 2010, 36p.
16. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT : Plan d'action national de lutte contre la désertification, Madagascar, 1996, 74p.
17. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT : Stratégie Nationale pour la Gestion Durable de la Biodiversité, Madagascar, 1996, 161p.
18. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET DES FORETS : Programme d'action national d'adaptation au changement climatique, Madagascar, 75p.
19. MINISTERE DE LA SANTE, DU PLANNING FAMILIAL ET DE LA PROTECTION SOCIALE : Politique nationale de protection sociale, 2007, 11p.
20. OFFICE NATIONAL DE NUTRITION : Evaluation du Plan National d'Actions pour la Nutrition (PNAN 2005-2009), 2009, 103p.
21. RAKOTOVAO Andriankova Solohery : Madagascar : Vers le développement rapide et durable, 2002, 36p.
22. RAMAMONJISOA Bruno Salomon : Secteur forestier : Apport à l'économie nationale et perspectives, Madagascar, 2001, 31p.

23. RAMAMONJISOA Bruno Salomon : Analyse de l'évolution des stratégies de conservation de la biodiversité à Madagascar, Rapport final, 2001, mis à jour 2009, 35p.
24. REPUBLIQUE DE MADAGASCAR – COMMUNAUTE EUROPEENNE : Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013, 2007, 92p.
25. REPUBLIQUE DE MADAGASCAR – FNUAP : Revue à mi-parcours du 4^{ème} programme de coopération FNUAP-Madagascar (1999-2003), Aide-mémoire (version finale), 2001, 44p.
26. THE WORLD BANK : The Changing Wealth of Nations, 2010, 242p.
27. UNICEF – WORLD HEALTH ORGANIZATION: Progress on drinking water and sanitation 2012 update, 2012, 66p.
28. UNITE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL : Capitalisation des documents à l'UPDR, 2011
29. VICE-PRIMATURE CHARGE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Etat des lieux de l'aménagement du territoire à Madagascar, 2011, 11p.
30. VICE-PRIMATURE CHARGE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Etat des lieux de l'aménagement du territoire à Madagascar, 2011, 11p.
31. MADAGASCAR. Rapport d'investissement. Conférence de haut niveau sur l'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique. Les défis du Changement Climatique. Syrte Jamahiriya Arabe Lybienne. Décembre 2008
32. PRIMATURE. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE. Rapport sur la coopération au développement 2009-2010.
33. Alain Pierre RANDRIANJOAHRY; Andry RAHARINOMENA : Etude sur les profils et modalités d'intervention des bailleurs de fonds non traditionnels Comores Madagascar. Maurice. JICA. Décembre 2011.
34. Alain Pierre RANDRIANJOAHRY. Cartographie des stratégies de réduction de la pauvreté, des stratégies sectorielles et des politiques relatives au développement du riz. CARD. Avril 2010
35. Serge BENE. Bourbon Madagascar. Etude sur la mise en place d'une instance de concertation entre les acteurs de la sécurité alimentaire dans l'Anosy-Androy. Septembre 2009
36. UNDP. Cinquième rapport national sur le développement humain. 2010
37. OCDE. Enquête OCDE sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Madagascar. 2008.